

Les bibliophiles de Lachine sont victimes d'une vraie persécution

GILLES PAQUIN

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Ville de Lachine persécute les bibliophiles retardataires et l'un de ceux-ci, Pierre Saint-Cyr, l'a appris en effectuant 66 heures de travail communautaire plutôt que de payer une amende de 659 \$ ou de purger 29 jours de prison.



Pierre Saint-Cyr

Fonctionnaire à la retraite, M. Saint-Cyr n'a rien du contestataire virulent, mais il s'est rebiffé devant autant de rigueur pour trois malheureux volumes rapportés à la bibliothèque avec 15 jours de retard.

source de revenus, on l'amènera peut-être à réfléchir», dit-il.

La mésaventure de M. Saint-Cyr est survenue avant que le juge Yves Fournier, de la cour municipale, ne défraye les manchettes en condamnant récemment deux femmes de cette ville à de fortes amendes ou à des peines de prison pour des « délits » semblables.

D'un naturel discret, M. Saint-Cyr n'avait pas parlé de son cas antérieurement, mais il a décidé de le faire lorsqu'il a pris connaissance des condamnations de Suzanne Poirier et Debra Rajotte. Son but est simplement d'amener d'autres personnes à contester, comme il l'a fait.

« J'ai emprunté trois volumes sur l'architecture de Québec à la bibliothèque municipale de Lachine au milieu de l'hiver 1992, lorsque je les ai rapportés, avec 15 jours de retard, on m'a dit que je devais payer 42 \$. J'ai trouvé cela exagéré et j'ai refusé », raconte M. Saint-Cyr.

Un huissier est venu lui rendre visite un peu plus tard avec un ordre de cour ordonnant la saisie

VOIR LACHINE EN A 2

Laval aura son usine d'épuration des eaux

Coût de construction: 130 millions

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le comité de travail présidé par Ronald Poupard, mis sur pied à la demande expresse du premier ministre Robert Bourassa, en vient à la conclusion que Laval doit avoir sa propre usine d'épuration des eaux usées au lieu de se raccorder à celle de la Communauté urbaine de Montréal.

tenant secrétaire du Conseil exécutif du gouvernement, a déclaré que son rapport était finalement terminé, mais que ce n'était pas à lui d'en divulguer le contenu. Il a fallu près de deux ans à M. Poupard et à ses collaborateurs pour finaliser ce document qui a donné d'énormes maux de tête.

À la suite de la réponse obtenue par l'un des confidents du premier ministre, *La Presse* a multiplié ses démarches dans le but d'en apprendre plus.

Finalement, hier, il a été affirmé, par plusieurs sources, que dans les meilleurs intérêts de tous, principalement de la population lavalloise, le comité Poupard recommandait que la deuxième ville en importance au Québec doit avoir sa propre usine afin de traiter ses eaux usées, qui sont encore envoyées à ciel ouvert dans la rivière des Prairies.

Des mois

Par contre, nos informateurs signalent que la confirmation officielle ne viendrait pas avant plus

VOIR LAVAL EN A 2

Redoutables mousquetaires

ANDRÉ TRUELLE

En octobre dernier, l'entraîneur Jean-Pierre Lecoq recrutait six garçons de 12 ans à l'école Saint-Germain d'Outremont pour le club d'escrime de cette institution: Les Mousquetaires. Bonne nouvelle, six mois plus tard, quatre d'entre eux enlevaient la médaille d'or dans leur catégorie au championnat du Québec, et les deux autres faisaient partie de l'équipe qui s'adjugeait la médaille d'argent.

« Je ne les ai pas choisis, précisait Lecoq à *La Presse*. Ils avaient déjà montré de l'intérêt pour l'escrime. » Lecoq avait donné une démonstration à l'école Saint-Germain. Mathieu Boudrias a surtout été accroché. C'est lui qui a entraîné les autres.

Les médaillés d'or sont Mathieu Boudrias, François Dubuc, Pierre-Carl Daoust et Jozef Siroka. Olivier Bourassa et Simon Craig, des Mousquetaires, se sont joints à Martin Saint-Denis et à Alexis Gladu et ils ont gagné la médaille d'argent.

Lecoq enseigne à ses jeunes deux fois par jour, trois fois la semaine, au gymnase de l'Université de Montréal situé tout près de l'école Saint-Germain. Les jeunes pratiquent pendant 45 minutes à l'heure du lunch et 90 minutes après la classe.

L'école Saint-Germain avait déjà formé les Rocheleau, Bergeron, Giasson, Ducharme, Angers, Deschênes et autres qui ont pris part aux Jeux olympiques et représenté l'escrime canadienne dans le monde entier.

Après quelques mois d'entraînement seulement, la relève de l'école vient de s'approprier trois médailles d'or, trois médailles d'argent et une médaille de bronze devant une opposition qui réunissait 28 équipes.

A l'aventure

Jean-Pierre Lecoq est âgé de 48 ans. Il y a vingt ans, il est venu à l'aventure au Québec. Il y est resté. « C'est le plus bel endroit au monde où il fait bon vivre », assure-t-il.

Il a fait ses débuts comme professeur d'éducation physique. Entre 1976 et 1983, il assumait la fonction de coordonnateur des sports de combat à l'U. de M. Il est aussi responsable des équipes

VOIR REDOUTABLES EN A 2

En quelques mois, ces six adolescents sont devenus champions provinciaux sous la direction de leur entraîneur Jean-Pierre Lecoq. Au premier plan, Olivier Hébert et Mathieu Boudrias; au second plan, Jozef Siroka, Pierre-Carl Daoust, François Dubuc et Simon Craig.

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*



MÉTÉO

Aujourd'hui: nuageux avec une ou deux averses. Maximum 16, minimum 3.
 Demain: mélange de nuages et de soleil. Maximum 17, minimum 6. *Détails page E 16*

CINÉMA

ENFANT PRODIGE: Le cinéma populaire américain a su réserver une place de choix aux enfants vedettes. Mais peut-on être has-been à 15 ans? Voilà la question que pose, sur un ton qui ne se prend jamais au sérieux, le film *Life With Mikey*, qui met en vedette Michael J. Fox. *Page D 1*

Aujourd'hui

TÉLÉVISION

TALK SHOW: A 23 ans, Anthony Kavanagh devient, à compter de lundi, le plus jeune animateur de talk show à la télévision, avec la certitude qu'il peut livrer la marchandise. Mais voilà qu'à l'approche du jour J, Anthony est de plus en plus nerveux... *Page E 1*

DESIGN

LE DESIGN D'INTÉRIEUR: Le Salon international du design d'intérieur de Montréal, qui a choisi cette année de mettre l'accent sur l'environnement en concevant des meubles et des accessoires moins dommageables pour l'utilisateur et l'environnement, ouvre ses portes aujourd'hui et deux cents exposants y sont présents. *Page K 1*

SOMMAIRE

Annonces classées
 immobilier..... D8 à D17, H9, H10
 marchandises..... H10, H11
 emploi..... H11 à H14
 automobiles..... H14 à H16
 propositions d'affaires..... F2
 Arts..... Cahier E
 télé-horaires..... E2
 chronique télé..... E5
 Avis..... G4, G5
 Bandes dessinées..... J11
 Bridge, échecs, philatélie..... K11
 Carr. et prof..... Cahier J
 Cinéma..... Cahier D
 ciné-horaires..... D4
 Décès..... G6, G7
 Économie..... Cahier F
 Éditorial..... B2
 Encans..... G5, G6
 Êtes-vous observateur?..... D10
 Feuilleton..... J10
 Habitat..... Cahier K
 Informations nationales..... G1
 Le monde..... Cahier C
 Loteries..... A4
 Mots croisés..... D12
 Mot mystère..... D14
 Restaurants / Vins..... E14, E15
 Sports..... Cahier H
 Voyage..... Cahier I

Good luck, you need it...

Après avoir longtemps eu des échanges de nature politique, Alain Dubuc et l'éditeur du Toronto Star, John Honderich, reprennent leur correspondance, à la faveur d'une Coupe Stanley.

Dear John,

Ce n'est évidemment pas par hasard si je romps des mois de silence quelques jours avant les finales de la Coupe Stanley. Il fallait que je vous écrive pour vous dire à quel point les Montréalais sont derrière vous dans votre dernier match contre les Kings.

La perspective d'une finale Canadiens-Maple Leafs nous donne l'occasion rêvée de reprendre un dialogue qui devenait difficile à poursuivre. Pas parce que nous n'avions rien à nous dire; mais parce que tout ce dont nous aurions pu parler nous aurait menés à la dépression nerveuse collective. La constitution? Il n'en n'était évidemment plus question après le référendum. Comparer la profondeur de nos récessions? Echanger sur la gravité de nos crises sociales respectives?

Mais cette série Canadien-Toronto amènerait un vent de fraîcheur, exactement ce dont nous avons besoin pour oublier un peu les pires années que nous avons vécues.

C'est sans doute pour cela qu'on sent à Montréal un sursaut de passion pour le hockey. À cet égard, mon propre cas est sans doute typique. Je ne suis pas un vrai amateur, mais plutôt le genre à regarder ma première partie de hockey de l'année au moment des éliminatoires. Mais, depuis quelques années, j'avais à peine le temps d'apprendre le nom des nouveaux joueurs que le Canadien disparaissait de la carte et que mon intérêt retombait.

Mais cette fois-ci, avec ces succès totalement inespérés du Canadien, j'embarque, comme à peu près tout le monde, emporté par cet espèce de phénomène de société. Il se passe quelque chose. Quand notre columnist le plus sérieux, Marcel Adam, passionné pour les questions constitutionnelles, écrit deux chroniques sur le hockey; quand la Banque Nationale du Canada paie une pleine page de publicité pour dire « Merci Jacques » (pas Parizeau, Demers!); quand les gens parlent plus de la partie de la veille que du débat linguistique, on peut en conclure que de puissantes forces sont à l'oeuvre.

VOIR LUCK EN A 2

SPEC Électronique

Dumoulin

Montréal 8390 rue St-Hubert 389-1122
 Laval 1599 Autoroute 440 ouest 681-7770
 Longueuil 2203 chemin de Chambly 468-1893

Caméra Vidéo 8

Zoom 8:1 • 2 lux • Entièrement automatique

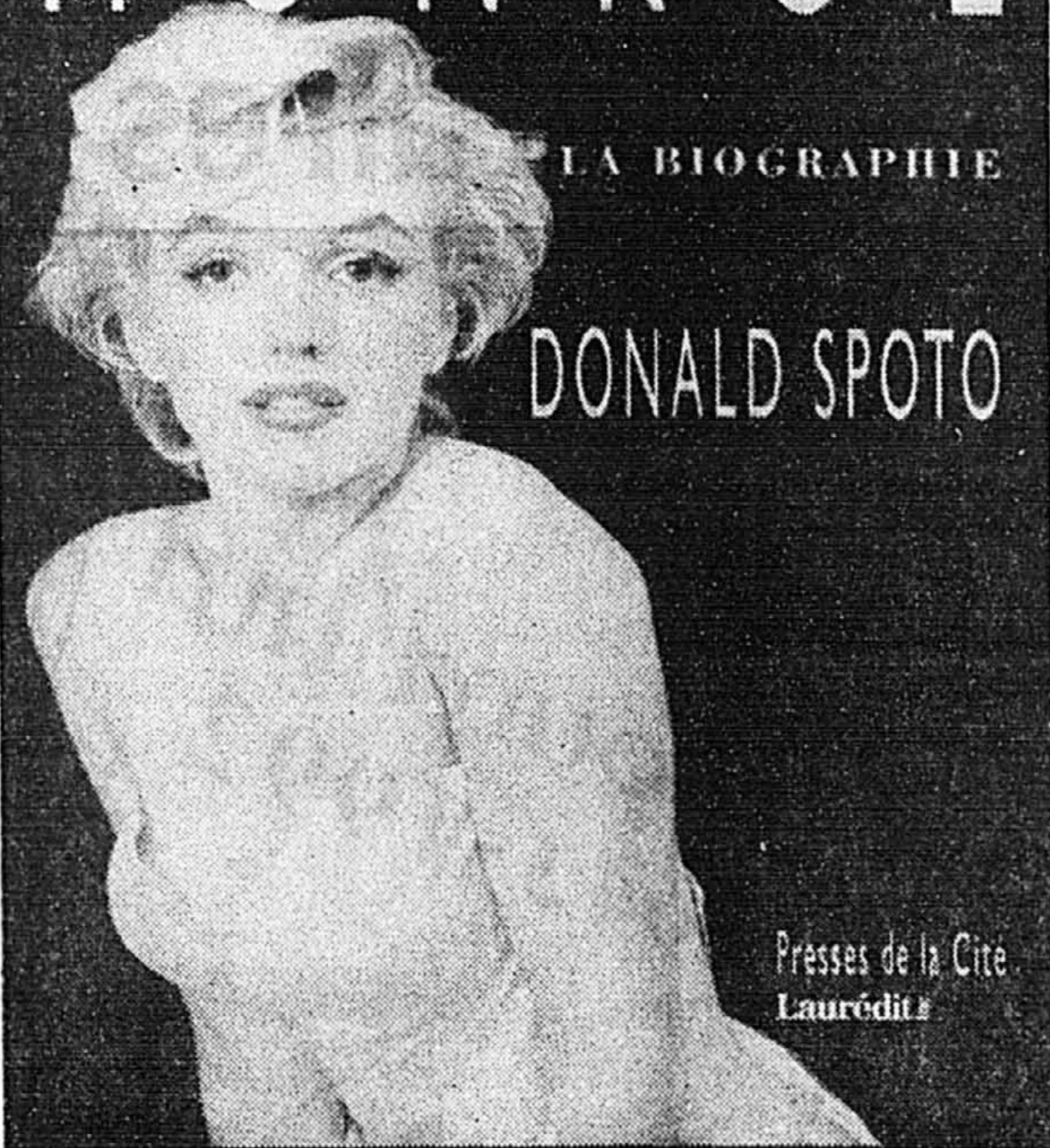
669\$

SANYO

VMD-44

Demain dans La Presse

MARILYN MONROE



LA BIOGRAPHIE

DONALD SPOTO

Presses de la Cité
Laurédit

Livres

Biographie passionnante
comme un roman

Pour Réjean Tremblay, la lecture de la nouvelle biographie de Marilyn Monroe a fait revivre mille souvenirs, en a enrichi mille autres et surtout, a balayé mille imbecillités et bobards qui avaient fini par devenir vrais à force d'être repris et répétés sans vérification. Le livre de Donald Spoto, dont les conclusions sur la mort de l'actrice sont explosives, repose sur des milliers d'entrevues et autres documents inédits. Quelques jours avant sa sortie en librairie, La Presse en offre des extraits à ses lecteurs demain.

Santé

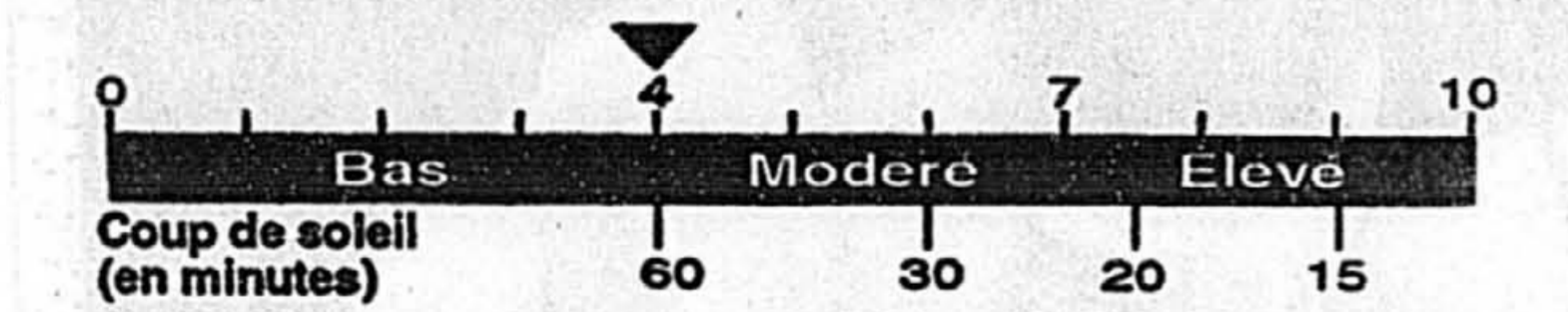
Tout sur la médecine chinoise

Pour régler nos problèmes de coûts du système de santé, il suffirait d'adopter une ancienne coutume de la médecine chinoise et ne payer le médecin que s'il parvient à nous guérir. Des éléments de la médecine traditionnelle chinoise s'insèrent de plus en plus dans notre mode de vie. Les Québécois sont familiers maintenant avec l'acupuncture, plusieurs consomment du ginseng pour refaire le plein d'énergie, s'adonnent au Tai Chi taoïste et sont de plus en plus sensibles à l'harmonie qui doit régner entre l'être humain et son environnement. Demain dans le cahier Santé de La Presse, à peu près tout ce que vous voulez savoir sur la médecine chinoise.

Le soleil

Indice ultraviolet B du 29 mai à Montréal

© 1993 MTI Inc.



Ville	Max UVB	à UVB plus de 4
Hull/Ottawa	4.0	13h01
Montréal	4.0	12h52
Ste-Agathe	4.0	12h53
Sherbrooke	4.0	12h46
Drummondville	4.0	12h48
Québec	4.0	12h43

La quotidienne

à trois chiffres

164

Tirage d'hier

à quatre chiffres

6727

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



21-6

CODE DU JOUR

SAMEDI
29 MAI 1993

SUITE DE LA UNE

LACHINE

La persécution des bibliophiles n'est pas nouvelle à Ville de Lachine

de ses biens, mais il est rentré bredouille. «Je n'avais pas 4 000 \$ de biens à saisir dans l'appartement et je n'ai pas de voiture», note avec humour M. Saint-Cyr.

Le 12 août suivant, il recevait une sommation de la cour municipale l'informant que la facture, amendes et frais compris, attei-

gnait alors 130 \$ par volume. Ayant décidé de payer en nature, il a donc laissé courir les choses. Et la veille du jour où il devait comparaître, il s'est rendu à l'hôtel de ville pour indiquer qu'il acceptait de faire du travail communautaire plutôt que de payer l'amende qui était passée à 659 \$.

«J'ai purgé ma peine en faisant 66 heures de travail communautaire au Centre multiethnique de Notre-Dame-de-Grâce où j'ai ren-

contré des esprits ouverts qui aiment vraiment la lecture», souligne-t-il avec un sourire en coin.

À son avis, la Ville devrait cesser de gaspiller les fonds publics en dépensant des sommes folles en frais juridiques et services administratifs pour consacrer davantage d'argent à l'achat de livres.

«La bibliothèque de Lachine en a bien besoin car ses collections sont assez pauvres, dit M. Saint-Cyr. Cela donnerait aussi

aux gens le goût d'y venir au lieu de la fuir comme on les incite à le faire maintenant.»

Pour sa part, il ne s'y rend plus souvent depuis qu'il a rapporté les trois précieux ouvrages qui lui ont ouvert les yeux sur les règlements municipaux. Il passe plus de temps à l'écoute de sa radio ondes-courtes, à travailler bénévolement à l'organisation du Festival folklorique international et à étudier l'astronomie. □

LAVAL

Laval aura son usine d'épuration des eaux

sièges mois, peut-être pas avant le début de 1994. «Certains membres du gouvernement ne veulent pas que la décision soit annoncée bientôt afin de ne pas donner tout le crédit au maire Gilles Vaillancourt, qui est en période électorale. Ils soutiennent qu'il est préférable que l'annonce soit faite en 1994, année d'élections provinciales», ont dit presque de façon identique des interlocuteurs, très proches du pouvoir politique provincial.

Les principaux opposants à l'idée que Laval ait sa propre usine auraient confié à leur en-

tourage qu'ils ne voyaient maintenant plus d'objection à ce que les eaux usées de l'île Jésus soient traitées ailleurs qu'à l'usine de la CUM. Parmi eux, on retrouve le maire Jean Doré et le président de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Hamelin.

Le débat sur l'usine d'épuration de Laval dure depuis une dizaine d'années. Avec des subventions du gouvernement provincial, Laval a procédé à l'installation souterraine d'un réseau de tuyaux dans le but d'amener toutes les eaux usées de la partie sud de son territoire en direction du quartier Saint-Vincent-de-Paul, où le gouvernement fédéral a donné à la Ville un vaste terrain, situé dans l'axe du complexe pénitencier,

pour la construction de cette fameuse usine. Projet qui n'a jamais eu de suite à cause des interventions répétées d'élus de l'île de Montréal qui s'y opposaient et du travail en coulisse fait auprès de députés du gouvernement.

Autonomie municipale

Les experts lavallois ont toujours allégué que la technologie utilisée par Laval était trop avancée par rapport à celle en vigueur à l'usine de la CUM; de leur côté, les dirigeants de la CUM ont fait des pieds et des mains pour convaincre Québec que construire une usine à Laval serait un grave erreur et qu'il en coûterait beaucoup trop cher pour rien.

Puis Lise Bacon, alors qu'elle

occupait le poste de ministre de l'Environnement, a déclaré qu'il fallait respecter l'autonomie municipale et que selon elle, Laval ne devait pas être rattachée à l'usine de la CUM. Depuis qu'elle a changé de portefeuille, tout en continuant à occuper le poste de vice-premier-ministre, elle a toujours tenu à peu près le même discours. Mme Bacon est députée de Chomedey, l'une des cinq circonscriptions de l'île Jésus.

Afin de faire la lumière sur la question et d'avoir une décision éclairée, le premier ministre Bourassa a confié en 1991 à Ronald Poupard le soin d'entreprendre une vaste étude sur cet épineux dossier et de lui présenter un rapport. □

REDOUTABLES

Redoutables mousquetaires

nationales cadette, junior et senior, au fleuret et à l'épée.

C'est lui qui a développé les athlètes avantageusement connus que sont devenus Jean-Marc Chouinard et Luc Rocheleau, champion du Canada à 14 ans. Le jeune homme, l'un des meilleurs

éléments de l'équipe de hockey de sa catégorie, a fait scandale dans son entourage en abandonnant le hockey pour l'escrime.

«Tous ceux que j'ai entraînés il y aura bientôt 20 ans sont aujourd'hui mariés ou retirés de la compétition. J'avais besoin d'une relève, dit Lecoz. J'ai eu la main heureuse.»

Quand on lui demande la clé de ses succès, Lecoz tient à peu

près ce langage: «L'escrime est un sport basé sur la psychologie. À titre de maître d'armes, je me fais le partenaire des jeunes que j'entraîne. Je leur fournis les éléments techniques. Ils choisissent. Ils apportent leurs idées. Et ça marche.»

La plupart prennent l'escrime au sérieux. «C'est différent des autres sports», assure François Olivier, qui suit beaucoup de

cours, considère l'escrime comme un jeu. Jean-Marc Chouinard est leur idole commune. Le champion junior canadien Mathieu Brouillet fait aussi leur admiration.

Les six escrimeurs mentionnés plus haut prendront part au championnat cadets (moins de 17 ans) du Canada, à Laval, lundi prochain. □

LUCK

Good luck, you need it...

Il est certain que cette passion a quelque chose d'irrationnel, qui chasse l'esprit critique. Par exemple, en tant qu'éditorialiste, je devrais surtout souligner à quel point il est aberrant que notre télévision d'État offre des matchs de hockey six soirs par semaine. Je devrais dénoncer la Ligue nationale qui allonge tellement ses éliminatoires que ce sport d'hiver s'étire jusqu'au solstice d'été. Ou m'interroger sur un sport qui, malgré son désir de percer aux USA, n'offre que des efforts pathétiques pour freiner la violence.

Nous sommes prêts à oublier tout cela, à oublier aussi qu'il n'est pas normal que nos deux clubs, relativement médiocres, se soient rendus en finale. Parce qu'on avait besoin de ce répit. Faute de pain, il nous reste les jeux. Et le plaisir de céder à nos pulsions chauvaines.

Et je dois vous dire qu'on assiste à un phénomène unique. En se reposant, avec leurs Canadiens, avant les matches de la Coupe Stanley, les Montréalais, pour la première fois de l'histoire du Canada, «prennent» pour les Maple Leafs, et contre les Kings. Pas par solidarité, dois-je ajouter, par honnêteté. Parce que personne ne veut rester devant sa télé jusqu'à une heure du matin. Peut-être aussi parce que nous sentons que le Canadien aurait encore plus de chances s'il affrontait les Leafs. Mais surtout, tant qu'à gagner la coupe Stanley, on se dit que le faire contre Toronto serait la cerise sur le sundae.

Il est évident que cette série réveillerait la rivalité entre les deux villes. Déjà, cette éventualité réveille plein de souvenirs, chez plusieurs d'entre nous, de cette époque où à Montréal, on haïssait les Maple Leafs, ce club à abattre, dont le jeu était le plus terne de la ligue, à l'image de la ville.

Cette aversion était à ce point enracinée dans notre culture que cela est même le sujet d'un livre d'enfants. Ce livre raconte le drame vécu par un petit garçon qui, lorsque son chandail de hockey commandé par catalogue Eaton arrive, découvre qu'il y a eu erreur et qu'on lui a envoyé l'odieuse chandail bleu. Il subit alors l'humiliation et les insultes sur la patinoire.

Cette rivalité à sans doute connu son point culminant, en 1967, l'année de votre dernière coupe Stanley, que vous avez obtenue contre Montréal. Mais depuis, tellement de choses ont changé.

Sur le plan du hockey, la rivalité Montréal-Toronto est disparue, notamment parce que votre club est devenu tellement mauvais depuis une quinzaine d'années que le concept même de rivalité a perdu son sens. À cela, s'ajoute le fait, qu'avec l'expansion en 1967, Montréal a perdu son droit de pêcher les deux premiers joueurs

francophones; le Canadien a progressivement cessé d'être un club francophone, ce qui a mis fin à la dualité anglais-français. Enfin, l'arrivée des Nordiques, le club fleurdelisé, a déplacé la rivalité et, pendant longtemps, les clivages linguistiques, entre Montréal et Québec.

Mais les rapports entre les villes ne sont pas changés. En 1967, vous étiez encore les perdants, et votre petite ville un peu provinciale avait encore des choses à prouver à Montréal, qui triomphait avec son Expo 67.

Le vent a tourné. Tant et si bien que Montréal et Toronto ne sont même plus dans la même catégorie. Cela atténue la portée de la rivalité. Tout comme vos déboires récents, qui vous rendent plus humains. Votre crise économique, les zigzags de votre gouvernement et votre fardeau fiscal vous rapprochent de nous.

Et c'est pour cela que je ne crois pas vraiment que les tensions Montréal-Toronto s'exprimeraient avec hargne et rancoeur pendant la finale. Mais je suis persuadé que cette rivalité rituelle se manifesterait sur un ton bon enfant.

Soirée réussie pour Kim Campbell

ANDRÉ PRATTE

Soirée réussie hier à Saint-Léonard pour Kim Campbell, alors qu'elle rencontrait plus de 500 sympathisants de la région de Montréal.

Bien réchauffée par la musique et entraînée par quelques dizaines de jeunes, la foule a accueilli chaleureusement celle qui, malgré les faiblesses de sa campagne, reste favorite pour succéder à Brian Mulroney.

Par contre, plusieurs semblaient peu intéressés à écouter le bref discours de Mme Campbell — nombreux sont ceux qui ont continué à plaçoter pendant que la ministre de la Défense s'adressaient à eux. Il faut dire que plusieurs ne pouvaient pas voir leur candidate, ses organisateurs n'ayant encore une fois pas prévu un podium assez élevé pour qu'elle ne soit pas cachée par les caméramen et photographes.

C'était une soirée pour réchauffer (rassurer?) les troupes et pas pour parler de déficit et d'emploi; aussi Mme Campbell n'a-t-elle rien dit de substantiel dans son allocution. Elle s'est contentée de remercier ceux qui l'appuient, «des gens qui ont décidé d'appuyer quelqu'un pour que Jean Chrétien en prenne pour son rhume (prononcé 'roume')».

Juste avant, Mme Campbell avait rencontré en privé plusieurs délégués de la région de Montréal. Là non plus, on n'a pas parlé du programme de la candidate. On a apparemment surtout consacré du temps à prendre des photos de chacun avec «Kim».



Kim Campbell

PHOTO CP

Notre plus grand solde de l'année!

ROCKLAND

341-7810

La Grande Vente de Blanc Jusqu'à 50 % de rabais

BOUTIQUE ET MAGASIN À RAYONS
LINEN CHEST

OUVERT LE DIMANCHE

- Lits • Matelas
- Parures de fenêtres
- Table • Salle de bain
- Cristaux et cadeaux

282-9525

les promenades de la
CATHÉDRALE

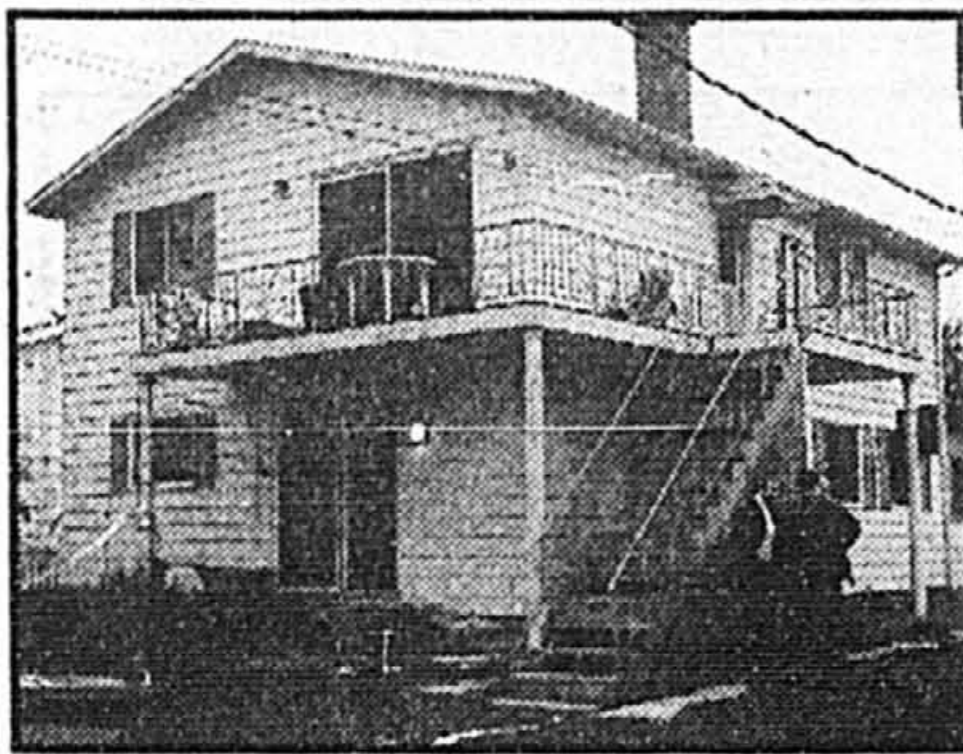


PHOTO SYLVAIN GAUDREAU, collaboration spéciale

Le funeste drame s'est déroulé dans ce duplex où logaient les deux beaux-frères, rue Bellerive, à Iberville.

Une querelle familiale vire au drame

MARCEL LAROCHE

■ Une querelle familiale entre deux beaux-frères a tourné au drame hier matin quand l'un des adversaires a grièvement blessé son interlocuteur d'un coup de feu aux jambes pour ensuite se flamber la cervelle, sous les yeux horrifiés de son ex-femme!

Le tragique événement, qui a fait un mort et un blessé, s'est produit vers 8h30 hier matin, dans une maison privée d'un quartier résidentiel d'Iberville, dans la banlieue sud de Montréal.

Richard Jourdain, 36 ans, le principal acteur de ce drame, est mort instantanément d'une décharge de fusil à la tête, tandis que Mario Laliberté, 29 ans, considéré comme une victime innocente dans cette funeste altercation, se trouve actuellement hors de danger au Centre hospitalier du Haut-Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu, souffrant de graves blessures aux deux jambes.

En instance de divorce, Richard Jourdain habitait seul le deuxième étage d'un duplex du 867, rue Bellerive, tandis que son ex-femme logeait temporairement avec son frère, Mario Laliberté, au rez-de-chaussée du même immeuble situé près de la rivière Richelieu, à Iberville.

Depuis que les procédures de séparation étaient entamées, Jourdain aurait blâmé à plusieurs reprises le frère de son ex-femme, Mario Laliberté, d'être à l'origine de tous ses déboires matrimoniaux. Ironiquement, les deux beaux-frères qui habitent le même duplex auraient déjà discuté ensemble de cette situation familiale jugée insoutenable pour Jourdain.

Pour des raisons qui risquent de ne jamais être clairement établies, Richard Jourdain a quitté son logis, vers 8h30 hier matin, pour descendre à l'appartement de Laliberté.

Armé d'un fusil de chasse de calibre .12, Jourdain a été accueilli par son beau-frère qui l'a aussitôt blessé d'une décharge de chevrotines dans les deux jambes.

Témoin de ce drame imprévisible, la soeur de la victime a vu son ex-mari retourner l'arme contre sa personne pour mettre fin à ses jours.

En proie à un violent choc nerveux, la jeune femme a quitté en vitesse la scène du drame pour aller se réfugier saine et sauve chez un voisin où elle a alerté les policiers municipaux d'Iberville.

Les premiers policiers accourus sur les lieux ont découvert le corps mutilé de Richard Jourdain gisant sans vie dans la maison, un fusil .12 à ses côtés.

Quant à Mario Laliberté qui avait déjà perdu beaucoup de sang, il a été transporté au centre hospitalier du Haut-Richelieu où les médecins l'ont soigné pour de graves blessures aux deux jambes.

L'enquête a été confiée aux membres de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal.

Un des évadés de Bordeaux arrêté après avoir enlevé sa petite amie

MARCEL LAROCHE

■ En cavale depuis moins de 24 heures, un évadé de la prison de Bordeaux était déjà armé d'un fusil à canon tronqué quand il a enlevé et séquestré sa petite amie de coeur, au grand désespoir du père de l'adolescente qui s'est fait injurier et menacer de mort!

Patrick Hamel, un jeune dur-à-cuire de 20 ans qui avait réussi avec quatre autres détenus à s'évader en douce mercredi soir de la prison de Bordeaux, dans le nord-ouest de Montréal, n'a évidemment pas chômé pendant ses quelques heures de liberté illégale.

Traqué par des policiers de la CUM qui l'ont repéré jeudi soir à sa sortie d'une pizzeria du quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans l'Est de la métropole, le jeune évadé avait cependant «oublié» son arme chargée sur la banquette du restaurant!

Toute cette rocambolesque histoire a commencé lorsque Patrick Hamel, alias Stéphane Leclair, a profité momentanément d'un congé sans permission de la prison de Bordeaux où il purgeait une sentence pour vol.

Après s'être détaché de ses complices en cavale, Hamel s'est retrouvé jeudi matin au domicile de sa copine, une adolescente âgée de 15 ans dont les parents habitent le secteur des rues Saint-Germain et Ontario, à Montréal.

Plutôt surprise de la «visite» inatten-

due de son compagnon qui aurait normalement dû se trouver en prison, la jeune fille aurait toute de même accepté de le suivre.

Ce n'est que plus tard dans la journée de jeudi, après avoir appris que Hamel était évadé, que la jeune fille a communiqué par téléphone avec sa mère pour l'aviser qu'elle ne pouvait rentrer à la maison, car son ami la retenait prisonnière.

Et pour ajouter plus de poids à ses prétentions, la jeune fille a raconté s'être querellée avec Hamel qui l'avait alors empoignée par la gorge au moment où elle tentait de prendre la fuite.

Inquiet du danger auquel était exposée sa fille, le père s'est immédiatement lancé à sa recherche en patrouillant en auto les rues du quartier. Le hasard a voulu que l'homme aperçoive Hamel déambulant sur le trottoir, à l'angle des rues Ontario et Parthenais, à deux pas du quartier général de la Sûreté du Québec, en compagnie de l'adolescente.

À la vue du père qui l'a interpellé dans la rue, Hamel a préféré prendre la poudre d'escampette, libérant du même coup la jeune fille qu'il séquestrait depuis plusieurs heures.



Patrick Hamel

Heureux de la tournure des événements, l'homme a communiqué jeudi après-midi avec les policiers du district 52 de la CUM pour signaler la présence dans le secteur de l'évadé Patrick Hamel.

Des recherches policières avaient déjà été amorcées par les hommes du lieutenant-détective Jean-Pierre Beaudet, du poste 52 de la CUM lorsque Hamel a appelé le père de son amie, en début de soirée de jeudi, pour lui annoncer son intention de le «trouver au 12»!

Les policiers ont alors intensifié leurs recherches qui les ont finalement conduits, vers 23h jeudi, en face d'une pizzeria située à l'angle des rues Frontenac et Rouen, où se trouvait l'évadé Patrick Hamel.

Interpellé par les policiers au moment où il s'appropriait à monter dans une auto avec un autre individu, Hamel a réussi à prendre la fuite à pied, mais il a été rapidement rejoint quelques rues plus loin par les policiers lancés à ses trousses.

Étonnés de voir que l'évadé n'était pas armé, les policiers ont découvert plus tard qu'il avait tout simplement oublié son .12 dissimulé sous son manteau laissé sur la banquette du restaurant.

De retour derrière les barreaux, Hamel n'est pas au bout de ses problèmes puisqu'il risque d'être inculpé d'une kyrielle d'accusations, dont celles d'enlèvement, séquestration, menaces de mort et voies de fait, tout cela alors qu'il était évadé de prison depuis moins de 24 heures.

Sa boutique dévastée par les émeutiers de la Coupe Stanley, il devient un mordu du hockey

MARTIN PELCHAT

■ Par un curieux retour des choses, Viateur Bissonnette est devenu un mordu du hockey... après l'émeute de la Coupe Stanley, en mai 1986, au cours de laquelle sa boutique de vêtements pour hommes de la rue Sainte-Catherine a été dévastée.

Si bien qu'aujourd'hui, il souhaite «de tout coeur» au Canadien, dont plusieurs joueurs sont ses clients, de remporter pour la seconde fois en sept ans la précieuse coupe. Et ce même s'il croit qu'une victoire de l'équipe à Montréal pourrait déclencher des mouvements de foules encore plus «puissants» qu'en 1986.

«Mais cette fois, dit le marchand de 43 ans, je vais être ici à la boutique. La dernière fois, j'étais sorti.»

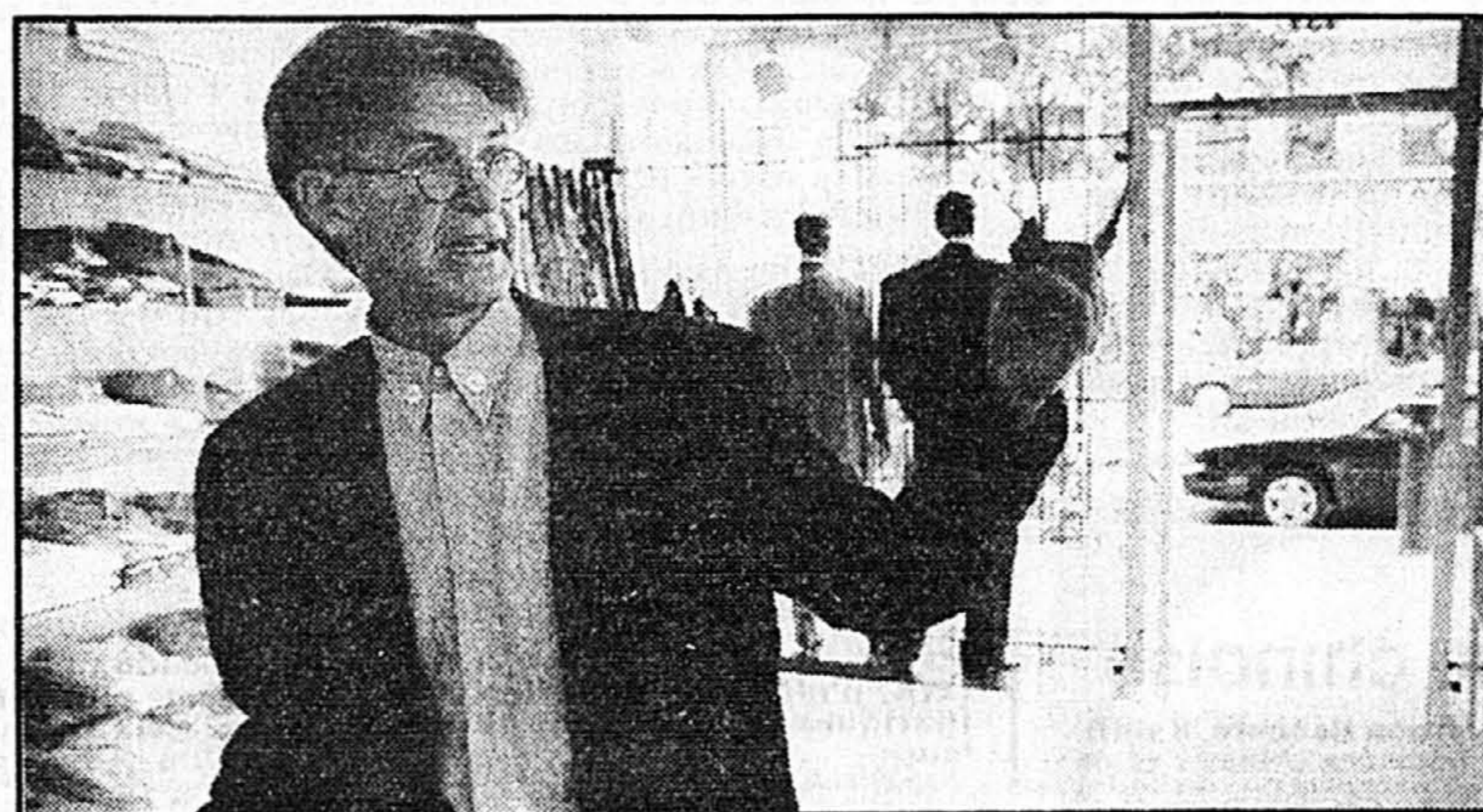
La dernière fois, sa boutique Splash n'était pas non plus protégée par des grilles de métal. Et la dernière fois, la police de la CUM n'était pas prête.

Jeudi, la Cour supérieure a d'ailleurs donné raison à M. Bissonnette et à quatre compagnies d'assurances et tenu la CUM responsable pour les dommages causés à plusieurs boutiques par les émeutiers, le 25 mai 1986.

Une décision qui a évidemment satisfait le commerçant, encore que la CUM pourrait en appeler. Hier, le président du Comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, refusait de commenter cette éventualité, alors que son service juridique étudiait le jugement de 83 pages. La question devrait être discutée jeudi à la prochaine réunion du comité.

«J'espère qu'ils vont trouver que sept ans, c'est assez», disait Viateur Bissonnette hier.

La nuit du 25 mai 1986, peu après que le Canadien eut remporté la Coupe Stanley à Calgary, des émeutiers avaient brisé les vitrines de la boutique Splash et avaient complètement pillé le premier étage, en plus d'incendier les mannequins et la caisse enregistreuse. Une perte de 300 000 \$. Quand le gérant est entré, il a dû chasser huit vandales qui



Viateur Bissonnette: «Cette fois, je vais être ici.»

PHOTO LUC SIMON PERREAULT, La Presse

s'attaquaient à la marchandise de la mezzanine.

«L'après-midi, tu as un commerce; quelques heures plus tard, tu n'as plus de commerce», résume M. Bissonnette.

Lui et son équipe ont néanmoins relevé leurs manches et réussi à rouvrir le vendredi suivant... et à tenir. «À l'époque, quand la cause a commencé, nous étions cinq magasins, raconte-t-il. Au moment du procès (ce printemps), il n'y avait plus que moi et les compagnies d'assurances.» Les autres commerçants avaient fermé boutique.

Mais après la nuit du 25 mai 1986, il n'y avait pas que la survie de son commerce qui tracassait Viateur Bissonnette. Il voulait aussi comprendre comment les passions avaient pu se déchaîner de la sorte. «Moi, quand je suis heureux, mon style n'est pas de détruire», remarque-t-il.

Alors il s'est remis à suivre le hockey, qu'il avait délaissé depuis des années. S'il n'a pas pour autant réussi à comprendre comment les choses avaient pu déraiper de la sorte en 1986, il s'est découvert une véritable passion pour notre sport national.

«Je ne manque jamais une partie», dit celui qui compte parmi ses clients plusieurs joueurs de l'équipe actuelle du Canadien, comme Mathieu Schneider, Kevin Haller et Sean Hill. Il a aussi habillé les Chris Chelios, Shayne Corson et Petr Svoboda.

En 1989, le Canadien s'est rendu de nouveau en finale de la Coupe Stanley. Mais le Service de police de la CUM (SPCUM) avait tiré les leçons du cafoilage de 1986. «Il y avait beaucoup de policiers, à tous les coins de rue», se souvient M. Bissonnette.

Cette année, le SPCUM a déjà tenu au moins deux réunions de planification en vue d'une éventuelle reconquête de la Coupe par la Sainte Flanelle.

«Je peux assurer les gens que déjà nous avons commencé notre boulot pour prévenir les choses de 1986 tout en permettant à la population de célébrer une victoire du Canadien», disait le directeur John Dalzell à La Presse il y a une semaine.

Rassuré, Viateur Bissonnette? «J'ai appris que la seule personne qui peut te protéger, c'est toi», dit-il.



TUÉE PAR UN TRAIN

■ Une jeune femme d'une vingtaine d'années a été tuée par un train de passagers de Via Rail, hier soir, à Saint-Hyacinthe. Les policiers enquêtent pour déterminer les circonstances précises de l'accident qui s'est produit non loin de la gare de Saint-Hyacinthe. Selon les premières constatations, la victime marchait sur la voie à un endroit où il n'y a pas de passage à niveau.

MEURTRE AU DEUXIÈME DEGRÉ

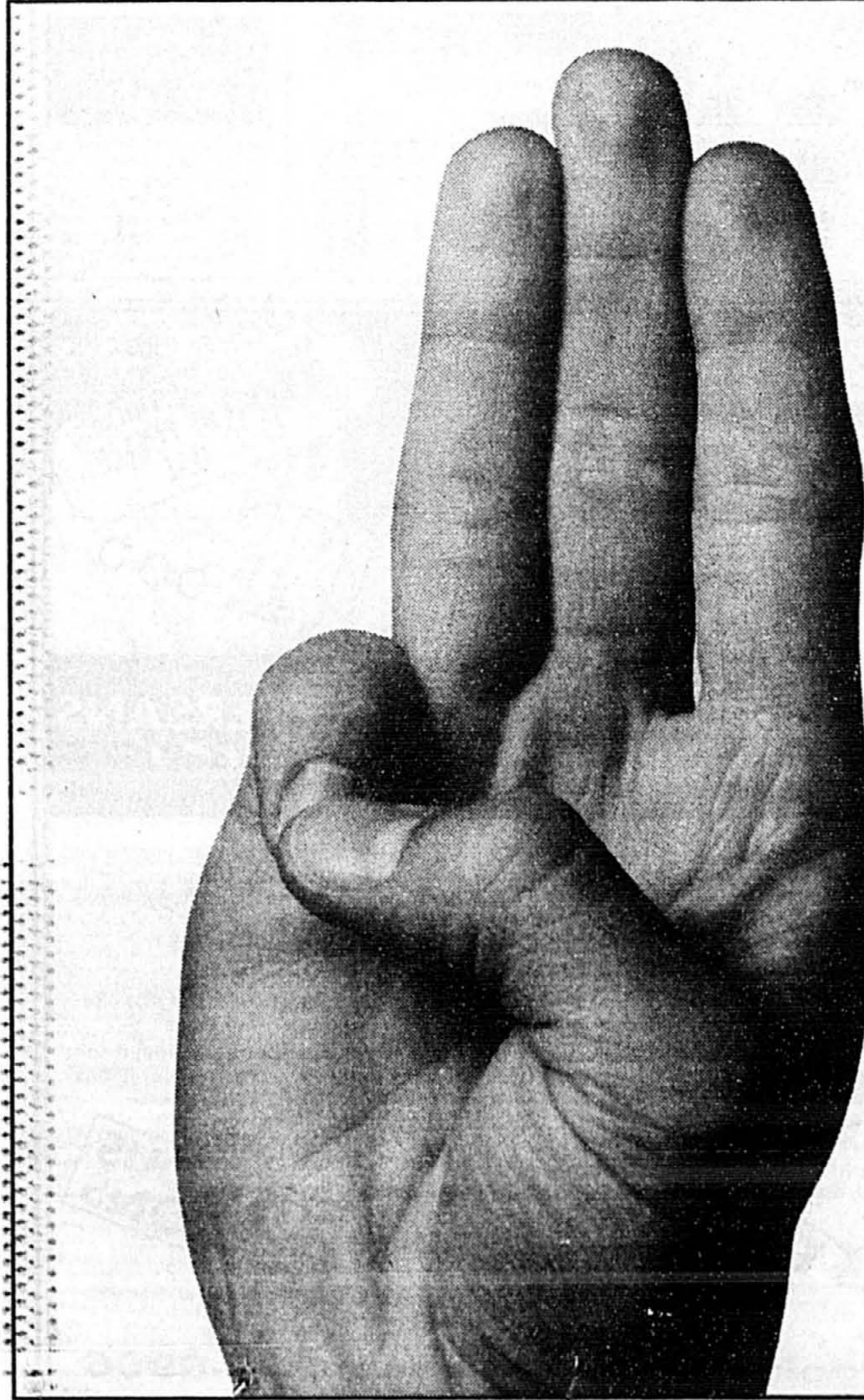
■ Sa petite fille Marie-Pierre, âgée de huit mois, étant décédée au milieu de l'après-midi, Gilles Gauthier a comparu de nouveau hier au palais de justice et a été cette fois accusé de meurtre au deuxième degré. Gauthier, sur qui avait d'abord pesé une accusation de voies de fait graves, puis une accusation de tentative de meurtre, est ce jeune homme de 28 ans de Verdun qui aurait frappé sa petite fille à la tête parce que ses pleurs l'exaspéraient, lundi après-midi. Les parents avaient conduit leur enfant à l'hôpital en prétendant avoir échappé la petite par terre. Mais le bébé souffrait de multiples fractures du crâne qui ont paru suspectes aux médecins. Avant que ne survienne le décès de sa petite fille, qui était maintenue en vie artificiellement à l'Hôpital de Montréal pour enfants, Gilles Gauthier, arrêté mercredi soir, devait subir son enquête sur cautionnement. Mais les procédures ont bien sûr été arrêtées et le prévenu reviendra en Cour le 4 juin pour que soit fixée la date de son enquête préliminaire.

JURÉ EN DEUIL

■ Le procès de Fabrikant, déjà suspendu à quelques reprises, a encore été ajourné hier et ne reprendra que mercredi prochain, pour respecter le deuil d'un des jurés, qui a perdu sa fille jeudi soir. Plutôt que 12, le nombre habituel, le jury, depuis le tout début du procès, ne compte que 11 membres, cinq hommes et six femmes. Le 21 avril dernier, les audiences étaient suspendues pendant quatre jours pour permettre à ce juré de se trouver au chevet de sa fille mourante. Le juge Martin avait alors loué le courage de la dame qui avait choisi de «continuer à remplir son devoir» de juré, malgré sa situation tragique. En maintenant le nombre de jurés à 11 au lieu du minimum requis de 10, elle permettait d'écartier le risque que ce très long procès avorte éventuellement si, par exemple, un membre du jury tombait malade.

PRÉVENTION: VOLS DE VÉHICULES

■ Au cours du mois de juin, la Sûreté du Québec des postes de Joliette, Rawdon, Lachenaie et Saint-Jérôme s'associera aux services de police municipaux des villes avoisinantes, dans un programme de prévention visant à sensibiliser la population sur les moyens à prendre afin de réduire les vols de véhicules. Du 1^{er} au 15 juin, les policiers émettront des conseils préventifs sous forme d'avertissement aux citoyens qui oublient quelquefois de petits détails pouvant attirer un éventuel voleur ou lui faciliter le travail. À titre d'exemple, les portières déverrouillées, les clés oubliées dans l'ignition ou encore des objets de valeur laissés à la vue sont autant d'éléments qui incitent les malfaiteurs à commettre leur larcin.



Toujours au poste!

TéléRéponse

Le service TéléRéponse^{MC*} enregistre vos messages même lorsque votre ligne est occupée. Et en choisissant le service TéléRéponse multi-usagers, jusqu'à 4 personnes peuvent recevoir leurs propres messages en toute confidentialité à partir d'une même ligne. Pour vous y abonner, passez à un magasin Téléboutique^{MC} Bell ou appelez notre Service à la clientèle. TéléRéponse. À partir de 5,50\$ par mois.

VISTA^{MC1} 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75\$ par mois.

*Offert là où la technologie le permet.
MC Marque de commerce de Bell Canada
MC1 Marque de commerce de Northern Telecom



Bell
des gens de parole^{MC}

Le démantèlement de l'usine Cascades suspendu

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le démantèlement de l'usine Cascades Port-Cartier a été suspendu par la Cour supérieure, hier, en attendant le résultat de discussions qui se poursuivent entre le syndic et la ville de Port-Cartier et qui pourraient donner lieu à une entente hors cour pendant le week-end.

La nature de cette éventuelle entente reste nébuleuse. Selon des sources, la ville pourrait convaincre le syndic d'accepter une offre globale pour l'usine mise en faillite par ses propriétaires ou tout simplement remettre les armes et admettre que son projet de relance est un échec.

De son côté, le syndic responsable de la liquidation des éléments actifs de l'usine, M. Raymond Marcoux, doute encore du sérieux du plan du maire Anthony Detroio. Selon lui, le délai imposé par le tribunal à la demande de la ville de Port-Cartier sera sans conséquence et ne fera que retarder légèrement le démontage des deux raffineries vendus à la compagnie américaine Boise-Cascade pour la somme de six millions de dollars. L'acheteur s'attend à recevoir l'équipement le 10 juillet, et le syndic estime qu'il faudra un mois pour le démonter et le transporter à destination.

Jeudi, à la veille de la première assemblée des créanciers de cette faillite contestée, la ville de Port-Cartier, appuyée par les commissions scolaires protestante et catholique de la localité, a déposé une requête en injonction provisoire pour empêcher le syndic de procéder au démantèlement de l'usine. La ville et les commissions scolaires ont allégué leur

créance de quelque 2 millions en taxes impayées à l'appui de leur requête.

La requête a été entendue, hier matin et, à la suite des événements survenus pendant la journée, le juge Jean Richard a décidé, en fin de journée, de remettre sa décision à mercredi. S'il se passe quelque chose d'ici là vous me préviendrez, a dit le juge aux parties, représentées par Me Jacques Gauthier pour Cascades et Me Louis Asselin pour la ville et les commissions scolaires.

Le maire Detroio a invoqué les procédures pendantes pour refuser de parler aux journalistes, avant de reprendre la route de Port-Cartier.

Au bureau du ministre des Forêts, M. Albert Côté, on refuse de spéculer sur l'issue des discussions en cours entre la ville de Port-Cartier et le syndic. Le ministre a rencontré jeudi un des acteurs du projet de relance de la ville, à qui il a promis un approvisionnement en bois mais pas un sou.

Dans son rapport aux créanciers, le syndic a rappelé que l'usine Cascades-Rexfor avait enregistré des pertes de 80 millions pendant les cinq années de son existence, de 1986 à 1991. «Elle nous apparaît donc avoir été maintenue artificiellement pendant cet intervalle, par le seul support et la tolérance des institutions prêteuses», peut-on lire dans son rapport.

La valeur de l'actif est estimée à 96,4 millions et les créances garanties s'élèvent à 63 millions. Toutefois, le syndic estime qu'il s'agit d'un actif «potentiellement difficile à liquider (...). Nous n'entrevoions pas de réaliser suffisamment pour acquitter entièrement les créances des créanciers garantis», a-t-il dit.

Est-ce la fin de Port-Cartier?

ÉRIC TROTTIER
envoyé spécial
La Presse à Port-Cartier

Port-Cartier est une ville de tôle, avec des quartiers débordant de maisons mobiles et de cabanes carrées qui ressemblent davantage à des hangars d'aéroport qu'à des résidences privées. L'architecte qui a conçu cette ville avait de la suite dans les idées: la tôle blanche, utilisée à profusion, donne à tous les quartiers des airs de boulevard industriel.

Pas surprenant: Port-Cartier a été fondée après la Première Guerre mondiale par une entreprise minière. Toute la ville tourne autour de deux industries: le fer et le bois. Lorsqu'on arrive de l'aéroport de Sept-Îles, le seul de la région, Port-Cartier vous accueille, route 138, avec une cour à scrap jonchée de tracteurs et de camions géants en état de décomposition avancée et un panneau criard: «Bienvenue à Port-Cartier, ville industrielle».

Port-Cartier est une ville laide. Mais les 6400 habitants de la localité voient les choses autrement. Ils sont même très fiers de leur ville. «Quand je me promène sur l'autoroute Décarie et sur le boulevard Métropolitain, moi aussi je trouve ça laid, mais ça ne m'empêche pas de croire que Montréal est une belle ville», raconte le commissaire industriel de Port-Cartier, Guy Landry, un jeune yuppie de 32 ans qui a fait ses études dans la métropole avant de retourner dans son pays natal, la Côte-Nord.

Pourquoi les Portcartois aiment-ils tant leur contrée? «Pour la qualité de vie, répond Landry. Les gens de Port-Cartier sont de grands voyageurs. Quand ils ont le goût de sortir, ils prennent l'avion et montent à Québec ou Montréal. Mais ils n'échangeraient jamais l'environnement sain de la Côte-Nord, les grands espaces, la nature et la mer, pour les avantages d'une grande ville.»

Port-Cartier a connu ses heures de gloire, dans les années 70. La ville attirait des milliers de travailleurs de tous les coins de la province. Deux usines les embauchaient: la papeterie ITT Rayonier et la Québec Cartier Mining. L'Iron Ore, à Sept-Îles, à 65 km à l'est de Port-Cartier, employait aussi des centaines d'ouvriers, tout comme les autres compagnies minières de la région, fort nombreuses à l'époque.

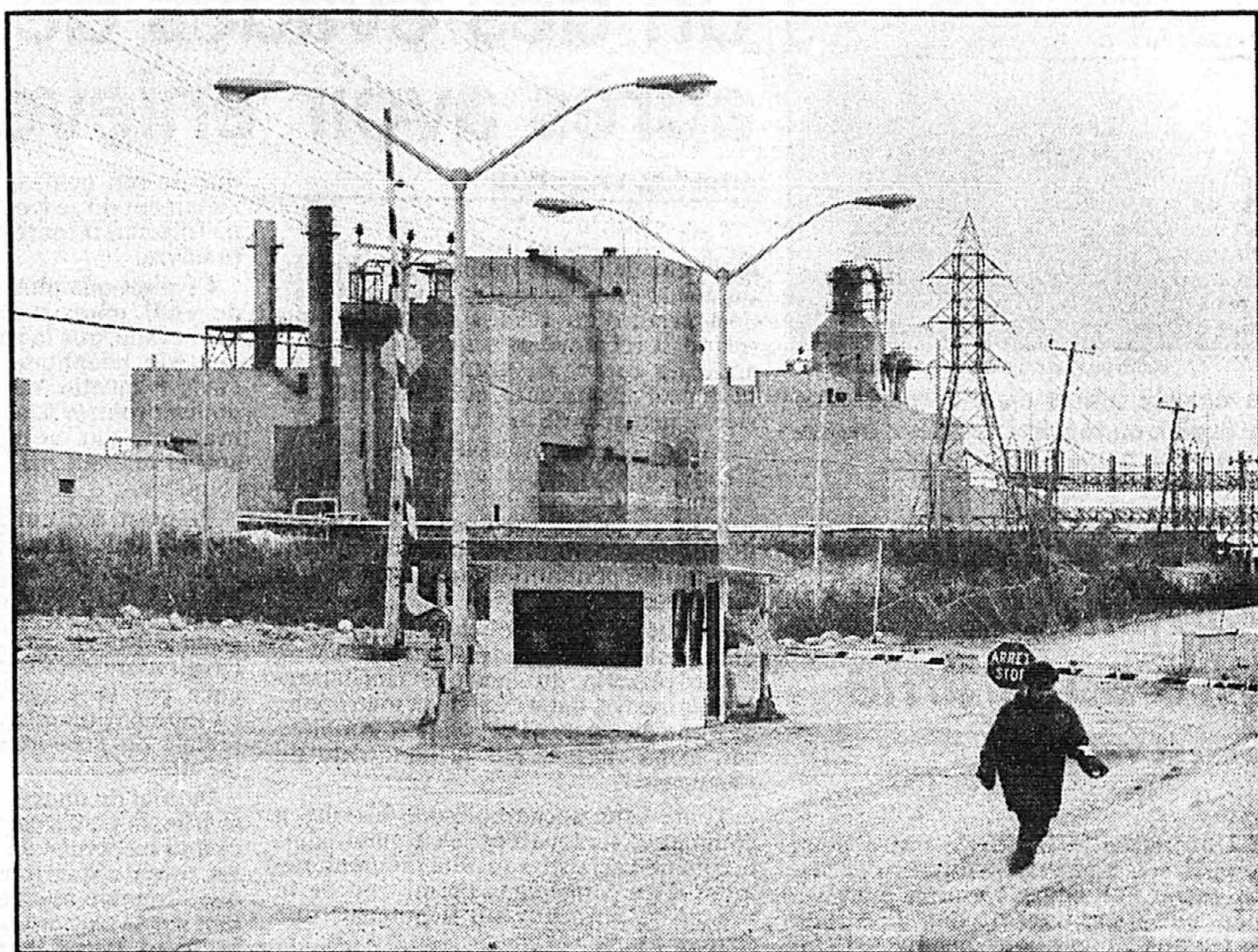
C'était avant la fermeture de Gagnon et de Schefferville.

«Tout le monde convergeait vers la Côte-Nord. La construction était florissante, les gens roulaient en grosses bagnoles», se rappelle Guy Landry. Les affaires marchaient tellement bien à Port-Cartier (qu'on surnommait le «klondike» du Québec) que la municipalité n'a pas hésité à se doter d'infrastructures dignes d'une ville de... 20 000 habitants, et ce, même si la population n'a jamais dépassé 13 000 personnes.

Aussi, l'administration municipale avait accumulé pour 25 millions de dollars de dettes lorsque ITT Rayonier a mis la clé dans la porte, à la suite d'un conflit de travail déchirant, en 1979. «On ne s'est jamais relevé de la fermeture d'ITT», admet la conseillère municipale Rose-Armande Smith-Boudreaux.

Depuis, Port-Cartier a vu la moitié de ses habitants quitter la région. Ceux qui sont restés ne vivent plus que d'espoir. L'espoir de voir un jour l'usine rouvrir ses portes.

En 1985, Cascades profitait de généreuses subventions gouver-



L'usine Cascades promise à la démolition si le coeur de sa machinerie est liquidé à des intérêts américains.

PHOTOS La Presse

nementales (dépassant les 140 millions) pour relancer l'usine qui a produit durant quelques années de la pâte «fluff» servant à la fabrication des couches et des serviettes sanitaires. Mais Cascades avait mal calculé son coup: le marché était déjà surexploité par les multinationales américaines.

L'usine referme donc ses portes en 1991. Depuis, c'est l'attente. «On a toujours pensé que Cascades trouverait une nouvelle vocation à l'usine. C'est pourquoi nous avons été surpris lorsque la faillite de l'entreprise a été déclarée (au début de mai)», raconte le maire Anthony Detroio. Celui-ci affirme avoir trouvé des investisseurs (qu'il refuse cependant d'identifier) prêts à repartir l'usine en y injectant 35 millions de dollars. Le projet du maire «ne coûterait pas une centime» aux gouvernements et créerait 545 emplois.

Mais le syndic qui a pris possession de l'usine au nom des créanciers, a vendu pour une bouchée de pain les sept raffineries — le coeur de l'usine — à une société papetière américaine qui veut les expédier en Louisiane. Pour empêcher le démantèlement de leur usine, une soixantaine d'ex-travailleurs de Cascades — à l'instigation du maire Detroio et de Guy Landry — ont occupé les lieux durant une semaine. Des manifestations ont été organisées et la grève d'un jour de tous les Portcartois a complètement paralysé la ville, il y a dix jours.

Par la suite, la Cour supérieure a tranché en faveur du syndic, en interdisant au maire Detroio et à

ses commettants de manifester autour de l'usine et en déclarant légale la vente des raffineries.

Le projet du maire Detroio semble bel et bien mort. Est-ce le début de la fin de Port-Cartier? Plusieurs le pensent. «Si l'usine de repart pas, au moins 125 familles vont quitter la ville, dès la fin des classes», affirme Mme Smith-Boudreaux.

Chose certaine, l'avenir de la ville est plus compromis que jamais. Les signes ne trompent pas: Québec Cartier Mining, qui n'emploie plus que 800 Portcartois, traîne aussi de la patte. Trois cents travailleurs ont été mis à pied ce printemps et la compagnie veut fermer durant un mois, cet été, pour reprendre son souffle. Il n'y a pas d'autre gros employeur à Port-Cartier. Le taux de sans-emploi frise 40 p. cent. La Ville a dû faire détruire des centaines de logements, à la suite de l'exode des travailleurs vers des régions moins affectées par la récession. Les centres commerciaux sont délabrés et à moitié vides. La Banque de Montréal a disparu, tout comme un des deux Provigo.

«Deux autres commerces viennent tout juste de fermer. C'est bien simple, pour s'acheter une corde à linge, on doit descendre à Sept-Îles», raconte Michel Plante, porte-parole des «squatters» de Cascades. «Non, une usine à Port-Cartier ne serait pas de trop.»

«Si l'usine ne rouvre pas, les gens vont être complètement désespérés. Ça va être le chaos social», craint pour sa part Guy Landry.

Rose-Armande Smith-Bou-



Le commissaire industriel Guy Landry

dreaux souhaite toutefois que les «vrais» Portcartois restent. Pour se battre. «Nous avons toujours dû nous battre pour obtenir quelque chose des gouvernements. Pour les décideurs de Montréal et de Québec, Port-Cartier, c'est le bout du monde. Nous sommes habitués à ça et nous allons continuer la bataille.»

Le maire Detroio connaît d'ailleurs déjà l'arène du prochain combat. «Le gouvernement n'est pas intéressé à repartir l'usine? Soit. Mais nous allons exiger (en vertu d'une loi sur l'environnement) qu'il la détruise au complet et remette le terrain dans l'état où il était avant l'arrivée d'ITT Rayonier. Ça va leur coûter au moins 30 millions.»

CLINIQUE MÉDICALE
PHARMACIE • CHAPELLE
CENTRE COMMERCIAL
ACTIVITÉS ET LOISIRS
SALLE D'EXERCICE
DÉPANNEUR
SERVICE DE SÉCURITÉ

MÉDECIN VISITEUR
INFIRMIÈRE 24 H/24
SERVICE BANCAIRE
PISCINE INTÉRIEURE
BIBLIOTHÈQUE
CUISINETTE
ENTRETIEN MÉNAGER

SEULE... MAIS PAS TOUTE SEULE

PROMOTION SPÉCIALE

Nous sommes spécialisés pour vous offrir les meilleurs soins légers pour personnes en perte d'autonomie que vous puissiez obtenir à prix réellement compétitif. Disponible à Laval.

LAVAL
Spécial
499\$
Grand studio,
salle de bain privée
682-6686

SAINT-LAURENT
SUPER SPÉCIAL
sur nos 3 1/2 et 4 1/2
748-1396

LES RÉSIDENCES
Manoir Le Corbusier

RE/MAX DÉPLORE LA DECONFITURE DU PERMANENT

RE/MAX, le plus important réseau de courtage immobilier au Québec, trouve regrettable la situation dans laquelle se retrouvent les agents du Permanent à la suite de la faillite de l'entreprise.

Toutefois, RE/MAX rassure ses clients: elle est en excellente santé financière.

RE/MAX domine largement le marché de l'immobilier avec une part de marché supérieure à celle de ses deux plus proches concurrents, La Capitale et Le Permanent, mis ensemble!

Le succès de RE/MAX est dû à sa formule de franchises, une structure qui repose sur les épaules de 85 investisseurs (les franchisés) au lieu d'un seul. Une déconfiture comme celle du Permanent ne pourrait donc se produire chez RE/MAX, à l'abri de tout effet «domino».

La structure de RE/MAX, une gestion saine, la situation financière exceptionnelle du maître-franchisé, la compétence des agents et des franchisés confèrent au consommateur l'assurance qu'il fait affaire avec les vrais professionnels de l'immobilier pour la transaction souvent la plus importante de sa vie: l'achat ou la vente de sa maison.

Direction de RE/MAX QUÉBEC INC.

RE/MAX

PREMIER DEVANT VOTRE MAISON

VENTES RÉSIDENTIELLES — MLS

RÉGIONS DE MONTRÉAL
VENTES CUMULATIVES AU 30 AVRIL

La Capitale Le Permanent Royal-LePage Montréal Trust Century 21

31.4% 12.4% 11.0% 8.9% 9.7% 3.3%

1400 AGENTS
85 FRANCHISÉS

PREMIER DEVANT TOUTE COMPÉTITION

RÉSULTATS

loto-québec

Le Mini Tirage du 93-05-28

NUMÉROS	LOTS
765565	50 000 \$
65565	5 000 \$
5565	250 \$
565	25 \$
65	5 \$
76556	1 000 \$
7655	100 \$
765	10 \$

PROMÉNEAL Tirage du 93-05-28

NUMÉRO DÉCOMPOSABLE	NUMÉROS	LOTS
2368276	1 000 000 \$	
368276	5 000 \$	
68276	500 \$	
8276	100 \$	
276	25 \$	
76	5 \$	

La Québécoise Tirages du 93-05-22 au 93-05-28

	3	4
SAMEDI	082	2958
DIMANCHE	683	3494
LUNDI	603	9653
MARDI	556	8268
MERCREDI	669	7551
JEUDI	405	3657
VENDREDI	164	6727

Banco Tirage du 93-05-28

9	10	12	13	15	16	20
25	26	27	37	39	41	42
45	47	48	49	51	55	

Prochain tirage: 93-05-29

INTERPLUS Tirage du 93-05-28

NUMÉROS	LOTS
162866	250 000 \$
62866	2 500 \$
2866	250 \$
866	25 \$
66	10 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DES RÉDUCTIONS ENORMES...

LE COUP DE MINUIT...

TROIS DERNIERS JOURS...
FERMETURE FINALE
LE 31 MAI

LA PLUS GRANDE LIQUIDATION DE TAPIS PERSANS AUTHENTIQUES JAMAIS FAITE AU QUÉBEC !

Parvizian, un nom synonyme de tapis persans de première qualité importés d'Iran, une entreprise très bien implantée depuis plus de vingt-cinq ans aux États-Unis, a dû reconsidérer sa présence au Québec. En raison du climat économique (récession provoquée au Canada) et de son incapacité à bien fonctionner dans un marché en chute libre, Parvizian a décidé de fermer son magasin de la rue Sherbrooke, le 31 mai prochain.

CELA POURRAIT BIEN REPRÉSENTER VOTRE DERNIÈRE CHANCE D'ACHETER UN TAPIS DE QUALITÉ SUPÉRBLE, NOUÉ À LA MAIN... ET À UN PRIX PLUS QU'ABORDABLE !

Noblesse... élégance sans âge... toute la splendeur du passé... dans un tapis persan longuement travaillé par des maîtres artisans et au dessin soigneusement choisi pour rehausser votre intérieur.

85%
de rabais sur le tapis de vos rêves ?

Parvizian
Masterpieces

NOUS VOUS ATTENDONS

Le coup de minuit les trois derniers jours du mois
Samedi 29 mai, dimanche 30 mai et lundi 31 mai, de 10 h à minuit

1826, rue Sherbrooke Ouest Montréal 939-8906

Un automobiliste violent ira en prison...

RAYMOND GERVAIS

■ Sylvain Donckerwolcke, un boucher au tempérament plutôt vif et au seuil de frustration peu élevé au volant de son automobile, a été condamné jeudi à 15 fins de semaine de prison par le juge Denis Laliberté de la Cour municipale de Montréal, après avoir été reconnu coupable de voies de fait contre un chauffeur de taxi, M. Assaad Jammal.

L'incident s'est produit il y a plus d'un an, soit le 16 mai 1992, à l'intersection des rues Saint-Jacques et Université, au moment où la circulation automobile était très dense.

Selon les faits déclarés lors du procès, la frustration de l'accusé contre le chauffeur de taxi a atteint son comble lorsque ce dernier a réussi à devancer le véhicule de l'accusé malgré les tentatives répétées et dange-

reuses de celui-ci pour l'en empêcher.

Au feu de circulation suivant, l'accusé a alors décidé de régler ses comptes avec le plaignant, descendant de son véhicule pour se diriger ensuite vers l'auto-taxi et ouvrir la portière du chauffeur. Alors que ce dernier est toujours assis dans son automobile et retenu par sa ceinture de sécurité, l'accusé l'a frappé à plusieurs reprises à poings fermés au visage.

La preuve démontre également que le chauffeur de taxi dont l'automobile était en position «marche avant» a réussi, malgré les nombreux coups qu'il a reçus, à conserver les mains sur le volant et le pied sur le frein, soucieux de la sécurité de son passager, un jeune étudiant américain de passage à Montréal.

C'est finalement l'amie de l'étudiant qui a réussi à convaincre l'accusé de cesser de frapper le chauffeur.

Ce n'est toutefois qu'après avoir appris que la police se dirigeait sur les lieux, que l'agresseur a mis fin à son attaque et a fui.

Dans un jugement écrit de 15 pages, le juge Laliberté précise qu'il s'agit d'une «attaque injustifiée et vicieuse, commise contre quelqu'un sans défense».

«C'est une attaque d'autant plus sérieuse qu'elle a été commise par quelqu'un d'une bonne corpulence, la cour ayant été à même de constater qu'il avait les mains de l'emploi» d'ajouter le magistrat.

Selon le juge, la société ne peut tolérer qu'un individu conduisant un véhicule s'attaque à cette manière à quelqu'un d'autre simplement parce qu'il n'aime pas sa façon de conduire.

Selon le tribunal, le geste posé par l'accusé ne s'explique que par le tempérament violent de ce dernier lors-

qu'il est confronté à une situation engendrant de la frustration.

Expliquant les raisons motivant sa décision, le magistrat a précisé que l'exemplarité de la sentence était très importante. «Il est évident que la conduite automobile dans une grande ville peut être astreignante et comporter des frustrations difficiles à contenir, mais personne n'est justifié de se comporter comme l'a fait l'accusé. Montréal n'est pas comme certains endroits où la conduite donne lieu à des frustrations qui dégénèrent dans certains cas en carnage et ne doit pas le devenir. Les citoyens ont le droit à la tranquillité lorsqu'ils conduisent», a ajouté le juge.

Finalement, la cour a assorti à sa sentence de 30 jours de prison une ordonnance de probation d'une durée d'un an aux conditions usuelles de garder la paix et d'avoir une bonne conduite.



Pierre Foglia

On n'entend plus chanter les p'tits zoiseaux

Certains jours, j'ai l'impression que je viens à peine de débarquer dans ce pays. Je suis soudain saisi d'un dépaysement plus grand que si j'arrivais en Mongolie. Je vous entends parler de vélo ou de langue ou de n'importe quoi et je me dis: «Comme c'est étrange!». Et ce n'est pas une opinion. C'est de l'étonnement. Cet étonnement prodigieux qui rend le touriste inapte au débat en le rejetant dans la marge, disqualifié et muet. C'est pour cela que vous ne m'avez pas encore entendu sur la langue d'affichage.

Mais permettez que je commence par le vélo. Le sujet est plus innocent et il a sur moi le même effet en provoquant le même étonnement, le même dépaysement.

Je viens d'un pays où personne ne parle de vélo. C'est un objet commun, d'utilisation courante, très présent dans le quotidien des gens, mais personne n'en parle jamais. Il n'y a pas d'articles dans les journaux sur le vélo. Pas de débat pour ou contre les pistes cyclables. Pour ou contre le port obligatoire du casque. Il n'y a pas de débat sur le vélo, comme il n'y a pas de débat sur la fourchette ou sur le parapluie. Ce n'est tout simplement pas un sujet de conversation. Jamais personne n'a tenu de statistiques sur les accidents mortels à vélo. Il est entendu pour tout le monde que sortir de chez soi, à pied, à cheval, en auto, à vélo, implique un certain risque mais bon, c'est pas la Yougoslavie...

Je viens d'un pays où personne ne FAIT de vélo. Hier encore je téléphonais là-bas pour des histoires de notaire et la cousine qui m'a répondu revenait justement du cimetière:

- Comment tu montes là-haut Maria?
- Ben, à vélo...

C'est une grosse cousine avec des varices. Elle a plus de soixante ans et si vous lui demandez si elle fait du vélo, elle vous dirait je vous en prie, un peu de respect, à mon âge, vous me voyez faire du vélo? N'empêche qu'elle va chercher son pain à vélo, qu'elle va au jardin à vélo, qu'elle va au cimetière à vélo. Mais elle ne FAIT pas de vélo. Vous me suivez?

Quand je lis des grandes tartines sur le port du casque obligatoire, ou sur les pistes cyclables, ou sur les commissions provinciales sur le cyclisme, je ris. Je vois ma cousine aller chercher son pain avec un casque. Je ris et je me dis: mais de quoi ils parlent?

Et je finis par comprendre qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent. Et que c'est pour ça qu'ils en parlent. Ils ne savent pas ce qu'est un vélo. Ils ne savent pas ce que c'est un truc tout con, un guidon et deux roues pour aller chercher du pain au bout de la rue, pour aller au jardin, pour aller au cimetière.

Il me font penser aux granoles qui n'arrêtent pas d'évoquer la dimension spirituelle de toute chose. La spiritualité, cette tarte à la crème du Nouvel Âge. Et même, en supposant que tout soit spirituel, est-ce bien nécessaire de le rappeler à chaque instant?

Que penseriez-vous d'un ami qui vous inviterait à aller prendre une marche, et qui, durant cette marche, n'arrêterait pas de parler de sa rotule qui lui permet de plier le genou, donc de marcher. Probable que vous lui diriez, marche et ferme ta gueule, on n'entend plus chanter les p'tits zoiseaux.

Eh bien, la langue c'est comme la marche et comme le vélo. Ça sert à dire des choses. Pas à dire des choses sur la langue. Des choses sur la vie, le pain, les jardins et les fleurs qui y poussent, sur les cimetières. La langue ça sert aussi à se taire. Parce qu'à toujours parler, on n'entend plus chanter les p'tits zoiseaux.

Je viens d'un pays où un boucher pourrait bien écrire «butcher» sur son enseigne au lieu de «macellerie». Les gens comprendraient pareil. Rien qu'à voir les rognons et les salamis en vitrine ils comprendraient que ce gars-là ne vend pas des parapluies. Notez que le gars ferait faillite, parce que personne ne croirait qu'un mangeur de baloney peut faire du bon salami. Un problème culturel. Pas un problème de langage.

Je viens d'un pays et j'ai parfois l'impression que c'est ce qu'on veut faire ici aussi: un pays. Mais pourquoi diable s'entêter à le faire symboliquement sur les enseignes des bouchers et des marchands de parapluie? Pourquoi diable commencer par la langue d'affichage? Quel drôle de commencement.

Une langue c'est comme un vélo. On peut pédaler dans les mots toute sa vie avec. On peut y mettre un casque, la protéger tant qu'on voudra. On peut, comme on le fait souvent ici, ne pas arrêter de parler de comment on va parler. On peut faire tout ce qu'on veut, mais une langue n'est pas une langue tant qu'on ne s'en sert pas pour aller acheter son pain, pour aller travailler, pour aller au jardin, pour aller au cimetière mettre des fleurs sur la tombe de sa mère.

Une langue est une langue quand on ne craint plus de se taire pour écouter les p'tits zoiseaux.

Une petite prière, merci

■ Vous devriez faire une petite prière pour que Los Angeles batte Toronto ce soir. Me semble que le Canadien aurait plus de chance contre les Kings...

Et puis ce serait mieux pour moi aussi. Je pars pour Toronto cet après-midi et si les Leafs gagnent, je suis pris pour y rester jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. Je couvrirais la ville, pas le hockey. La tour du CN, le Skydome, Yorkville, nanana, tout ça. Des folies quoi. La couleur, comme on dit. Qui sera, j'en jurerais, le violet. L'indigo-dingo, couleur de la débilité. Parce que pour être débile, ça va être débile, faites confiance aux fans, aux lignes ouvertes et aux Don Cherry des deux villes. Il se pourrait qu'on batte les records du monde de connerie établis lors des séries Nordiques-Canadien de jadis...

Allez soyez fins, une petite prière, que je rentre. Non, si Los Angeles gagne, je ne vais pas à Los Angeles, parce que Los Angeles c'est Gretzky, qui est un monument comme chacun sait, pas une ville.

Allez, s'il vous plaît, une petite prière... Remarque j'aime bien Toronto, la ville. Ce n'est pas Toronto qui met down. C'est le hockey au mois de juin. Pourquoi pensez-vous qu'on n'a plus de saison? Pourquoi ce temps de chien? Parce que l'été est écœuré, voilà pourquoi. L'été est écœuré de voir que c'est la Ligue Nationale qui fait la pluie et le beau temps dans ce foutu pays. Et l'été reste couché.

... un autre s'en tire aux dépens d'un «homme en vert»

RAYMOND GERVAIS

■ Accusé de voies de fait sur la personne de Dionisio Greco, un préposé au stationnement de la Ville de Montréal qui s'appretait à lui remettre une contravention, un automobiliste est déclaré non coupable par la cour et le juge condamne au contraire l'attitude de l'employé municipal, qui a donné un violent coup de genou aux parties génitales de l'accusé.

Toute cette histoire s'est produite le 27 juillet 1992, en face du 200, boulevard René-Lévesque ouest.

L'automobiliste en question, M. Alain Lavoie, 25 ans, avait immobilisé son véhicule à cet endroit pour attendre son amie. Un préposé au stationnement de la Ville de Montréal s'est alors approché de lui pour lui dire de circuler, qu'il ne pouvait pas attendre à cet endroit.

M. Lavoie s'est exécuté et a fait le tour du quadrilatère pour revenir au même endroit.

Le préposé au stationnement s'est alors approché de l'automobiliste pour lui dresser une contravention.

Selon le témoignage même de l'accusé, ce dernier aurait alors arraché la contravention des mains du préposé. Ce dernier lui aurait alors agrippé le bras. Voulant se dégager, M. Lavoie aurait levé le bras, puis ce faisant, aurait accroché les lunettes du préposé qui sont tombées sur la chaussée.

Après avoir demandé de l'aide par radio, le préposé aurait alors donné un coup de genou ou de pied aux parties génitales de l'accusé.

Lors du procès, il a été démontré que l'accusé a dû subir à la suite de cette altercation une opération chi-

rurgicale d'urgence aux testicules, sous anesthésie générale.

La version du préposé au stationnement diffère de celle de l'accusé et la cour a préféré retenir celle des témoins de la défense, dont les témoignages sont «clairs et précis, offerts en toute candeur et sans retenue», a précisé le juge Denis Laliberté dans son jugement.

Il en va différemment des témoignages présentés par la poursuite. La cour ne croit ni le plaignant, ni le chauffeur d'une dépanneuse qui accompagnait le préposé au stationnement cette journée-là. «Chaque témoignage est rempli de contradictions, d'imprécisions et d'hésitations. La cour est convaincue qu'elle fait face à une histoire cousue de fil blanc», précise le magistrat.

Le magistrat en arrive donc à la conclusion que l'accusé a commis un geste spontané sous l'impulsivité du

moment équivalant à un réflexe et qu'il n'avait aucune intention de commettre un geste répréhensible au sens du code criminel, à savoir d'appliquer la force sur la personne du plaignant dont les lunettes ont été enlevées accidentellement.

Le juge Laliberté en arrive de plus à la conclusion que le coup de genou dans les parties génitales de l'accusé donné par le préposé au stationnement est un acte inacceptable ne correspondant en rien à un geste de défense ni à une riposte à une provocation de l'accusé. Il est plutôt la résultante d'une frustration incontrôlée et d'un souci de se faire justice soi-même compte tenu des circonstances du moment. C'est un geste d'autant plus inacceptable qu'il a été commis par un fonctionnaire public très au fait des inconvénients liés à son emploi. Il lui appartient d'avoir plus de retenue, conclut le juge.

McGill est poursuivie pour rupture illicite de contrat

LUCIE CÔTÉ

■ La compagnie Polycuisine de Fabreville, qui devait gérer les distributrices, deux bars et huit cafétérias de l'université McGill, a intenté une poursuite civile contre l'institution à qui elle réclame près de 2,8 millions pour avoir intentionnellement et illicitement rompu le contrat qui les liait.

La poursuite de Polycuisine met également en cause l'association étudiante de l'université (Students' Society of McGill University, SSMU), un administrateur de l'université, Jon Shifman, et la compagnie Marriott et sa filiale Sogsabec.

Polycuisine veut aussi obtenir une injonction permanente pour reprendre possession des lieux et signer son bail tel que convenu. Elle demande enfin qu'il soit ordonné à Sogsabec, le concurrent qui l'a remplacée, de cesser ses opérations et permis à Polycuisine de reprendre les siennes.

La requête du demandeur fait le rappel des faits. En avril 1992, il présente une soumission à McGill et à la SSMU qui sont à la recherche d'une firme désireuse de gérer et d'exploiter les distributrices automatiques, huit cafétérias et deux bars éparpillés sur le campus du centre-ville de l'université.

Le 8 mai 1992, après quelques rencontres, la vice-présidente des finances de la SSMU annonce à la demanderesse que c'est sa soumission qui a été retenue. Deux heures plus tard,

André Cyr, qui représente Polycuisine, rencontre un groupe de personnes, dont M. Shifman, l'administrateur qui contrôle les achats de nourriture et d'alcool de l'association étudiante, qui lui confirme que son offre a été acceptée.

Au cours des jours qui suivent, Polycuisine se prépare à entrer en fonction, fait des investissements et des dépenses, engage du personnel et achète entre autres le contenu des machines distributrices, évalué à 24 000 \$. Le 11 mai, Polycuisine commence officiellement ses opérations à McGill, en croyant, souligne la requête, que les stipulations de la soumission s'appliqueront. Quatre jours plus tard, Jon Shifman suggère que la proposition soit confirmée par un contrat écrit.

Pendant le week-end, André Cyr examine le document et rencontre M. Shifman et les dirigeants de l'association étudiante la semaine suivante. Ils règlent la question de 25 des 30 articles du contrat différenciant de la soumission. Mais il en va autrement avec les cinq articles restant dont, notamment, une garantie personnelle que devrait offrir le requérant.

À cause de ce différend, le contrat est alors unilatéralement annulé, de mauvaise foi et sans raison valide, souligne la requête. Le demandeur suspend donc ses activités et reçoit une lettre de l'avocat de la SSMU, le 28 mai, qui explique entre autres que le choix du soumissionnaire doit être approuvé par le conseil de l'association étudiante.

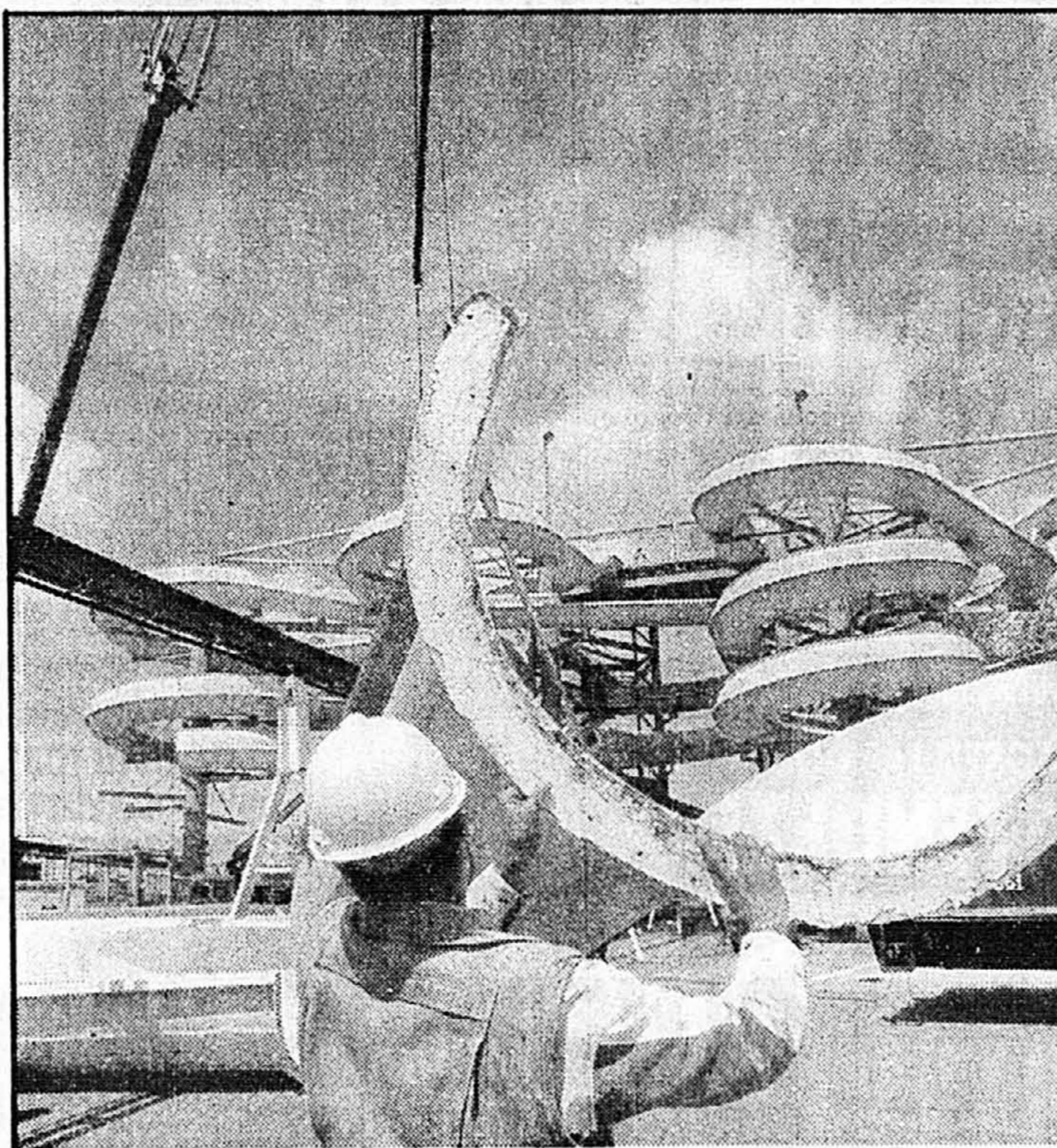


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

L'Aqua-Parc démantelé

Des ouvriers ont entrepris le démantèlement des équipements de l'Aqua-Parc de La Ronde, vendus par la Ville de Montréal au «Super Aqua Club» de Pointe-Calumet pour 210 000\$. L'achat et l'exploitation par la Ville de l'Aqua-Parc, acquis d'une entreprise privée en 1988, se solde par un déficit de près de 3,5 millions.

Imprimantes laser pour tous les besoins

HP HEWLETT PACKARD

La toute nouvelle imprimante!

HP 4L

- Mémoire 1 Mo
- PCL-5 • 4 pages/minute
- 300 points/pouce

999 \$

Prix suggéré du fabricant: 1 149 \$

SHARP

L'imprimante de l'année!

JX 9600

- 8 ppm • Processeur RISC
- 300 points/pouce
- 2 bacs de 250 feuilles
- Emulation HP-PCL5-Epson-IBM

1295 \$

Prix suggéré du fabricant: 1 699 \$

ÉGALEMENT À LONGUEUIL

Dumoulin

MONTRÉAL • 8251 St-Hubert 388-1777
 LAVAL • 1533 Autoroute 440 ouest 581-7770
 LONGUEUIL • 2203 chemin de Chambly 468-5651

Ne payez RIEN avant

septembre

et profitez d'une

garantie 5 ans*

STÉRÉO 21"

SONY

- MONITEUR
- TÉLÉCOMMANDÉ
- 3 ans SONY • 2 ans DUMOULIN

599 \$

Jusqu'au 31 mai 1993

TOUTES LES GRANDES MARQUES

SONY HITACHI TOHIBA MITSUBISHI SHARP
 JVC SANYO ENERGY CARVER DENON SAMSUNG
 Technics, Canon, Panasonic, CELESTION, Quasar

Dumoulin SPEC

MONTRÉAL • 8390 St-Hubert 388-1122
 LAVAL • 1533 Autoroute 440 ouest 581-7770
 LONGUEUIL • 2203 chemin de Chambly 468-1993

Le Tour des enfants... et ses détours

■ Environ 8000 enfants de six à 12 ans participeront demain au Tour cycliste des enfants dans les rues de Montréal.

Sous la surveillance de 1300 bénévoles, ils effectueront un parcours de 20 kilomètres que les conduira dans ville Saint-Michel ainsi que dans les quartiers Villeray, Parc Extension, Rosemont, la Petite Patrie et le Plateau Mont-Royal. Les départs auront lieu au Parc Jarry, à partir de 9 heures, demain matin.

Avie public

Ville de Montréal

Étude d'un programme de développement - Immeuble localisé aux 2077-2085, rue Sainte-Catherine Ouest

La compagnie 130229 Canada inc. sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet de transformation du bâtiment localisé aux 2077-2085, rue Sainte-Catherine Ouest et devant comprendre:

- l'addition d'un étage, sur 60 % de la superficie dans la partie arrière du bâtiment existant;
l'occupation, aux étages, par des laboratoires et des studios de cinéma et, au rez-de-chaussée, par des établissements commerciaux;
la rénovation et le nettoyage des façades;
l'aménagement d'un stationnement réservé, à l'arrière du bâtiment.

Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant les usages autorisés aux étages, la hauteur totale et la hauteur en étages du bâtiment.

Conformément au règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 93 0049900, au plus tard le 29 juin 1993 à l'adresse suivante:

Secrétariat des comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 305
Montréal H2L 4Y3

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée régulière du Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie le 30 juin 1993, à la salle ouest du marché Bonsecours, 350, rue Saint-Paul Est, à 19 h.

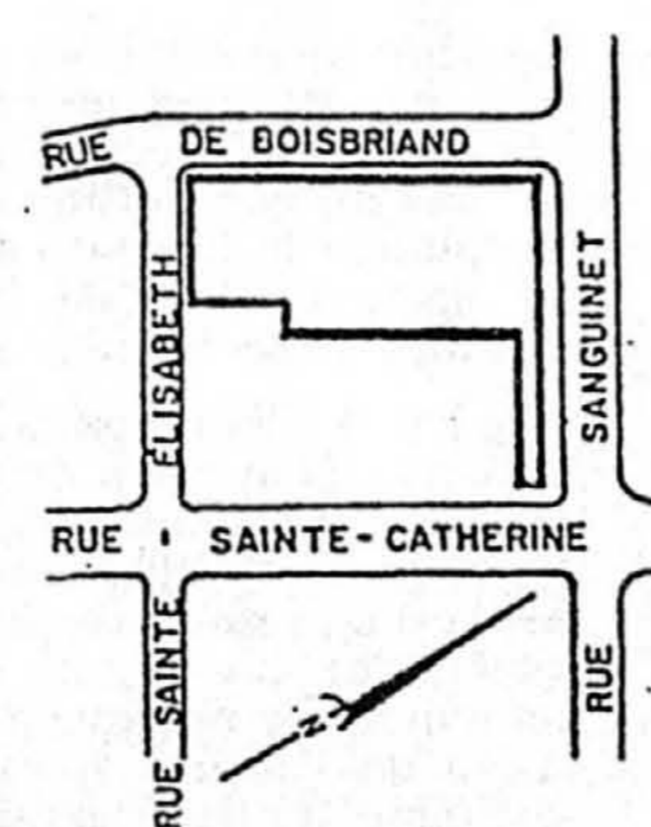
Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, vous pouvez appeler au 872-9387.

Étude d'un programme de développement - Projet de construction d'un immeuble à des fins universitaires

L'Université du Québec à Montréal sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un programme de développement devant comprendre:

- la construction d'un immeuble de 4 à 6 étages à des fins universitaires, avec commerces au rez-de-chaussée de la rue Sainte-Catherine;
l'aménagement de la ruelle longeant la partie sud du bâtiment projeté en cour-jardin.

L'emplacement projeté est délimité par les rues Sainte-Élisabeth, de Boisbriand, Sanguinet, Sainte-Catherine et la ruelle donnant accès aux bâtiments situés du côté nord de la rue Sainte-Catherine.



Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant les usages autorisés, la hauteur maximale autorisée, la hauteur en étages sur la rue Sainte-Catherine, l'alignement de construction, les espaces de stationnement et les usages de chargement et de déchargement.

Conformément au règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 92 0454954, au plus tard le 29 juin 1993 à l'adresse suivante:

Secrétariat des comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 305
Montréal H2L 4Y3

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée régulière du Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie le 30 juin 1993, à la salle ouest du marché Bonsecours, 350, rue Saint-Paul Est, à 19 h.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, vous pouvez appeler au 872-9387.

Le 29 mai 1993

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

14 mois à Whittier pour avoir incité un témoin à faire une fausse déclaration à la police

d'après La Presse et PC COWANSVILLE

Kelly Whittier a écopé hier de 14 mois d'emprisonnement pour entrave à la justice en incitant un témoin à fournir une fausse déposition à la police.

Quand le juge Michel Duchesne, de la Cour du Québec, chambre criminelle, siègeant au palais de justice de Cowansville, a prononcé cette sentence, le jeune homme de 25 ans est resté bouche bée.

Whittier était passible d'une peine de 10 ans de pénitencier après avoir été jugé et trouvé coupable, le 16 mars dernier, d'avoir demandé à un ami de lui fournir un alibi dans le cadre de l'enquête policière portant sur la disparition de son ex-compagne, Nathalie Champigny, 21 ans, mystérieusement disparue le 22 février 1992 de son appartement de Cowansville.

Le soir de sa disparition, la jeune femme revenait d'un souper en tête-à-tête avec son ami Whittier. Malgré d'intensives recherches, la jeune réceptionniste d'une auberge de Cowansville n'a jamais été revue. D'aucuns la croient morte et on présume qu'elle a été assassinée.

Une seule phrase a valu au prévenu cette condamnation. «Si les policiers t'interrogent, tu leur diras que nous étions ensemble entre 22 h 30 et 23 h, sinon je suis

fait», avait-il dit à un ami. Celui-ci n'a pas accédé à la demande.

Cela avait fait dire à son avocat qu'il s'agissait d'une offense sans victime et sans conséquence, ne commandant que l'imposition d'une amende. En revanche, le procureur de la Couronne avait réclamé l'emprisonnement.

En expliquant sa décision, le juge Duchesne a tenu compte des antécédents du prévenu, dont une tentative de fraude et l'incendie volontaire de son commerce survenu deux ans auparavant, à Omerville, près de Magog, en Estrie. «Il n'hésite pas à utiliser tous les moyens pour arriver à ses fins...», a souligné le magistrat.

Whittier finissait de purger une sentence d'emprisonnement discontinue imposée pour ces crimes, au moment de la disparition de Nathalie Champigny qui lui avait signifié son intention de rompre leur union.

Outre la surprise de l'accusé, aucune autre réaction n'a été remarquée dans le prétoire cowansvillois qui s'est littéralement vidé après que Whittier eut passé la porte de la prison.

«Je ne m'attendais certes pas une sentence aussi sévère, a par la suite commenté son avocat, Me Tom Walsh. C'est une condamnation déraisonnable et excessive que je porterais en appel aujourd'hui même», a indiqué le criminaliste sherbrookois.

Me Walsh, qui a déjà interjeté appel du verdict de culpabilité rendu en mars, compte aussi demander la remise en liberté de son client sous cautionnement en attendant que la Cour d'appel se prononce.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me Henry Keyserlingk, n'a pas écarté la possibilité qu'il demande l'annulation du deuxième procès de Whittier qui doit s'instruire le 8 juin prochain, au palais de justice de Cowansville. «Je pourrais décider au cours des prochains jours qu'il n'est pas utile de procéder.» Dans cette cause, Whittier est accusé d'avoir fait une fausse déclaration aux policiers du Bureau des crimes majeurs de la SQ de Sherbrooke chargés d'éclaircir l'énigmatique disparition de la jeune femme qui manque à l'appel depuis plus de 15 mois.



Nathalie Champigny

La poursuite tente de démolir les alibis de Guindon

JEAN-PAUL CHARBONNEAU SAINT-JÉRÔME

La poursuite a tenté de démolir devant le juge Maurice Parent les alibis de Mario Guindon, accusé de deux hold-up à Saint-Sauveur-des-Monts et d'un autre à Laval. Il aurait aussi tiré deux coups de feu, l'un en direction d'un policier et l'autre qui a blessé une caissière.

À la suite de son arrestation, Guindon a clamé son innocence et porté plainte au comité de déontologie policière. Il a aussi intenté une poursuite en Cour supérieure contre des agents de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec et de la police municipale du village de Saint-Sauveur-des-Monts.

Il a répété qu'à l'époque où ont été perpétrés les délits qu'on lui impute, il se trouvait en Ontario, dont une fois au palais de justice de Toronto.

Au cours des quatre dernières journées au palais de justice de Saint-Jérôme, Me François Brière, agissant pour le compte de la Couronne, a fait témoigner deux employés de la succursale de la Banque Royale des Galeries des Monts, qui ont juré devant le juge Parent, de la Cour du Québec, que l'individu, le visage recouvert, qui a commis un vol à main armée dans cet établissement, le 29 juin, était bien l'accusé. Elles affirment notamment avoir reconnu les traits de son visage.

Le gardien de ce centre commercial a soutenu pour sa part avoir vu Guindon flâner devant lui quelques minutes avant l'attentat. Il a dit avoir revu le même individu en avril dernier aux Galeries des Monts.

Le 21 août, il aurait recité, à la même succursale et, dans sa fuite, il aurait fait feu en direction de l'agent Steve Léonard, celui-ci n'a pas riposté à cause de l'affluence au centre commercial.

Le 3 juillet, Guindon aurait commis un autre vol dans une succursale de la Banque Royale, cette fois à Laval. C'est à cet endroit qu'une caissière a été blessée à une jambe par un projectile.

Une autre employée de cet établissement a dit devant le juge avoir reconnu l'accusé.

Quand il a été arrêté, il a été identifié par l'agent Steve Léonard. Il aurait mentionné après aux policiers de la SQ: «Je suis mal pris».

La Couronne a aussi déposé en preuve un chèque, dont la signature a été ajoutée après avoir été encaissé.

Me Brière a aussi fait témoigner une employée du greffe du palais de justice de Toronto. La femme a mentionné qu'un homme était venu signer un document le 21 août au nom de Mario Guindon et que cet individu mesurait cinq pieds et six pouces et avait les cheveux courts. L'accusé mesure cinq pieds et 11 pouces et il a les cheveux longs ondulés.

Le procès de Guindon reprendra le lendemain de la Fête du travail et Me Michel Marchand fera alors entendre des témoins en défense.

Large advertisement for STORES VERTICAUX and STORES PLISSÉS. Features a man pointing at the text, a '100% GARANTI' badge, and promotional text: 'ACHÉTEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER!', 'AUCUNE TAXE', 'CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES, FABRIQUÉS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!'.

Advertisement for STORES VERTICAUX and STORES DE FENÊTRES. Lists various window treatments like PVC, Aluminium, and Tissue. Includes prices like '24.99' and '119.99'. Text: 'RAIL DE LUXE, GARANTI À VIE!', 'VASTE CHOIX de tissus pour stores de fenêtre décoratifs'.

Advertisement for RAYON DE LITÉRIE. Promotes 'PLUSIEURS FENÊTRES À DÉCORER?' and 'RAYON DE DUVET'. Lists various bedding items like 'COUETTE CONTINENTALE', 'DUVET PIQUE QUALITÉ EXCELLENTE', 'COUVERTURE-DRAPÉS', 'SERVIENTTES DE PLAGE', 'RIDEAUX DE DOUCHE', 'SOLDE D'OREILLERS DE LA SAISON'.

Advertisement for STORES HORIZONTAUX and STORES PLISSÉS EN TISSUS. Features 'MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1"', 'ALUMINIUM 1"', 'SUPER SPÉCIAL! MINI-HORIZONTAUX 1"', 'STORES PLISSÉS EN TISSUS 1/2 PRIX!'. Includes detailed price tables for various window treatments.

Large advertisement for 'Au Bon Marché' at 3500 boul. St-Joseph. Includes phone number '259-3500', website 'www.3500.com', and a map showing the location near Metro and various streets.

Fusion des polices de Saint-Constant et Delson

GEORGES LAMON

À partir du 19 juillet, les services de police de Saint-Constant et Delson fusionneront pour n'en former plus qu'un seul avec un numéro de téléphone unique. Toutefois, c'est Saint-Constant (20 000 habitants) qui administrera le nouveau service.

Cette entente intermunicipale que les maires Bernard Giroux (Saint-Constant) et Georges Gagné (Delson) ont qualifié de «moment historique», hier, en présence de nombreux policiers des deux villes, devrait permettre d'accroître la présence policière (22 policiers), dans les deux villes mais aussi de réaliser une économie d'environ cinq p. cent sur leur coût. Ensemble les deux villes disposaient d'un budget de 2 450 000 \$. Avec la fusion ce coût tombera à 1 331 996 \$. Il en résultera également une réunion des cours municipales des deux localités et de celle de Sainte-Catherine.

L'entente, d'une durée de dix ans, pourra être renouvelable tous les cinq ans.

Le maire de Saint-Constant a parlé d'une bonne entente et d'une bonne convention. «Depuis longtemps on prêche la fusion, a dit Bernard Giroux. Tout le monde y gagnera: les services supplémentaires et un meilleur coût, et les policiers eux-mêmes.»

Par ailleurs, le maire Gagné, qui est également préfet de la Municipalité régionale de comté Roussillon (MRC), a rappelé, hier à *La Presse*, que depuis déjà plusieurs mois, la MRC avait adopté une résolution pour étudier la possibilité de création d'une police régionale comprenant les 11 municipalités regroupées au sein de la MRC Roussillon.

Rappelons qu'en 1968, Delson-Saint-Constant et Sainte-Catherine avaient fusionné leurs services de police. En 1978, Saint-Constant avait repris son autonomie en ce domaine.

Les policiers de la CUM reportent leur adhésion au front commun contre le gel des salaires

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal a décidé d'attendre les résultats de la médiation dans le litige avec son employeur et de connaître la position officielle des dirigeants de la CUM sur le projet de loi 102, avant de faire savoir si elle se joint ou pas au front commun des contestataires qui ne veulent pas du gel des salaires des fonctionnaires municipaux.

De son côté, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Jocelyn Turcotte, a déclaré à *La Presse*, hier, que même si les agents de la Sûreté du Québec étaient les plus visés par ce projet de loi, ils ne participeraient pas à la marche d'aujourd'hui. «Nous allons faire notre devoir sur la colline parlementaire. Nous verrons par la suite. Il ne faut pas écarter pour le futur la possibilité de la création d'un véritable front commun de tous les policiers du Québec», a ajouté M. Turcotte qui a reçu le mandat de ses membres de tout mettre en oeuvre dans le but de forcer le gouvernement à changer sa position.

Pour ce qui est de la Fraternité des policiers de la CUM, un porte-parole a indiqué que cet organisme ne sera pas non plus représenté à la marche d'aujourd'hui à Québec et à Montréal.

Tout un débat Rappelons que la Fédération des policiers du Québec (qui re-

groupes plus de 4000 policiers municipaux) participera aux manifestations à Québec et à Montréal.

«Ce qui nous préoccupe le plus actuellement, c'est notre médiation, poursuit le porte-parole du syndicat des quelque 4000 policiers de la CUM. Puis, nous voulons attendre la réaction des élus. Nous savons déjà que le maire Jean Doré est contre ce projet de loi. Le président de la CUM, Michel Hamelin, serait du même avis que le maire. Par contre, les autres élus formant le comité exécutif de la CUM seraient en faveur du gel. C'est tout un débat qui s'annonce.»

Il a ajouté que normalement ce projet de loi devrait être adopté avant la fin de la session, soit le 23 juin. Par la suite, les maires ont 60 jours pour faire connaître leur décision, à savoir s'ils s'allient ou pas sur la loi 102. «Il se

pourrait aussi que devant la mobilisation populaire que le gouvernement modifie sa position», a-t-il conclu.

Quand Jocelyn Turcotte dit que ses membres sont les plus visés par cette loi, c'est parce que la Sûreté du Québec n'a pas la même flexibilité que les maires.

Pas impressionné

De son côté, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a souligné qu'il était encore trop tôt pour faire connaître ses couleurs. «Nous venons de signer de nouvelles conventions avec nos fonctionnaires, incluant les policiers et les pompiers. Je vais attendre de connaître le contenu exact du projet avant de me prononcer. Par contre, j'appuie l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui a demandé d'avoir le droit comme le gouvernement de geler le salaire de ses employés», a pré-

cisé M. Vaillancourt, premier vice-président de l'UMQ.

Il s'est dit par ailleurs pas trop impressionné par la prise de position de la Fédération des policiers du Québec.

Dans les moyens de pression envisagés par cet organisme, on n'écarte pas la possibilité de demander aux policiers municipaux, si Québec ne retire pas sa loi, de s'occuper de politique dans leur municipalité, soit en faisant campagne contre l'administration en place ou en parlant contre leur député.

En 1981, la Fraternité des policiers de Laval, principalement son président, André Nadon, s'était ouvertement affichée pour le candidat Claude Lefebvre, qui faisait alors campagne contre le maire sortant, Lucien Paiement. Le soir du scrutin, M. Paiement avait été évincé de l'hôtel de ville par l'aspirant Lefebvre.



La ligne frontale indiscernable d'Eterna Capillaire

LA PERFECTION À VOTRE PORTÉE

Une seule adresse, un seul numéro

281-1685 (1 800 363-9562)

405, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal

COMPAREZ 10 ANS D'EXPERTISE!

Voici 10 bonnes raisons de choisir Micro-Boutique:

- La super-boutique Macintosh
- 2300 logiciels, périphériques et accessoires
- Le catalogue Macboutique (produits livrables en 24h)
- Facilité de paiement (Carte, ...) et location
- Impression et digitalisation (haute résolution, couleur)
- Impression de posters couleur jusqu'à 52 po x 24 pi
- 6 salles de cours de formation (tout niveau)
- Une équipe de 55 techniciens et logiciens expérimentés
- Une équipe de 25 conseillers dédiés au Macintosh
- Des prix imbattables grâce à notre volume d'achat

SPÉCIAL 10^e ANNIVERSAIRE!

Macintosh Classic Couleur

68030 - 6 MHz - 3Mo de mémoire vive - 100% de garantie 20Mo, écran couleur 10po Trinitron de Sony, microphone intégré, clavier régulier, souris II.

100% à l'achat d'un Mac:

- 4 points d'achat à une valeur de 25\$ (pour impression grand format, location de temps ServiMac, cours d'initiation, achat d'un logiciel ou accessoire)
- 1 tapis à souris gratuit
- 1 abonnement gratuit à Macboutique



MICRO BOUTIQUE  Concessionnaire autorisé

1981-1993

Montreal
6615, avenue du Parc - 270-4477

Longueuil
93, rue St-Charles O. - 674-6253

Sherbrooke
2433, rue King O. - (819) 564-4644

 SIMS
Club International de l'Informatique et de Bureau de Montréal
Place Bonaventure, Montréal, Québec
Les 2, 3 et 4 Juin 1993

Cette offre prend fin le 31 mai 1993. Quantité limitée. Apple et le logo Apple sont des marques déposées. © Apple Computer, Inc. Tous droits réservés. Macintosh, Macintosh Classic, Macintosh Plus et Macintosh SE sont des marques de Apple Computer, Inc.

ENCAN PUBLIC TAPIS PERSANS

Nouvelle cargaison de tapis persans authentiques noués main, qui n'ont jamais été exposés où que ce soit Cargaison du vaisseau KHUODOZHNIK PAKHOMOV CONTENEUR numéro TEXU446733-2 — SCEAU # 055637

Dédouanée par Schenker International Broker

NOUVELLE CARGAISON

Des centaines de tapis ont été vendus à nos encans, sans mise à prix ni réserve. De tout pour tous les budgets! Une occasion tout à fait incroyable! **Faites votre propre prix!**

HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal, Québec
(514) 731-7701

Dimanche 30 mai 1993
Encan à 14 h
Inspection à partir de 13 h
Stationnement gratuit

PAS DE COMMISSION DE 10% — PAS DE TPS
Encan mené par Federated Financial Trust Auctioneer

LES ENTREPRISES UNION ELECTRIQUE LTEE

FAILLITE DE 30 000 000 \$

LE PLUS GRAND CHOIX LAMPES, PLAFONNIERS, LUSTRE PLINTHES, TRIQUES, HOTTES SONNERIES, ETC.

MAINTENANT 60% À 90% DE RABAIS SUR TOUT EN MAGASIN

LA PLUS VASTE SALLE D'EXPOSITION AU CANADA
8150, DÉCARIE (côté Royalmount)

Mer., Jeu., Ven., 12 h à 21 h
Sam., 9 h à 17 h
Dim., 12 h à 17 h

Liquidée par: TOUCHE ROUSS

Décor Flamme Inc.

VENTE DE FAILLITE 40% à 80%

de réduction sur foyers, façades, accessoires, moulures, outils, portes de foyers. ex.: Foyer préfabriqué 36" incluant 12' de cheminée, prix réduit à: 600\$ tx incluses.

2 locations

8721, Place Ray-Lawson, Anjou
6250, boul. Cousineau, St-Hubert

Ouvert du lundi au samedi

UNE PETITE PARTIE DE BRIDGE MON JEAN-PAUL?



À la Résidence Les Marronniers, on ne s'ennuie jamais! La résidence Les Marronniers vous offre également l'ambiance et les sourires, la sécurité, la détente, des prix abordables, des appartements et studios et de nombreux petits extras!

Votre loyer comprend: L'électricité, le chauffage, la taxe d'eau, la cuisinière et le réfrigérateur


LES MARRONNIERS
RESIDENCE POUR RETRAITÉS
1500, Montée Monette Vimont, Laval (Québec) H7M 5C9
858-1500

Un appel à loger!

Réservation Québec se charge de vous trouver un lieu d'hébergement lors de vos voyages ou séjours. Ce nouveau service est absolument gratuit et tout à fait efficace pour vous faciliter la vie et l'accueil partout au Québec. À service unique, numéro unique:

878-1000 7 jours sur 7

En Amérique du Nord: sans frais 1-800-363-7372

 **RÉSERVATION QUÉBEC** INC.

Service d'assurance voyage offert

On vous réserve le Québec! INC.

Les Sino-Canadiens refusent eux aussi l'offre de réparation d'Ottawa

«Insulte et opportunisme politique», accuse un porte-parole

■ A l'instar des représentants de la communauté italienne, les Sino-Canadiens ont rejeté l'offre de réparation d'Ottawa pour la discrimination dont les Chinois ont été victimes il y a plusieurs décennies.

«Pour nous, c'est une insulte», disait hier Walter Tom, membre montréalais du comité exécutif du Conseil national chinois canadien (CCNC).

Entre 1885 et 1923, 81 000 Chinois ont versé 23 millions en «droits d'entrée» au Canada. De 1923 à 1947, l'entrée au Canada a été carrément interdite aux Chinois. Depuis 1984, le CCNC demande le remboursement, pour chaque contribuable de la taxe d'entrée et sa famille, d'une somme de 10 000 \$ en guise de réparation.

La semaine dernière, le ministre Gerry Weiner, au nom du gouvernement canadien, a offert médailles, certificats, plaques commémoratives... et des excuses

publiques pour le tort causé à l'époque aux Chinois.

«Nous préférons dire non avec dignité que de dire oui à un règlement injuste», de dire James Wing, un des payeurs de la taxe d'entrée qui est encore en vie.

Les Sino-Canadiens songent maintenant à recourir aux tribunaux pour obtenir justice. Ils discuteront également avec les représentants des Italo-Canadiens et de la communauté ukrainienne, qui ont également opposé une fin de non-recevoir, cette semaine, aux offres d'Ottawa.

Italiens

La proposition du gouvernement fédéral pour indemniser les Italo-Canadiens détenus durant la Deuxième Guerre mondiale constitue une insulte et de l'opportunisme politique, a par ailleurs indiqué hier un porte-parole de cette communauté.

«La manière dont elle a été présentée nous apparaît condescendante et insultante», a déclaré Celso Boscaroli durant une conférence de presse du Congrès national des Italo-Canadiens.

«C'est une tentative de dernière minute pour soutirer de notre communauté une sorte d'entente basée, selon nous, sur de l'opportunisme politique à la veille des élections.»

M. Boscaroli a précisé que le règlement que le ministre d'État au Multiculturalisme Gerald Weiner a proposé à la mi-mai à Toronto était à prendre ou à laisser. La proposition ne prévoit aucune indemnité financière.

La campagne pour obtenir un dédommagement de la part d'Ottawa pour les quelque 700 personnes détenues durant la guerre et pour leurs familles a commencé en janvier 1990. L'année suivante, le premier ministre Brian Mulroney présentait des excuses à la communauté italienne.

À Ottawa, le ministre Weiner a refusé de commenter les propos de M. Boscaroli.

Son attaché de presse, Len Westerberg, a toutefois indiqué que le ministère négocie des propositions de règlement avec cinq autres communautés ethniques, sans donner plus de détails.

Alors que M. Boscaroli a dit que l'offre fédérale était définitive, M. Westerberg a précisé que des négociations se poursuivent «en privé».

Dans un mémoire présenté au gouvernement, le congrès italo-canadien soutient que 110 000 personnes d'origine italienne ont été classées ennemis dangereux après la déclaration de guerre du Canada à l'Italie en juin 1940.

«La population italo-canadienne est alors devenue la cible des attaques du gouvernement, de la police et du public. Ils furent nombreux à perdre leur emploi, à être séparés de leur famille, à voir

leur maison vandalisée et leurs enfants traumatisés», peut-on lire dans le mémoire.

La communauté italo-canadienne accepte les excuses du premier ministre Mulroney, mais déplore l'absence de dédommagement financier.

«Durant la détention, des commerces ont été vendus pour une bouchée de pain ou se sont détériorés au point que beaucoup de détenus ont perdu leur gagne-pain, leurs entreprises», a déclaré M. Boscaroli.

Quelque 80 pour cent des détenus étaient des citoyens canadiens âgés de 16 à 50 ans, qui provenaient de toutes les classes de la société, incluant même des prêtres.

Le camp le plus important était situé à Petawawa en Ontario. D'autres camps de baraquas ont été érigés à Britannia Beach, au nord de Vancouver, dans la vallée Kananaskis, à l'ouest de

Calgary, près de Fredericton et de Montréal.

«Le drame de la détention, c'est qu'aucun prisonnier italo-canadien n'a été trouvé coupable, ou même inculpé, pour quelque crime que ce soit», a précisé M. Boscaroli.

«Finalement, ils ont tous été libérés, mais marqués par les stigmates de la détention et un dossier criminel.»

M. Boscaroli a indiqué que la communauté avait accepté l'offre du gouvernement d'ériger une plaque commémorative au camp de Petawawa et de créer aux Archives nationales une section sur le traitement réservé aux citoyens canadiens d'origine italienne durant la guerre.

Les Italo-Canadiens veulent aussi que le fédéral mette sur pied une fondation avec mission de protéger les libertés civiles et de s'assurer que ce genre de détention ne se reproduise plus.

Drogue: deux perquisitions à Laval

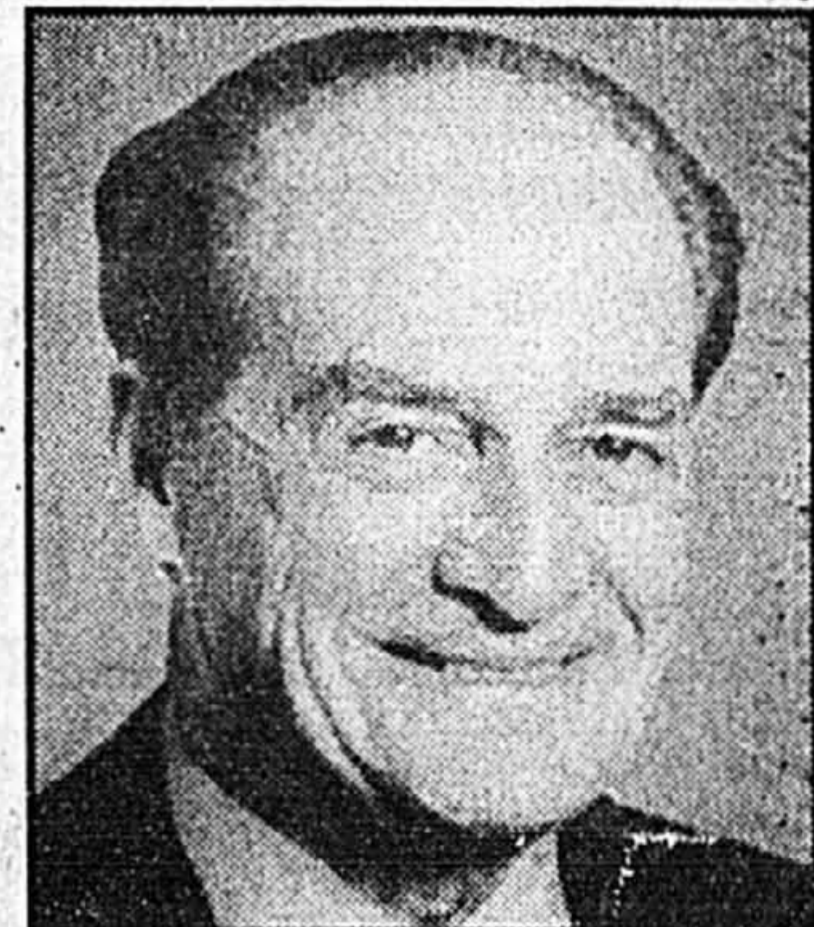
■ Deux perquisitions effectuées tôt hier matin ont permis aux policiers de traduire trois hommes devant les tribunaux en plus de saisir des stupéfiants et des sachets de boisson vendus dans un débit clandestin du secteur Saint-François, à Laval.

Vers 2 h 30, des membres de la Section de la recherche sur la criminalité (SRC) de la police de Laval et du crime organisé de la Sureté du Québec ont frappé au bar Funny, au 3915, montée Masson, où se trouvaient 31 personnes. Deux individus ont été arrêtés et accusés de possession simple de drogue et de trafic de stupéfiants. Après leur comparution devant la juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec, ils ont pu recouvrer leur liberté sous cautionnement. Il s'agit d'André Vaillancourt, 29 ans, et de Serge Morrisette, 34 ans.

Après avoir visité ce bar, les policiers ont traversé la rue pour se rendre dans un débit clandestin, au 3830 Montée Masson, suite 10.

Normalement cet endroit ne sert que des beignets et du café. Mais, les policiers ont constaté que le portier réagissait au moindre signe des clients: il avait dans ses poches des sachets qu'il vendait 5 \$ chacun. Ils étaient de deux couleurs différentes.

Cet individu, Alain Roireau, 41 ans, a été arrêté. Il a été accusé devant la juge Dufour de trafic de stupéfiants. Les policiers ont trouvé dans son auto 280 sachets de différentes saveur de boisson alcoolisée.



Joseph Pulitzer Jr

Décès de Joseph Pulitzer Jr

Reuter

ST. LOUIS, Missouri

■ Joseph Pulitzer Jr, président des éditions Pulitzer dont le nom est l'un des plus célèbres du journalisme américain, est décédé mercredi à son domicile des suites d'un cancer. Il était âgé de 80 ans.

Il avait reçu le prénom de son grand-père, fondateur d'un empire de presse né en 1878 avec la création du *St. Louis Post*.

De 1955 à 1986, Joseph Pulitzer Jr fut rédacteur en chef et éditeur du *St. Louis Post-Dispatch*, en même temps que président du comité qui décerne chaque année le prix Pulitzer fondé par son grand-père.

L'entreprise comprend aujourd'hui trois journaux, sept chaînes de télévision et deux stations de radio.

Joseph Pulitzer Jr, qui débute en 1936 au *Post-Dispatch* après des études à Harvard, sera officier de marine dans le Pacifique au cours de la Seconde Guerre mondiale. En 1959, il conclut un accord d'association avec S.I. Newhouse qui possède le journal concurrent *St. Louis Globe-Democrat*. Newhouse vendra en 1984 le *Globe-Democrat*, qui disparaîtra ensuite.

En 1986, Joseph Pulitzer Jr contribue à faire échouer une tentative engagée par une faction de membres de la famille pour prendre le contrôle de l'entreprise. Celle-ci acquerra les parts des dissidents avant de les remettre sur le marché pour éponger les dettes qui résultaient de l'opération.

Voici une offre qui déménage

L'offre de bienvenue de Bell

Vous déménagez? Abonnez-vous à 1, 2 ou 3 services téléphoniques de Bell et profitez de 8 semaines gratuites. Choisissez parmi les services suivants: Afficheur, Appel en attente, TéléRéponse^{MC}, Renvoi automatique, Mémoiresateur, Appel personnalisé, Sélecteur, TéléRéponse multi-usagers, Conférence à trois, Composition abrégée. Communiquez-nous votre choix en donnant votre avis de déménagement au Service à la clientèle ou à un magasin Téléboutique^{MC} Bell.



VISTA^{MC+} 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75 \$ par mois.

Cette offre s'adresse aux clients qui déménagent. Vous devez choisir des services auxquels vous n'êtes pas déjà abonné. Offert là où la technologie le permet.

^{MC} Marque de commerce de Bell Canada

^{MC+} Marque de commerce de Northern Telecom

Bell
des gens de parole^{MC}

Arbitre accusé de viol: la défense accuse la plaignante d'avoir « monté un spectacle »

LUCIE CÔTÉ

■ Répliquant à la plaidoirie de sa conseil Helen Di Salvo, Me Gabriel Lapointe, l'avocat de Danny McCourt, ce juge de ligne de la Ligue nationale de hockey accusé d'agression sexuelle, a eu hier une réflexion surprenante, voire déplacée:

« Elle (la victime) devait sauver son mariage, elle était dans l'eau bouillante. Ce soir-là, elle était dans une situation de vulnérabilité. Dans de telles circonstances, les femmes peuvent monter tout un spectacle. Je dirais qu'elle est

toute une actrice », a déclaré l'avocat, voulant ainsi expliquer pourquoi la victime aurait inventé, selon lui, toute cette histoire de viol.

Le procès de Danny McCourt se déroule devant le juge Bernard Bilodeau, de la Cour du Québec, au palais de justice de Montréal. L'agression sexuelle se serait produite à Montréal, le 28 avril 1992, pendant les séries éliminatoires de la LNH.

Après s'être querellée avec son mari, la victime, âgée de 35 ans, quitte sa chambre située au vingt-neuvième étage du Centre Sheraton, et se retrouve dans le couloir

et dans l'impossibilité de regarder sa chambre dont la porte est verrouillée.

Carte récalcitrante

Le double de la carte magnétique est récalcitrant et le mari de la victime, endormi, ne répond pas aux coups frappés à la porte. La dame est dans le hall lorsque McCourt, qui rentre à l'hôtel, l'invite à monter à sa chambre où ils tentent d'appeler, en vain, chez la dame pour réveiller son mari. Puis McCourt, qui admet avoir embrassé et seulement caressé sa victime (qui nie ces faits)

l'aurait violée en la renversant sur le lit.

Me Lapointe, qui a terminé sa plaidoirie en demandant au juge Bilodeau d'acquiescer son client, a notamment affirmé que la version de la présumée agression fournie par la victime était absurde et en contradiction avec le reste de la preuve, lui a reproché de n'avoir pas communiqué avec les gens de la sécurité de l'hôtel pour retourner à sa chambre et s'est demandé comment une personne saine d'esprit pourrait se promener dans un hôtel, la nuit, pieds nus et en peignoir.

Le procureur de la Couronne, Me Helen Di Salvo, dont le juge Bilodeau a commenté et interrompu la plaidoirie (cela se fait rarement), a expliqué que les larmes versées par sa cliente pendant son témoignage, qui ont beaucoup étonné Me Lapointe, étaient normales dans les circonstances. « Il s'agit quand même d'une agression; le fait d'aller à la Cour et de revoir McCourt donne des raisons de pleurer », a-t-elle fait remarquer, rappelant que la victime a été en thérapie pendant un an après le viol et n'a cessé ses visites au thérapeute que par manque d'argent.

Me Di Salvo a aussi mis en doute la version de l'accusé qui prétend n'avoir que caressé la victime pendant une heure et demie, même s'il avoue avoir eu deux érections pendant ce temps.

Le juge Bilodeau rendra sa décision le 29 juin prochain.

Amende de 75 000 \$ pour avoir rejeté des produits toxiques à l'égout

RAYMOND GERVAIS

■ Une compagnie qui se spécialise dans le placage de métaux a écopé plus tôt cette semaine, en cour municipale de Montréal, une amende de 75 000 \$, après avoir reconnu sa culpabilité à cinq accusations d'avoir déversé des eaux usées contenant des produits toxiques dans le réseau d'égout de la ville.

La firme en question, Circuit GRM Inc. aurait à cinq reprises, entre le 18 mars 1991 et le 9 octobre 1991, rejeté des quantités importantes de cuivre et des eaux usées dont le pH dépassait les normes du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal.

Selon les accusations portées, les eaux de lavage rejetées à l'égout contenaient un pH supérieur à la norme permise, qui se situe entre 6 et 10,5 partie par ml d'eau.

En ce qui concerne les rejets de cuivre, les quantités dépassaient largement la norme permise qui sont de 5 mg par litre d'eau dans l'égout domestique et de 1 mg par litre d'eau dans l'égout pluvial. Or, les échantillons prélevés au moment des trois infractions font état de 980 mg par litre d'eau et de 68 mg par litre d'eau dans l'égout domestique, tandis que les inspecteurs ont retrouvé une concentration de 220 mg par litre d'eau dans l'égout pluvial. À cet endroit, la concentration permise n'est que de 1 mg par litre d'eau.

Au moment des infractions, la compagnie en question était située au 2073, rue Chartier, à Dorval. Depuis, Circuit GRM a déménagé à Saint-Laurent, plus précie-

sément au 4960, rue Courval.

Selon les témoignages entendus jeudi, la nouvelle usine répond en tous points aux normes de protection de l'environnement et il a été établi que la compagnie a investi 200 000 \$ afin de rendre ses nouvelles installations conformes.

En rendant sa sentence, le juge Denis Laliberté de la Cour municipale a tenu à souligner les efforts de la compagnie pour se soumettre aux normes de protection de l'environnement et a même félicité ses dirigeants pour les nouvelles installations.

Le juge a aussi précisé qu'il tenait compte dans sa sentence de la somme investie par la compagnie dans la nouvelle technologie pour éviter la pollution.

La loi prévoit en effet des amendes de 1000 \$ à 500 000 \$ par chef d'accusation pour une première offense et de 5000 \$ à un million de dollars pour une récidive.

L'avocat de la défense au dossier a aussi précisé que Circuit GRM Inc. avait payé la somme de 5500 \$ à la Ville de Dorval pour les dommages causés au réseau d'égout lors des infractions.

60 jours de prison à un fétichiste

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

■ Un jeune homme de la région de Trois-Rivières a été condamné hier à une peine de 60 jours d'emprisonnement discontinue pour avoir tenté de... sentir les escarpins de la vendeuse d'une boutique de chaussures.

Le juge Guy Lambert, de la Cour du Québec à Trois-Rivières, lui a également ordonné de verser une somme de 400 \$ au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

La preuve a révélé que l'accusé avait trouvé ce moyen pour satisfaire ses fantasmes sexuels.

Il a raconté que la simple vision d'un mollet de femme et de ses chaussures suffisait à provoquer en lui des pulsions sexuelles qui l'amenaient même à se masturber. L'odeur de la chaussure d'une femme suscitait chez lui les mêmes fantasmes.

Le juge Guy Lambert a reconnu que cet individu n'était pas un criminel. Il a aussi reconnu, en partie, que l'accusé avait fait des efforts, mais il a cependant ajouté que les femmes n'avaient pas à supporter les fantasmes de ce dernier et qu'il s'agissait d'un comportement inacceptable qui risquait de provoquer chez des victimes un traumatisme important.

Le juge a rejeté les suggestions de la poursuite et de la défense qui avaient toutes deux proposé une amende de 1000 \$ assortie d'un suivi probatoire et d'une thérapie.

Afin qu'à nouveau ils puissent voir, aidez la recherche par un don à

La Fondation de la Banque d'Yeux du Québec Inc.

5689 Boul. Rosemont
Montréal, Qc H1T 2H1
252-3886

AVIS PUBLIC

PROVENANT DE SUCCESSION, FAILLITES, SAISIES, DONS DE CHARITÉ, COLLECTION PRIVÉE SANS RÉSERVE

PLUS DE 800 TABLEAUX SERONT VENDUS PAR:

ENCAN

INSPECTION:
LE VENDREDI — 28 MAI DE 17 h à 21 h
SAMEDI — 29 MAI DE 11 h à 17 h
DIMANCHE — 30 MAI DE 11 h à 17 h
LUNDI — 31 MAI DE 10 h à 16 h

ENCAN
LUNDI, 31 MAI à 19 h — POUR LES LOTS 1 à 250
MARDI, 1er JUIN à 19 h POUR LES LOTS 251 à 500
MERCREDI, 2 JUIN à 19 h POUR LES LOTS 500 ET PLUS

ENDROIT:
AU 666 PLACE TRANS-CANADA - LONGUEUIL, QUÉBEC
VOIE DE SERVICE AUTOROUTE 20 (sortie Métropole #91)

PEINTURES À L'HUILE - ACRYLIQUES - AQUARELLES - GOUACHES - DESSINS À L'ENCRE - LITHOGRAPHIES - SÉRIGRAPHIES - GRAVURES - PASTELS - FUSAINS, ETC.

ARTISTES:
FORTIN - DALLAIRE - ADAM - RICHARD - RIOPELLE - IACURTO - MASSON - ROBERTS - DE CLAYS - FERRON - AYOTTE - COSSGROVE - LETENDRE - GRANSON - BEAULIEU - LURCAT - JÉRÔME - GERVAIS - GUINTA - DALI - DOMINIQUE - LEMIEUX - SEGUIN - SEVIGNY - SIMARD - SIMPKINS - SONISAR - ST-PIERRE - STADELHOFER - STEINLER - TANOBÉ - TARDIF - TAYLOR - THIBERGE - THOMAS - THOMPSON - TOUPIN - TREMBLAY - UROUART - VAN DER SLUIS - VASKELIS - VILLENEUVE - WERTHEIMER - WILLIAMS - WU - ZICHA - RIENDEAU - ROBINSON - RODENAS - RONALD - ROSS - ROUSSEAU - ROUSSIL - ROY - RUELLAND - SCOTT - PICHET - POIRIER - POITRAS - PRENTICE - PROVOST - RACINE - RAJOTTE - REINBLATT - NISKA - NOLET - OGIWY - OLECHOWSKY - PARENT - PARRET - PASCALS - PAUL - PELL - PELLAN - PÉPIN - PERON - PFEIFFER - PICARD - PICHÉ - PICHET - LEMIRE - LESPERA - LEVESQUE - LIEBICH - LUSSIER - MACKAY - MAILET DUPUIS - MANNING - MARIS - MARTIN - MATHIEU - MAYER - MCINNIS - MICHEL - MODESTE - MONBREAUX - MONET - MONNE - MORGAN - MUEHLSTOCK - NADON - LABRANCHE - LABRECQUE - LACHAPPELLE - LACROIX - LAGACÉ - LAMOUR - LAMOUREUX - LAPALME - LAROCHE - LAVERGNE - LAVERGNE - LEBON - LECLAIRE - LECLER - LEE - LÉGER - GINGRAS - GRENIER - HAYES - HERBUTE - HILPERT - HERBIN - HUHEN - HULOSHINSKY - JACKSON - JACQUES - JAOUE - JOLY - JULES - JUTRAS - KAPNOB - FAVREAU - FORTIER - FOURNIER - FREIMANS - GADBOIS - GAGNON - GALBRAITH - GARSIDE - GAUVREAU - GELINAS - GENDRON - GENEST - GERVAIS - GIANNOLA - DUFOUR - DULUDE - ÉCOLE EUROPE - ÉCOLE JAPONNAISE - ÉCOLE RUSSIE - FAGES - FARAGO - CONSTANTINEAU - CONTANT - CORBETT - CORNO - CROWN - DAVIES - DEGRUIT - DELANNAY - DEMERS - DESBIENS - DESBURGERS - DESPREY - DION - DONTIGNY - DOWNY - DUCHARME - DUFOUR - COBELLE - BREAU - BRUNEAU - BURGOYNE - BUSSIÈRES - CALVÉ - CARRETTE - CENEDELLA - CAVERMER - CHAGAL - CHELIAN - CHUKLY - BLUTEAU - BONIT - BONFILS - BONNATI - BOUGIE - BOURQUE - BEDARD - BELLAND - BENNET - BERGERON - BERNARD - BERNE - BERNIER - BENTOUSSIQUE - BLODEAU - BEDARD - ALLEYN - ANDREWS - ARBAN - ARTS - ARVEN - AUBREY - BAGOSSY - BAKEN - BAKIRRE - BARNER - BAPTISTE - BARRETT - BASQUE - BEAMENT - BEAUGRAND - CHAMPAGNE - LEBRUN J. LEBRUN Y. - BROSSEAU - ETC.

CATALOGUES DISPONIBLES LORS DE L'INSPECTION.
PAIEMENT COMPTANT, CHÈQUE CERTIFIÉ, VISA, MASTER CARD
(Surcharge de 3% pour carte de crédit)

ENCAN

ENCAN
IMPERIAL
AUCTION
(514) 949-8877

AUCTION

Trévi fait la lumière sur les piscines hors-terre!

SEUL Trévi vous offre 3 types de piscines hors-terre, dont 2 exclusivités, garanties à vie.

Acier
A partir de **1 199 \$**

Aluminium/résine
EXCLUSIVITÉ TRÉVI
• Bordure et poteaux en résine
• Traitement UVA
• Ajustement "sécur-lock" des panneaux
A partir de **1 499 \$**

Aluminium
A partir de **1 799 \$**
EXCLUSIVITÉ TRÉVI
• Qualité supérieure
• Ajustement "sécur-lock" des panneaux
41,03 \$ / mois
Basé sur un taux de 8 1/2% - 60 mois.

Des piscines creusées à prix imbattables!
Plus de 100 modèles

Acier
A partir de **6 995 \$**
83,09 \$ / mois

Résine **EXCLUSIVITÉ TRÉVI**
• Nouvelle résine améliorée garantie par Trévi
A partir de **8 999 \$**
106,83 \$ / mois

Bio-gunite **EXCLUSIVITÉ TRÉVI**
• Fabriquée entièrement sur place.
• Toutes les formes et dimensions pratiquement illimitées...
A partir de **10 999 \$**
130,57 \$ / mois

Meubles de jardin

4 NOUVELLES COLLECTIONS (couleurs et tissus variés)

- COLLECTION CHARLOT A partir de **149,10 \$**
- COLLECTION FESTIVAL A partir de **354,15 \$**
- COLLECTION CONVIVIA A partir de **474,20 \$**
- COLLECTION DE MUSIGNY A partir de **524,21 \$**

Chlore HI-CHLON 30 kg **65,99 \$**

Rondelles de chlore 10 kg **53,99 \$**

Toile solaire 24' Garantie 2 ans **49,40 \$**

LE N°1 DE LA PISCINE

Les textes prévalent sur les photos. Les articles photographiés ne représentent pas nécessairement ceux annoncés. Tous les produits sont offerts jusqu'à épuisement des marchandises.

- NOUVEAU!** 3827, boul. St-Jean, DOLLARD-DES-ORMEAUX - 620-8740
- NOUVEAU!** 4564, boul. St-Joseph, DRUMMONDVILLE - 474-2777
- NOUVEAU!** 1780, boul. des Laurentides, LAVAL - 629-6863
- NOUVEAU!** 6633 A, boul. Taschereau, BROSSARD - 676-8787
- NOUVEAU!** 303, boul. Antonio-Barrette, JOLIETTE - 759-8110

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi : 9 h - 21 h ; Samedi : 9 h - 17 h ; DIMANCHE : 10 h - 17 h

Marque de commerce de AIR MILES International Holdings N.V. Loyalty Management Group Canada Inc. est un usager inscrit.

515, boul. Curé-Labelle, FABREVILLE - 622-9801
11800, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES - 640-4500
115, boul. St-Jean-Baptiste, CHÂTEAUGUAY - 449-2210
1235, rue Ampère, BOUCHERVILLE - 698-2411
NOUVEAU! 545, rue Notre-Dame, REPENTIGNY - 585-0100

LA BAIE ET ULTIMA II

UNE NOUVELLE COULEUR,
UNE NOUVELLE COUPE,
UNE NOUVELLE ALLURE!

VOUS AIMERIEZ BIEN
SAVOIR À L'AVANCE SI CELA
VOUS IRA! NOTRE
ORDINATEUR LE SAIT, LUI!

EN QUELQUES MINUTES, LE SYSTÈME
«HAIR IMAGING» D'ULTIMA II VOUS
REDONNE UNE IMAGE MODIFIÉE DE
VOUS-MÊME SELON LA COUPE CHOISIE!

Sans vous toucher, nous transformerons votre apparence du tout au tout, grâce au système «Hair Imaging» d'Ultima II! Nous ferons votre nouvelle coiffure sur ordinateur, un maquillage personnalisé et nous vous remettons une photographie de votre nouveau moi, pour seulement 30 \$, à soustraire du prix d'achat de produits Ultima II. Prenez rendez-vous dès maintenant, les places sont limitées.

La Baie, rue Sainte-Catherine Ouest

Les mercredi et jeudi, 2 et 3 juin, de 10 h à 18 h;
le vendredi 4 juin, de 10 h à 16 h.
Réservations : 281-4422



LA BAIE

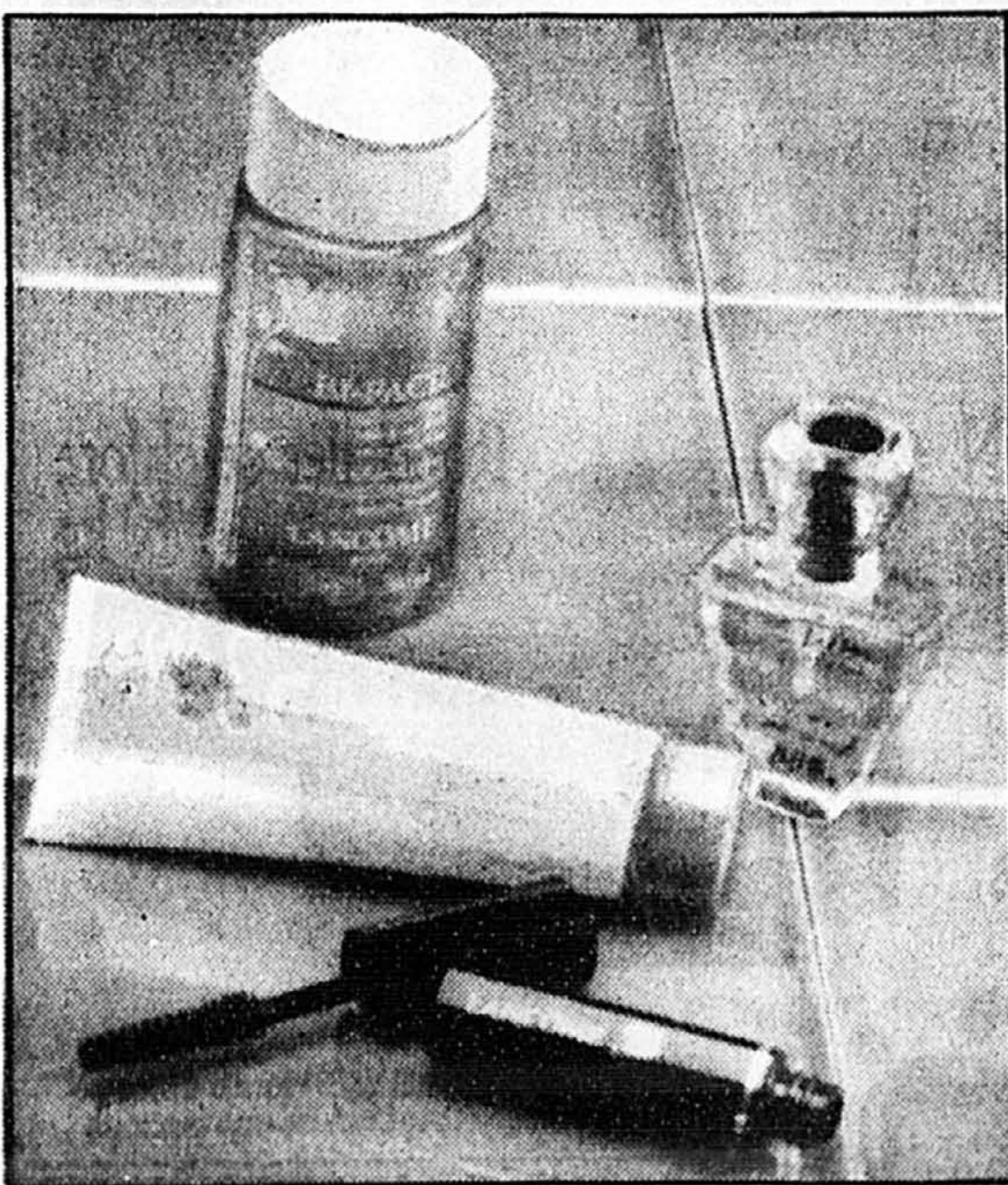
Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX

LANCÔME, PARIS

La radiance
réinventée!
IMANANCE
Soin teinté
multidéfense IP8

Lancôme, Paris, vous présente Imanance, un soin multidéfense qui protège la peau tout en rehaussant son éclat d'une légère touche de couleur d'apparence naturelle. Imanance contient des filtres solaires UVA et UVB, sans PABA, avec un indice de protection de 8, de même qu'un dérivé de la vitamine E aidant à neutraliser les méfaits des radicaux libres. Offert en 5 teintes d'apparence naturelle. Format de 50 ml. 29,50 \$ ch.



Notre offre spéciale exclusive

À l'achat de 20 \$ ou plus de produits Lancôme, obtenez le sac Passe-partout pour seulement 24 \$. Ce joli balluchon rayé à bandoulière deux façons contient 5 produits de beauté de qualité :

- HYDRATIVE, ressource permanente d'hydratation, 20 ml.
- BIFACIL, démaquillant doux double action, yeux sensibles, 60 ml.
- DÉFINICILS, mascara haute définition de couleur noire, 5 ml.
- HYDRA-RICHE, rouge à lèvres crème hydratant, rose soufflé.
- TRÉSOR, eau de parfum en atomiseur, 5 ml.



LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Affiche primée

C'est une élève de l'école secondaire MacDonald-Cartier de Saint-Hubert, Jill Harrington, 16 ans, qui a gagné le concours de dessin organisé par le gouvernement fédéral dans le but de trouver une affiche soulignant le 126^e anniversaire de la Fédération Canadienne au Québec. Des concours semblables se tenaient dans chacune des provinces, les 12 gagnants et gagnantes recevront des billets d'avion pour se rendre à Ottawa avec leur parents, le premier juillet prochain.

Les pêcheurs protestent

Presse Canadienne
TRACADIE

Le gouvernement fédéral n'avait pas encore réagi, hier, à la fin de la quatrième journée d'un sit-in de pêcheurs dans les bureaux du ministère des Pêches de Tracadie (Nouveau-Brunswick), de Newport (Québec) et de Cheticamp (Nouvelle-Écosse).

La manifestation a pour but d'obtenir des dédommagements

plus élevés que ceux prévus pour la réduction des quotas de pêche dans le golfe Saint-Laurent.

Un porte-parole des manifestants, Alyre Gauvin, a signalé que le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault, a manifesté de la sympathie pour leur cause, tout en désapprouvant leur moyen de pression.

Les manifestants laissent les employés du ministère vaquer à leurs occupations, malgré le sit-in. Des policiers sont constamment présents sur les lieux.

M. Gauvin a déclaré que les quotas fixés par le gouvernement ne sont pas suffisants pour maintenir la flotte actuelle de 147 bateaux de pêche.

Les pêcheurs du golfe réclament les mêmes compensations que celles qu'ont reçues les pêcheurs de morue du nord-est de Terre-Neuve.

La vessie plus exposée que le poumon

Presse Canadienne
JONQUIÈRE

Les émanations de brai de goudron de houille causent davantage le cancer de la vessie que celui du poumon.

Voilà l'une des grandes révélations de l'étude portant sur les risques de cancer du poumon et de la vessie chez les travailleurs de l'usine d'électrolyse Arvida, rendue publique hier par Alcan, la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) et l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST).

Le Dr Gilles Thériault, de l'École de santé au travail de l'université McGill, a indiqué que cette constatation ne manquera pas de faire l'objet d'une certaine curiosité scientifique.

«Car, a-t-il dit, on aurait pu penser, parce que les gens respirent le goudron, que le poumon serait plus atteint. L'étude conclut pourtant que les émanations de goudron sont plus cancérigènes pour la vessie que pour le poumon», a-t-il noté.

Un autre élément ressort aussi clairement: il est plus dangereux de fumer que de travailler dans les salles de cuves.

Menée auprès des 16297 employés qui ont travaillé au moins un an au complexe Jonquières entre 1950 et 1979, l'étude épidémiologique a comparé l'exposition des 338 travailleurs décédés d'un cancer du poumon entre 1950 et 1988 et des 138 travailleurs atteints d'un cancer de la vessie entre 1970 et 1988 à celle de 1138 individus pris au hasard dans la population cible.

Ce qui ressort, c'est que le risque de développer un cancer du poumon s'accroît en fonction du temps et de la dose d'exposition aux émanations de brai de goudron de houille. Ainsi donc, les personnes qui ont travaillé 20 ans et plus dans les salles de cuves Soderberg, avant les années 70 lorsque l'exposition était la plus élevée, ont un risque deux fois plus élevé.

Les chercheurs attribuent 20 p. cent des 338 décès par cancer du poumon à l'exposition aux émanations, alors que 66 p. cent de ces décès sont attribuables à la cigarette.

Ce que l'étude confirme aussi, c'est qu'il existe un excès de cas de cancer de la vessie parmi les employés exposés aux émanations de brai de goudron de houille.

Les chercheurs soutiennent qu'une exposition d'une durée de 40 ans au niveau de la norme actuelle pourrait causer environ quatre cancers de la vessie parmi 100 travailleurs et deux cancers du poumon. L'étude porte toutefois sur des conditions d'exposition passées qui ne prévalent plus présentement.

Pas besoin de pompe pour l'ajuster : il l'est déjà.



Pourquoi acheter des souliers de sport sans pompe, disque ou gadget ingénieux? Pour leur ajustement. Chaque chaussure New Balance est fabriquée selon la largeur précise de votre pied, non pas seulement sa longueur.

new balance **B**
Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

LARGEURS DISPONIBLES	MÔDÈLES	LARGEURS	LARGEUR					
			2A	B	D	2E	4E	
HOMMES	M998	course						
	M660	course						
	M678	course						
	CXT770	multisport						
FEMMES	MK806	marche						
	WK740	marche						
	W520	course						
	En stock		Disponible avec plaisir sur commande					
	Certains modèles pour hommes jusqu'à la pointure 16, pour femmes 13.							

BOUTIQUE COURIR
Longueuil 1745, chemin de Chambly 4452, rue Saint-Denis (angle boul. Curé-Pointier) (angle av. du Mont-Royal)
674-4436 499-9600

Avis public

Ville de Montréal

Assemblée publique des commissions permanentes et des comités du Conseil
Commission permanente du développement économique

Le vendredi 4 juin 1993 à 10 heures
Salle du Conseil - Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est

Thème: Adoption du rapport de l'étude publique du plan d'affaires triennal de la Société de développement industriel de Montréal (SODIM)

Lors de l'assemblée, une période est réservée pour les commentaires et questions du public. Pour y participer, le public doit s'inscrire sur place, dans les 30 minutes précédant l'assemblée.

Toute correspondance doit être adressée à la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Comité de la présidence du Conseil

Le jeudi 3 juin 1993 à 9 h 30
Salle du Conseil - Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est

Thème: Étude des propositions susceptibles d'améliorer et de moderniser les règles de procédure d'assemblée du Conseil et de ses commissions

Une période de questions réservée au public est prévue lors de cette assemblée.

Renseignements: 872-6822

Le 29 mai 1993

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

Contrebande de cigarettes: Ryan lance un appel à l'aide à Ottawa

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a demandé hier au ministre canadien de la Justice, Pierre Blais, de prendre des mesures pour l'aider à solutionner le problème de la contrebande du tabac en sol québécois.

De son côté, le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard, a tenté de sensibiliser ses collègues du Canada et des autres provinces à la nécessité de déjudiciariser certains crimes mineurs et de prendre des mesures favorisant une plus grande accessibilité au système judiciaire, en harmonie avec les intentions du gouvernement québécois.

Réunis pour la première fois depuis deux ans autour de la même table, dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale, les ministres ont réussi à aborder une foule de sujets allant de l'élaboration d'une stratégie commune de prévention du crime, en passant par la violence familiale, les crimes à caractère discriminatoire, l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et la contrebande des cigarettes, sans pour autant en arriver à prendre des décisions concrètes dans aucun de ces dossiers.

Le ministre canadien de la Justice Pierre Blais a simplement annoncé qu'une autre réunion se tiendra à l'automne pour faire avancer davantage les discussions et en arriver à des consensus.

Au chapitre de la contrebande des cigarettes, M. Blais a précisé que son gouvernement proposera



C'est sous l'oeil discret du ministre Gil Rémillard que le ministre albertain de la Justice, Dick Fowler, a salué hier son homologue fédéral, Pierre Blais, à droite.

PHOTO PC

des amendements au Code criminel et des mesures plus coercitives pour tenter de décourager les trafiquants au cours des prochains jours, comme le Québec l'a déjà fait en déposant un projet de loi prévoyant des amendes allant jusqu'à 500 000 \$.

La difficulté de trouver des solutions, selon le ministre fédéral, est due au fait que le gouvernement d'Ottawa ne peut pas adopter une loi qui ne s'appliquerait qu'au Québec où le problème de la contrebande du tabac est le plus aigu.

«On ne veut pas étendre un problème entre le Québec et les États-Unis à un problème entre les provinces», a soutenu M. Blais.

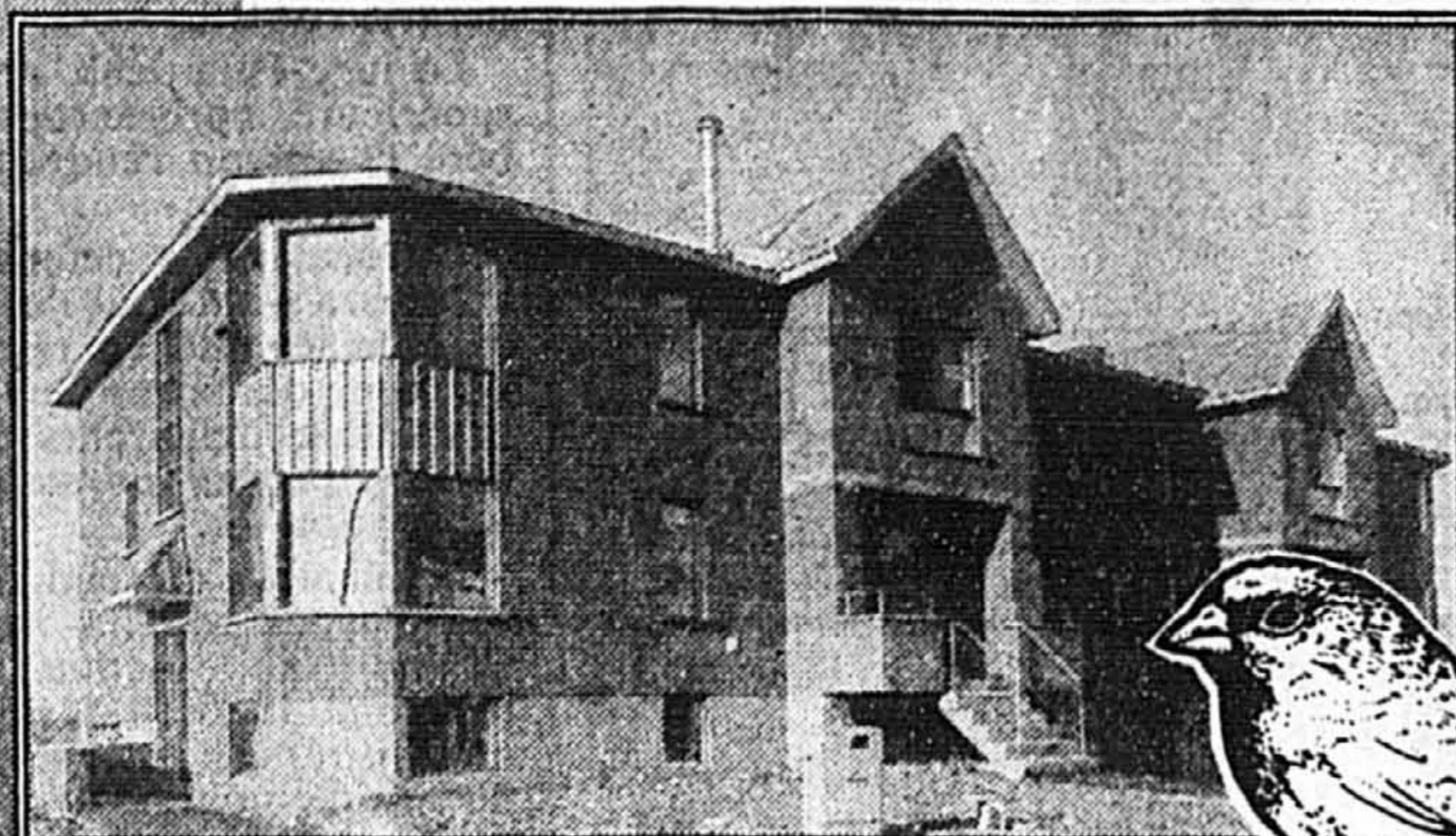
«C'est un problème important, a-t-il poursuivi, on n'a pas encore trouvé toutes les solutions. Ce que j'essaie de faire avec les gens du Québec, c'est de trouver des mesures à court terme pour être davantage sévère à l'endroit des contrebandiers.»

Et puisque la question fiscale est importante autant pour le Trésor québécois que pour celui du fédéral, qui perdent en revenus de taxes plus de 800 millions, M. Blais a indiqué que son gouvernement se penchait actuellement sur des éléments de solution, sans pour autant annoncer qu'il envisageait une réduction des taxes sur le tabac.

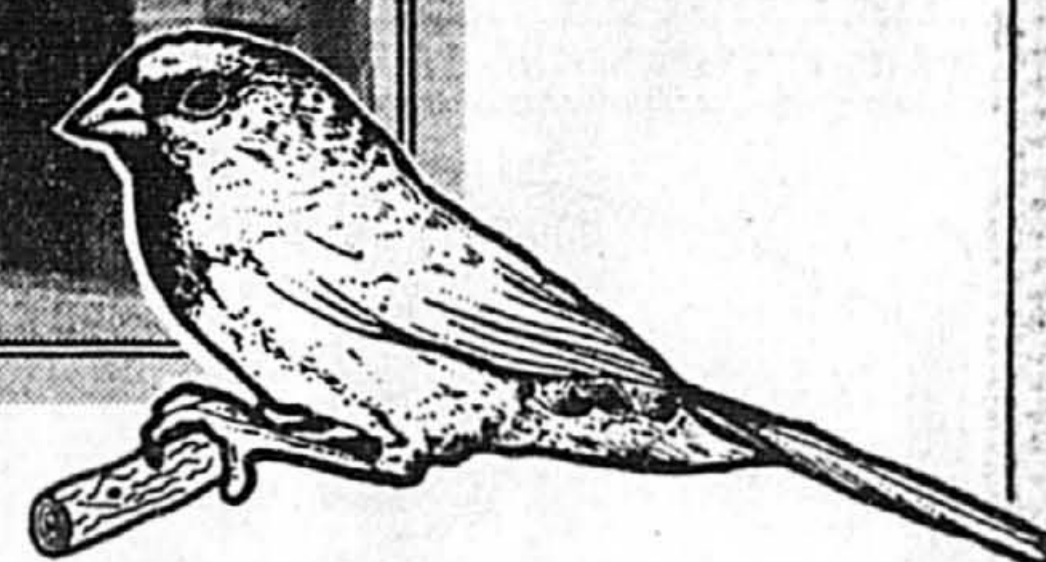
PRIX
IMBATTABLE
77\$ le pied carré
À BROSSARD

Faites votre nid à petit prix!

DOMAINE DU CLOS SAINT-JACQUES
MAISON DE VILLE



À PARTIR DE
117,000\$



inclus:

- Frais de notaire (avant le 1^{er} juillet 1993)
- Garage intérieur
- Sous-sol de 550 p.c. de surface nette aménagée
- Paysagement avant
- Entrée d'asphalte
- Intérieur adapté à vos besoins (avant construction)
- Services souterrains et infrastructures payés à 100%
- Mise de fond aussi peu que 5%

Heures d'ouvertures:

Lundi au Jeudi
14 h - 20 h

Vendredi
Sur rendez-vous

Samedi-dimanche
12 h - 17 h

Prenez rendez-vous dès maintenant

au 659-9161

ou visitez-nous au 9540, rue Radisson, Brossard
(Près du boulevard Matte et de la route 132).

Fronde commerciale contre le Québec: la Nouvelle-Écosse entre dans la danse

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec dépêchera mercredi prochain une délégation ministérielle à Fredericton pour tenter de régler le contentieux sur le commerce interprovincial, qui menace de s'étendre au reste des Maritimes.

En effet, à peine élu mardi dernier, le nouveau gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse a menacé lui aussi de déclencher ce que la presse de Halifax appelle une «guerre commerciale» contre le Québec si le gouvernement Bourassa n'abroge pas sa politique dite «protectionniste» sur l'octroi de contrats gouvernementaux et l'embauche de travailleurs.

Dans les heures suivant son élection, le premier ministre John Savage a eu des entretiens avec son vis-à-vis libéral du Nouveau-Brunswick sur le contenu d'une mesure semblable à celle du Québec adoptée le 16 avril par le gouvernement du premier ministre Frank McKenna.

Si la menace de la Nouvelle-Écosse est mise à exécution, ce serait la deuxième fois en autant de mois que le Québec est la cible d'une fronde qui n'est pas totalement dissociée du débat constitutionnel, puisque la question des barrières tarifaires a longuement été débattue dans ce qui était appelée à devenir la défunte entente de Charlottetown. Sans succès d'ailleurs, puisque la question est restée une pomme de discorde majeure entre le Canada anglais et le Québec jusqu'à la toute fin.

Le mois dernier, le Nouveau-Brunswick faisait comme Québec et interdisait à ses ministères et organismes gouvernementaux d'avoir recours aux entreprises et à la main-d'oeuvre québécoises

dans l'octroi de contrats gouvernementaux. Cette fois-ci, c'est la plus importante province des Maritimes qui envisage l'adoption d'une mesure semblable.

«Cette position n'est pas nouvelle», rappelle la secrétaire de presse du premier ministre Savage. «Deux semaines avant les élections, nous émettions un communiqué dénonçant les pratiques injustes du Québec», ajoute Mme Ann Walker.

Dans une interview publiée hier, M. Savage exposait pour la deuxième fois en deux jours sa position: «Nous voulons nous assurer que les règles s'appliquent aux compagnies de la Nouvelle-Écosse au Québec soient les mêmes que celles que nous imposons aux compagnies québécoises en Nouvelle-Écosse.»

Toutefois, poursuit Mme Walker, avant de passer aux actes, le dernier-né des leaders provinciaux du pays entend rencontrer en tête-à-tête son homologue du Québec, M. Robert Bourassa, pour tenter de régler «à l'amiable ce conflit; nous ne voulons pas d'une guerre commerciale».

Entre-temps, pendant que la fronde monte et menace d'isoler le Québec sur l'échiquier commercial canadien, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay, s'en remet à la déclaration d'intention du 18 mars, dans laquelle les provinces s'engageaient à éliminer les barrières tarifaires avant juin 94.

Par contre au bureau du premier ministre Bourassa, son attachée de presse, Mme Sylvie Godin, indiquait hier que le ministre des Approvisionnements et Services, M. Robert Dutil, se rendra le 2 juin au Nouveau-Brunswick pour tenter de préparer la rencontre ultérieure des ministres provinciaux en Colombie-Britannique. «On tentera de faire débloquer le dossier», a-t-elle dit.

Beaumarck

La top efficacité!

Prix en vigueur du dimanche 30 mai au dimanche 13 juin.



60 \$ de rabais!
Sèche-linge Beaumarck doté de 4 programmes et d'un sélecteur de température à 3 réglages. Blanc. N° 63190. Ord. 389,98 \$.
À votre avantage! 329,99 \$ ch.

60 \$ de rabais!
Lave-linge Beaumarck comptant 6 programmes et 3 combinaisons de température lavage-rinçage. Blanc. N° 53190. Ord. 559,98 \$.
À votre avantage! 499,98 \$ ch.

PRIME

À l'achat d'une cuisinière, d'un réfrigérateur, d'un congélateur, d'un lave-vaisselle, d'un sèche-linge ou d'un sèche-linge Beaumarck à plus de 300 \$ d'ici le 18 juillet 1993, vous recevrez, sans frais, un superbe téléphone cellulaire portatif signé Motorola! Une valeur de 399 \$.



Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous auprès de votre représentant Beaumarck.



82998 \$

70 \$ de rabais! Réfrigérateur Beaumarck, 478 litres, pourvu d'un congélateur sans givre. Clayettes en porte-à-faux. Blanc, avec charnières à droite. Amande ou charnières à gauche, 10 \$ en sus. N° 37280. Ord. 899,98 \$.
À votre avantage! 829,98 \$ ch.



41998 \$

50 \$ de rabais! Lave-vaisselle Beaumarck offrant 5 cycles et un système de lavage orbital. N° 41430. Ord. 469,98 \$ ch.
À votre avantage! 419,98 \$ ch.
Lave-vaisselle mobile, n° 40430, aussi soldé.



59998 \$

60 \$ de rabais! Cuisinière Beaumarck, 76 cm, à four facile à nettoyer. Comporte une porte en verre noir. Blanc. Amande, 10 \$ en sus. N° 16340. Ord. 659,98 \$.
À votre avantage! 599,98 \$ ch.
Cuisinière à four autonettoyant, n° 16640, aussi soldée.



31998 \$

50 \$ de rabais! Congélateur coffre Beaumarck d'une contenance de 203 litres. Panier de rangement inclus. Blanc. N° 80780. Ord. 369,98 \$ ch.
À votre avantage! 319,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

UNIVERSITÉ
Concordia

Centre de l'éducation permanente

Cours intensif
d'anglais

Été 93

5 semaines : du 14 juin au 16 juillet 625 \$
du 19 juillet au 20 août 625 \$
10 semaines : du 14 juin au 20 août 1 250 \$

Appelez dès maintenant au :
848-3608/3609/3614

ou écrivez à l'adresse suivante :
1822, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal (Québec) H3H 1J8

Les candidats devront subir un examen avant d'être acceptés.

ON VOUS PRÉPARE POUR LE MONDE



LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX

GRAND SOLDE DU DISTRIBUTEUR RABAIS DE 50 A 70 %

Grand choix de modèles de mobiliers de séjour et coin-repas en rotin et osier



JUSQU'AU 15 JUIN
OU JUSQU'À
L'ÉPUISEMENT DES STOCKS

Plus de 80 ensembles de coin-repas en chêne et en teck à liquider. Grand choix de modèles et couleurs.

870. Bégin

(angle ch. Côte-Vertu, à côté du Club Price)

Ensemble 5 pièces
Ord. 1 099\$ **395 \$**

335-3350

Heures d'ouverture: LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 17 h SAMEDI de 9 h à 13 h

CONDOMINIUMS DE LUXE



Près du métro
Air climatisé
1 & 2 chambres

À partir de
97 000\$

Bureau des ventes
sur place
Tél.: 344-1049

5555
Côte-des-Neiges

LE SEUL NOUVEAU CONDOMINIUM DANS CÔTE-DES-NEIGES

Fin des plaidoiries au procès du sénateur Cogger

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

La Couronne et la défense ont présenté leur plaidoirie, hier, au procès du sénateur Michel Cogger, accusé d'avoir usé de son influence en échange d'une rémunération de 212 000 \$.

Le juge Falardeau, de la Cour supérieure, a pris la cause en délibéré et prévoit rendre son jugement le 17 juin.

L'avocat de la défense, Bruno Pateras, a plaidé que l'accusé était dans la légalité en représentant l'homme d'affaires Guy Montpetit dans des démarches visant à ce que des projets industriels soient subventionnés.

Le sénateur « a rendu des services d'avocat depuis avril 1985. Quand il a été nommé sénateur, le 2 mai 1986, il a simplement continué son travail. Le fait d'avoir été nommé ne prouve pas qu'il avait à compter de ce jour une intention coupable d'être corrompu », a fait valoir l'avocat Pateras.

L'avocat de la Couronne Pierre Lévesque a rétorqué que, pour M. Cogger, « continuer après sa nomination d'exercer ses compétences en faveur de M. Montpetit, ce n'est pas un crime. S'il n'est pas payé pour! »

Les infractions dont est accusé M. Cogger seraient survenues dans la période entre sa nomination au Sénat et l'été de 1988.

Une fois sénateur, affirme le procureur de la Couronne, le prévenu pouvait cesser ses représentations pour M. Montpetit. À l'inverse, s'il tenait absolument à les continuer, « il pouvait refuser sa nomination de sénateur. Alors je ne vois vraiment pas l'injustice si M. Cogger est reconnu coupable. »

À l'argument de la défense, voulant que M. Cogger n'ait pas eu d'intention coupable, qui est un « élément constitutif essentiel » d'une infraction, M. Lévesque réplique que « l'état d'esprit nécessaire, c'est la connaissance des faits et de la loi. »

En ses qualités

Il n'est pas nécessaire non plus, plaide le procureur, que M. Cogger ait agi sous un titre et des fonctions officielles, ayant à voir au gouvernement avec le développement industriel: « Il a agi en ses qualités de fonctionnaire, cela seulement suffit. »

M. Lévesque a aussi rejeté l'ar-

gument disant que l'accusé n'a pas exagéré en touchant de M. Montpetit des honoraires « à la juste valeur du marché ». Selon l'avocat de la Couronne, « ce point ne joue pas quant au fait d'être coupable ou non coupable. »

« Ce ne serait pertinent que s'il n'y avait pas d'autre preuve directe. Or nous avons les factures de M. Cogger à M. Montpetit, déposées en preuve. »

Le procès du sénateur, un ami du premier ministre Mulroney, avait débuté en février par le dépôt en preuve des témoignages à l'enquête préliminaire.

Tenue en mai 1992, l'enquête avait donné lieu à cette procédure

inusitée de dépôt en bloc des témoignages, convenue entre les parties. Le juge Falardeau a accepté la transcription des témoignages, au lieu de la procédure habituelle consistant à rappeler les témoins.

Les anciens ministres fédéraux Lucien Bouchard et Michel Côté avaient alors révélé avoir reçu des demandes pressantes de Cogger pour qu'ils fassent avancer, en tant que ministres, les projets de M. Montpetit.

Résultat de l'enquête préliminaire, M. Montpetit avait aussi été envoyé à son procès. Dans son cas, la Couronne attend l'issue du procès Cogger pour décider de la suite des procédures.

Ontario: le « contrat social » vacille

Presse Canadienne
TORONTO

Les négociations en vue d'un « contrat social » commencent à mal tourner entre les syndicats du secteur public et le gouvernement Rae.

À une semaine de l'échéancier du 4 juin, trois syndicats ont décidé de quitter la table.

Le Syndicat international des employés de service, qui représente 40 000 employés dans le secteur de la santé, a fait savoir qu'il préférerait quitter la table plutôt que de rouvrir la convention collective.

La Coalition des travailleurs de garderie et les Employés du transport en commun, qui représentent notamment les employés de la Corporation de transport en

commun de Toronto, ont fait de même.

Interrogé à ce sujet hier, le négociateur en chef du gouvernement, M. Michael Decker, a tenté de minimiser les départs et a fait valoir que des progrès avaient été réalisés.

« N'oublions pas qu'il y a encore 400 ou 500 personnes qui travaillent dur pour en arriver à une entente. N'oublions pas qu'au début du processus, le scepticisme régnait quant à savoir si les syndicats se pointeraient le nez ou non. »

« Ted Roscoe, président du Syndicat international des employés de service, a été le premier à venir à la table. Il a quitté hier, mais j'espère que cela sera passager et qu'il reviendra », a-t-il déclaré.

« C'est sûr que tout cela n'est

pas élégant. Mais il ne faut pas perdre de vue l'essentiel. »

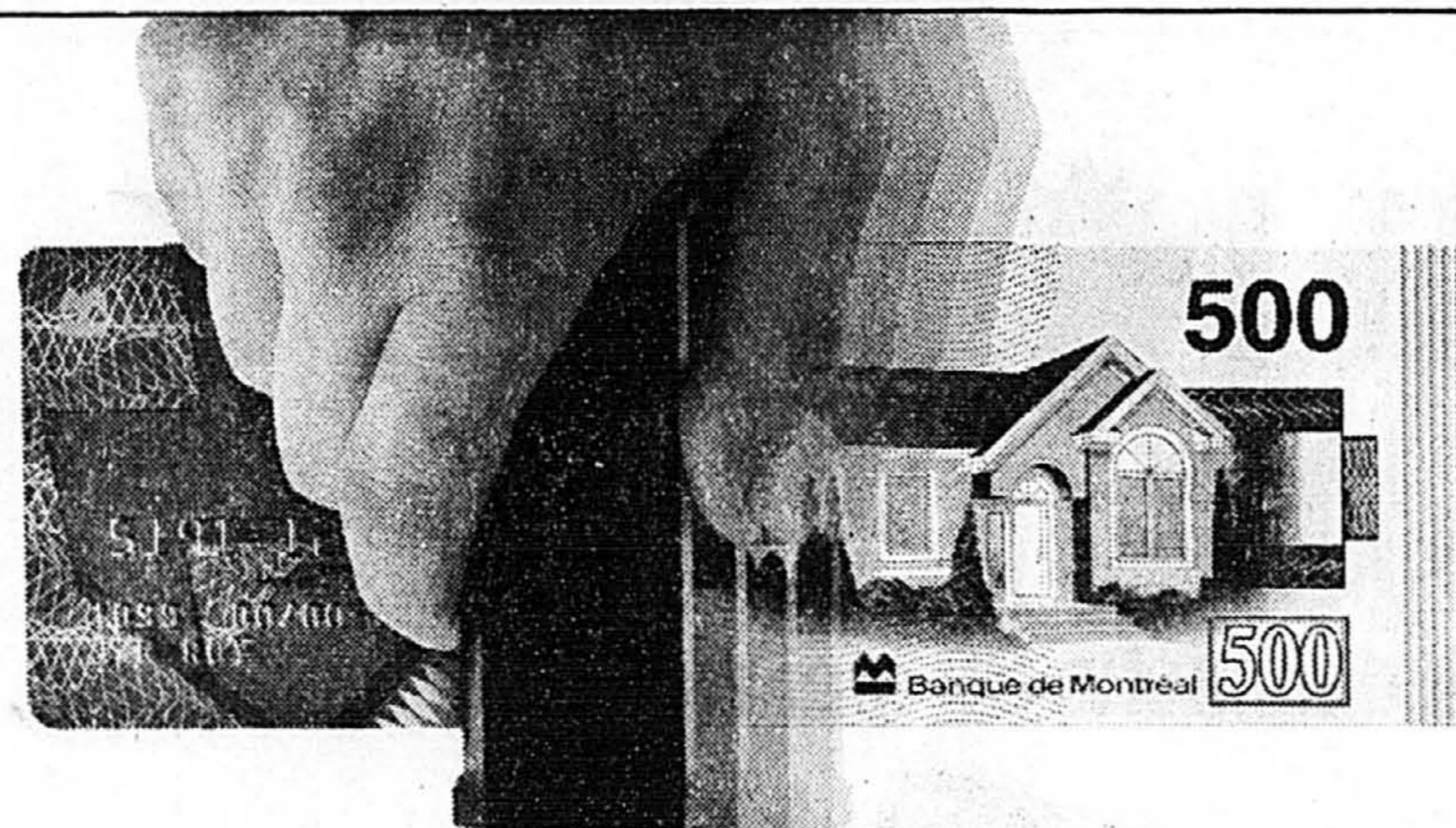
M. Decker a indiqué que plus les négociations avancent, plus on commence à s'entendre sur divers sujets, notamment les prétraitements, les congés sans solde et l'élimination du gaspillage.

Il a ajouté que le gouvernement, cette semaine, avait fait preuve de « flexibilité » mais que les centrales syndicales n'avaient pas bougé.

Mercredi, M. Decker a rendu publique une proposition de « compromis » en vertu de laquelle le gouvernement:

— renonce à forcer les 950 000 employés des secteurs public et parapublic à prendre 12 jours de congés sans solde par année et;

— exempte de toutes compressions ceux qui gagnent un salaire annuel de 25 000 \$ et moins.



PROGRAMME ACCÈS PREMIÈRE MAISON^{MC}

Que diriez-vous si la Banque de Montréal vous donnait jusqu'à \$2,500 pour l'achat de votre première maison ?

Sans changer vos habitudes, votre carte MasterCard^{MD} de la Banque de Montréal pourrait vous permettre d'accumuler 5 % du montant total de vos achats sous forme d'Accès-dollars (maximum annuel de \$500 par titulaire de compte MasterCard¹). Jusqu'à \$2,500 pourraient être consacrés comme mise de fonds à l'achat de votre première maison lorsque vous obtenez votre prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal². Vous êtes déjà propriétaire ? Pourquoi ne pas transférer vos Accès-dollars à un membre de votre famille qui envisage l'achat de la sienne³ ?

Rendez-vous à l'une de nos succursales et adhérez dès maintenant au programme Accès première maison !

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'InfoService^{MD} ou venez nous rencontrer.

Numéro sans frais
1 800 361-1854

Montréal
877-1285

^{MD}Marque déposée de MasterCard International Inc. La Banque de Montréal est un usager inscrit. ^{MC}Marque de commerce de la Banque de Montréal. ¹Marque déposée de la Banque de Montréal. 1. Les titulaires de cartes MasterCard sans frais ou de cartes en or MasterCard peuvent adhérer au programme Accès première maison. Ils n'ont qu'à en faire la demande et à obtenir un compte de dépôt auprès de la Banque de Montréal. Certaines conditions s'appliquent. 2. Jusqu'à 2% du montant de votre prêt hypothécaire, accumulé sous forme d'Accès-dollars, pourrait être ajouté à votre mise de fonds. 3. Les signataires de l'hypothèque doivent accepter de conserver leur hypothèque à la Banque de Montréal pendant au moins cinq ans.

Au-delà de l'argent,
il y a les gens.



Banque de Montréal

« UNE RÉUSSITE! BRAVO! »

★★★★



BONNEVILLE
3999\$ PAR MOIS
36 MOIS

Les caractéristiques
de la Bonneville SE 1993
lui valent toutes les éloges!

- Moteur V6, 3800
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Freins antiblocage (ABS)
- Sac gonflable côté conducteur
- Climatiseur
- Télé-déverrouillage des portes
- Traction asservie
- Radio AM-FM stéréo avec lecteur de cassette
- Régulateur de vitesse
- Réglage électrique du siège du conducteur en 6 sens
- Sièges baquets
- Béquet arrière
- Groupe apparence extérieure
- Garantie GM TOTAL^{MC} de 3 ans/60 000 km² sans franchise

PONTIAC
Bonneville SE 1993

VOS CONCESSIONNAIRES

PONTIAC

BUICK

PARTICIPANTS

Assistance¹
ROUTIÈRE 24 HEURES

¹Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial de 4 000 \$. Premier versement et dépôt de garantie remboursable de 475 \$ requis. Taxes en sus. Frais de 5¢ par kilomètre après 72 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1993 en stock. ²Selon la première éventualité. ³L'Assistance routière Pontiac est offerte sur les modèles Pontiac 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Le Parti québécois et des groupes de femmes discutent de dossiers chauds

L'IA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

L'équité salariale, l'aide sociale, l'accessibilité aux soins de santé, la perception des pensions alimentaires. Sur ces points, la pensée du PQ se rapproche de celle des groupes de femmes. Reste maintenant à s'entendre sur les modalités et les réformes à apporter.

Le chef du PQ, Jacques Parizeau et une délégation de députés de son parti rencontraient hier des représentantes de groupes de femmes pour discuter des dossiers chauds d'intérêt pour les femmes. Celles-ci cherchaient à obtenir de M. Parizeau des réponses et des engagements.

De fait, les constats du PQ et des groupes de femmes sont très ressemblants: urgence d'assurer l'équité salariale dans le secteur

privé pour les travailleuses; importance de faciliter la perception des pensions alimentaires; nécessité de modifier en profondeur la loi de l'aide sociale, etc.

C'est sur les moyens pour y parvenir qu'il faudra «davantage de travail et de rencontres», notait hier le président du PQ, après avoir discuté avec les groupes de femmes.

Par exemple, des groupes de femmes revendiquent un système de perception automatique des pensions alimentaires auprès de l'ex-conjoint, comme il existe présentement en Ontario. Trop de femmes se butent à un refus de payer de la part de l'ex-conjoint et se voient prises dans un labyrinthe juridique pour faire valoir leurs droits.

M. Parizeau, lui, est d'accord avec le principe de faciliter la perception des pensions alimentai-

res. Mais, objecte-t-il, faut-il ne viser que les hommes qui ont un emploi et qui sont salariés? Que faire pour les ex-conjoints qui ont un autre type de revenu, qui sont pigistes ou travaillent à leur compte? «J'ai vraiment besoin qu'on en discute davantage», dira-t-il.

Dans le dossier de l'équité salariale, les femmes ont eu droit à un engagement clair et ferme du chef Parizeau. «On prend l'engagement d'avoir à organiser un cadre juridique cohérent pour l'établir dans le secteur privé», confirmait-il.

La loi 37 sur l'aide sociale constitue un irritant majeur pour les groupes de femmes, qui demandent son retrait. M. Parizeau estime que cette loi du gouvernement Bourassa contient «tellement de modalités inacceptables que ça ne vaut pas la peine d'ima-

giner une pluie d'amendements». Il faudrait donc une nouvelle loi.

L'accessibilité aux soins de santé a également fait l'objet d'échanges fructueux. Le PQ croit qu'il faut faciliter l'accès aux services de planning des naissances, de même qu'aux tests de dépistage du cancer du sein.

La confidentialité des dossiers médicaux, dans le contexte de la multiplication des banques de données, a aussi été abordée. M. Parizeau s'est dit «secoué» par les discussions sur ce sujet.

Le dossier chaud des garderies, du manque de places et de la trop faible rémunération des éducatrices, n'a pu être abordé dans le dé-

tail, faute de temps. Il fera l'objet d'échanges ultérieurs.

Les groupes de femmes ont l'intention de multiplier ce type de rencontres, au provincial comme au fédéral, pour obtenir des réponses et mousser leurs revendications, a souligné Mme Céline Signori, PDG de la Fédération des femmes du Québec.

Bouchard: pas d'effritement du nationalisme

Presse Canadienne
CHICOUTIMI

Le chef du Bloc québécois et député de Lac-Saint-Jean, Lucien Bouchard, croit que l'apparente remontée des conservateurs dans

les sondages est due principalement à la course à la direction du parti, que les Québécois ont pris leur décision et qu'ils n'attendent que l'occasion d'une élection pour exprimer leur appui à la formation politique qu'il dirige.

De passage au Saguenay, hier, où il procédait au lancement régional du document d'orientation du Bloc québécois, *Un nouveau parti pour l'étape décisive*, Lucien Bouchard a dit ne pas croire à l'effritement du sentiment nationaliste des Québécois.

«L'intensité du sentiment nationaliste s'exprime différemment selon les périodes», a-t-il expliqué. Avec un taux de chômage flôlant les 20 p. cent, 700 000 Montréalais vivant sous le seuil de la pauvreté, une dette canadienne de 450 milliards \$ dont 40 p. cent est due à des prêteurs de pays étrangers et un fédéralisme «à bout de souffle», les souverainistes québécois ont laissé tomber l'émotivité pour adopter une attitude beaucoup plus rationnelle, croit le chef du Bloc québécois.

Tournée de Chrétien au Québec

Le chef du Parti libéral du Canada profite de la course au leadership conservateur pour faire une tournée du pays, un bon moyen de maintenir l'enthousiasme de ses troupes et d'attirer l'attention des médias. Après des tournées éclair de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du sud de l'Ontario et du Manitoba, M. Chrétien entreprend ce matin une visite de deux jours au Québec, visite que son entourage qualifie de «très importante». Accompagné d'une vingtaine de journalistes, M. Chrétien en profitera pour aller encourager certains de ses candidats, notamment l'ancien président de SNC-Lavalin International, Jean Claude Villiard, qui fera la lutte au député néo-démocrate Phil Edmonston dans Chambly.

SPECIAL 5^e anniversaire

Grange Canada fête son 5^e anniversaire en vous proposant son lit Louis-Philippe, qui a fait sa renommée internationale.

Lit grandeur «Queen», 2 tables de chevet, une commode à 4 tiroirs.

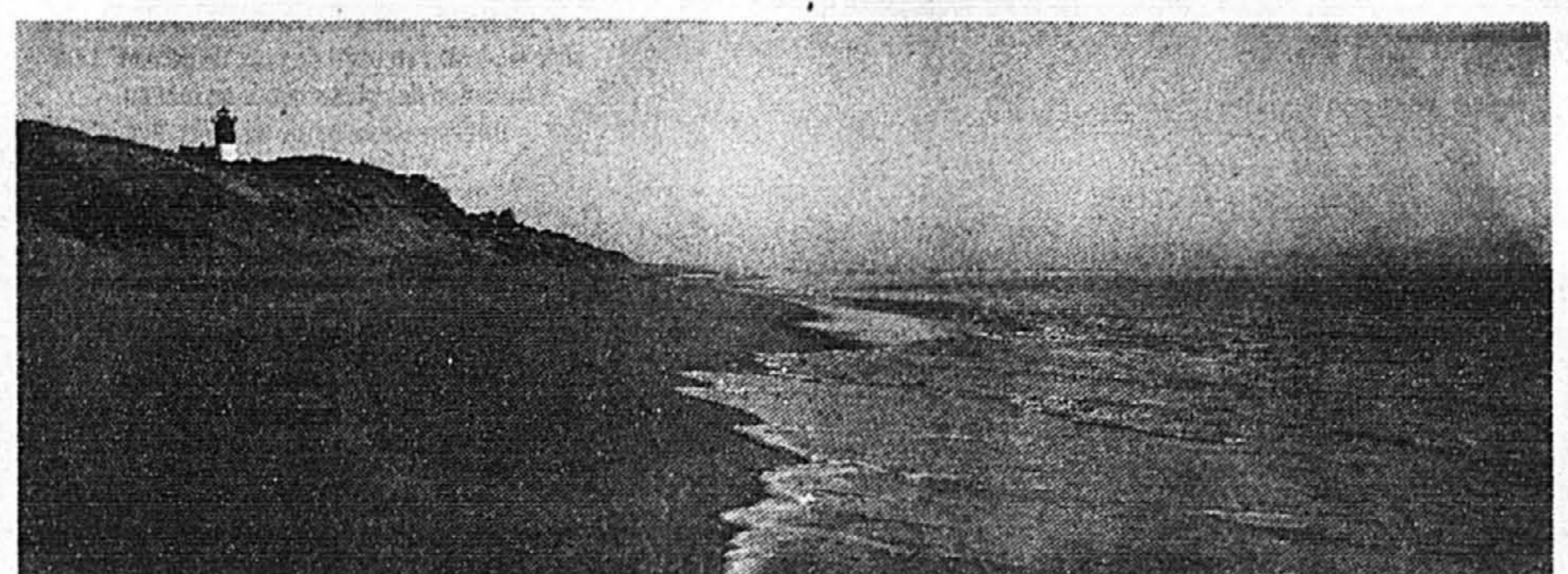
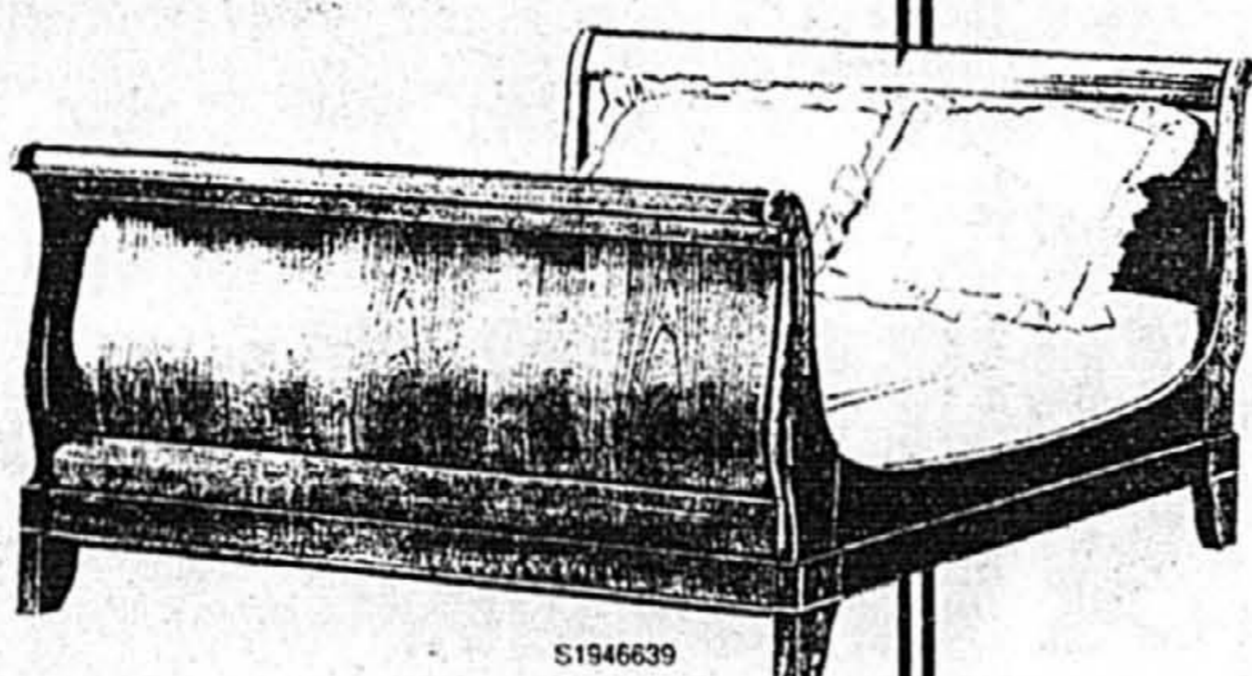
PRIX EXCEPTIONNEL

5795\$

Chez **Grange**

Fabriqués en France (En stock - Quantité limitée)

85, rue St-Paul Ouest, Montréal Tél.: (514) 843-7686



VOUS COMPTEZ FAIRE LE TOUR DE NOS PLAGES? PRÉVOYEZ DE LONGUES VACANCES!

L'Atlantique a usé de largesses avec l'Etat du Massachusetts. Au fil des siècles, l'océan a en effet modelé plus de 1 500 milles d'une côte magnifique, découpée de baies et de falaises, abritant des plages qui s'étendent à perte de vue. Parmi ces plages du Massachusetts, vous pourrez admirer Cape Cod, Nantucket, Martha's Vineyard, les plages du comté de Bristol, les littoraux nord et sud. Vous y éprouverez un plaisir sans cesse renouvelé, quelle que soit la durée de votre séjour.

MASSACHUSETTS

Veuillez m'envoyer des renseignements sur des vacances au Massachusetts.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Envoyer les demandes par télécopieur au :

(617) 727-6525

Par la poste: Massachusetts Office of

Travel & Tourism

100 Cambridge St., 13th Floor

Dept. 900

Boston, MA 02202 USA

918

Université de Montréal

Pour mieux gérer l'environnement

La Faculté des études supérieures vous offre le programme

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.) : 2^e cycle EN ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION

Condition d'admission : détenir un diplôme de 1^{er} cycle

Date limite d'admission : 15 juin 1993

Renseignements : Micheline Dessureault ☎ 343-2280

(0155)

AUCUNE PEINTURE, TEINTURE, SANS TRAITEMENTS REQUIS



UN PATIO POUR LA VIE!

Payez et emportez ou faites faire l'installation par nos professionnels

- Choix de couleurs: blanc, gris, cèdre, séquoia, vert et chêne
- Disponible en longueur de 16'

- Fabriqué de polyéthylène haute densité recyclé.
- Couleurs et textures permanentes.
- Pas de brisure, fendillement, distorsion ni pourriture possibles.
- Sécuritaire, antidérapant, aucune écharde dangereuse possible.
- Conception assistée par ordinateur.

ESTIMATION GRATUITE

RIVE-NORD
Patios JYCO Inc.
625, boul. Labelle, suite 2
Blainville
434-4556

RIVE-SUD
Patios LOOK 2000 Enr.
5468, Montée Saint-Hubert
Saint-Hubert
445-2517

ACCORDEZ-VOUS UNE RECOMPENSE

LINCOLN



LINCOLN TOWN CAR SIGNATURE

\$599/24 MOIS

TRANSPORT INCLUS



LINCOLN MARK VIII

\$699/24 MOIS

TRANSPORT INCLUS

LINCOLN CONTINENTAL SE'94

\$599/24 MOIS

TRANSPORT INCLUS



POURQUOI UNE LINCOLN!

- SERVICE DÉPANNAGE
- ASSISTANCE ROUTIÈRE
- GARANTIE TOTALE DE 4 ANS/80,000 KM
- FIABILITÉ SÉCURITÉ
- CARTE LINCOLN

POURQUOI CHEZ CIRCUIT MERCURY!

- ENTRETIEN PRÉSCRIT INCLUS
- SERVICE COMPLET OUVERT JUSQU'À 2:30 DU MATIN
- PRIX DÉFIANT TOUTE LA CONCURRENCE
- 50 VÉHICULES DE COURTOISE DISPONIBLES
- SALLE DE CINÉMA 20 HEURES PAR JOUR

* TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS. LOCATION BAIL DÉPÔT SÉCURITAIRE REMBOURSABLE DE \$825. 24 MOIS, 50,000 KM INCLUS. EXCÉDENT À 6¢ LE KM. COMPTANT DE \$4500. OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT. TOUT RABAI FORD INCLUS.

SERVICE OUVERT JUSQU'À 2:30 AM

50 VOITURES DE COURTOISE DISPONIBLES



6300 HENRI-BOURASSA
MONTRÉAL-NORD
325-4700

Bovet vous indique la marche à suivre.

Mocassin à empeigne matelassé.
Noir, brun havane, taupe et blanc cassé.
Pointures 7 à 11, 12.
Largeur D.

2 paires pour 60\$

Toute garde-robe masculine bien montée se doit d'inclure une ou plusieurs paires de ces élégantes chaussures style mocassin en peau de porc de qualité. Leur fabrication des plus soignée en font un investissement mode de choix. Semelles de caoutchouc cousues durables et de tout confort. Courant 34,95 la paire.

Style mocassin.
Taupe, noir et blanc.
Pointures 7 à 11, 12, 13.*
Largeur D, EEE.

* Pointures 13, blanc, non disponibles.

Lacé 3 oeillets.
Taupe, noir et blanc.
Pointures 7 à 11, 12, 13.*
Largeur D, EEE.

* Pointures 13, blanc, non disponibles.

Bovet

* Carrefour Laval.....687-1670
* Centre Eaton (niveau métro) 849-9281

* Carrefour Angrignon.....366-0762
* Centre Rockland.....735-5441
* 4475 bd Métropolitain...374-4555

* Galeries d'Anjou.....353-6310
* Promenades St-Bruno...653-5100
* Fairview Pte-Claire.....694-9050

L'ONU dénonce le sort que le Canada fait à ses classes pauvres

Inégalité des revenus et non pauvreté, réplique Ottawa

Presse Canadienne
GENÈVE

■ Un comité des Nations unies a reproché au Canada, hier, de négliger les droits des pauvres et de ne pas réussir à réduire la pauvreté au pays.

«Il ne semble pas y avoir eu de progrès appréciables dans le soulagement de la pauvreté en général, au cours de la dernière décennie, ou dans le soulagement de la pauvreté au sein de certains groupes particulièrement vulnérables», écrit dans son rapport le Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Dans des termes considérés sévères à l'endroit d'un pays occidental riche, le comité s'est dit consterné par le fait que «plus de la moitié des mères célibataires au Canada et un grand nombre d'enfants vivent dans la pauvreté».

Devant la situation, «le gouvernement fédéral semble avoir réduit sa participation aux ententes à coûts partagés d'assistance sociale... obligeant ainsi des familles à abandonner leurs enfants à des organismes d'accueil, à cause de son incapacité de fournir des logements adéquats ou autres nécessités».

Le comité a également reproché au Canada sa dépendance à l'égard des banques alimentaires administrées par des organismes

de charité; la discrimination générale dans le domaine de l'habitation à l'égard des gens à faibles revenus et les enfants; et le refus du gouvernement de reconnaître l'existence d'un problème de sans-abri.

«Devant la preuve de sans-logis et de conditions de vie inadéquates, le comité a constaté avec surprise que les dépenses pour les logements sociaux ne constituent que 1,3 p. cent des dépenses gouvernementales», souligne le rapport.

Recommandations

Le comité recommande au Canada de prendre les mesures nécessaires pour éliminer le besoin de banques alimentaires; d'assurer la sécurité du logement à tous les locataires; et d'apprendre quelles sont ses obligations envers les droits des pauvres, selon les lois internationales.

Le comité conseille de plus au gouvernement de remettre en vigueur le programme d'aide juridique qu'il a abandonné et qui procurait des fonds aux personnes peu fortunées pour tenter des poursuites en vertu de la Charte des droits et libertés.

À la suite de ce rapport, le député néo-démocrate Chris Axworthy a déclaré à Ottawa: «L'aspect le plus tragique de cette affaire est que nous soyons considérés comme un pays riche selon les normes internationales, mais

que nous avons prouvé que nous ne pouvons pas, ou ne voulons pas, aider les plus faibles d'entre nous.»

Inégalité et non pauvreté

Au nom du gouvernement, le député conservateur Barbara Greene, qui préside le comité des Communes sur la pauvreté, a accusé le comité de l'ONU de ne pas s'être servi des bonnes statistiques pour mesurer le degré de pauvreté.

«Ce qu'ils vont être confus lorsqu'ils nous allons leur faire parvenir les informations pertinentes», s'est-elle exclamée, notant que le comité n'a pas mesuré la pauvreté, mais plutôt «l'inégalité des revenus».

Un représentant du Comité sur les questions de pauvreté, Bruce Porter, a quant à lui indiqué que «qu'il est extrêmement important pour les Canadiens d'apprendre d'une source extérieure que nous violons apparemment les droits de la personne en ne consacrant pas suffisamment de ressources à l'élimination du drame des sans-abri, de la faim et de la pauvreté, particulièrement parmi les mères célibataires et les familles».

Le Conseil national du bien-être social évalué à plus de quatre millions, ou 16 p. cent de la population canadienne, le nombre des gens vivant dans la pauvreté.

Les Cris: le nord du Québec nous appartient

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Devant la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, hier à Montréal, le Grand Conseil des Cris du Québec est venu dire que «sur le plan historique, le Québec n'a aucunement le droit de revendiquer la partie nord de ce qui constitue présentement les deux tiers supérieurs de la province de Québec».

Le Grand Conseil des Cris, par la voix de ses porte-parole, le grand chef Matthew Coon Come, le chef Billy Diamond et MM. Roméo Saganash et Ted Moses ont pendant plus de trois heures exposé au juge René Dussault leurs griefs et leurs revendications. Ils se sont longuement attardés au contexte historique dans lequel la Convention de la Baie James a été signée, en 1975. Ils ont finalement commenté la question de la souveraineté du Québec.

Selon eux, «ce sont plutôt les Cris et les autres peuples autochtones qui jouissent de droits préables et historiques» sur ces deux tiers supérieurs de la province de Québec. Ils fondent cette assertion sur «des milliers d'années d'occupation et d'utilisation» de ce territoire par les nations autochtones.

«Les Cris sont extrêmement préoccupés du fait que le Québec prétende se retirer de la confédération tout en gardant ses frontières actuelles intactes», soulignait M. Saganash, dans la portion du volumineux mémoire qu'il lisait devant la commission Dussault.

«Plusieurs prétendent que le Québec a droit à l'auto-détermination. Ils affirment que le Québec est ou deviendra souverain par rapport aux peuples autochtones du Québec. Les Cris entendent s'opposer à ces deux revendications.»

Les Cris ont plaidé en faveur de la reconnaissance de leur droit à l'auto-détermination.

Ils insistent aussi pour avoir un mot à dire dans toute modification constitutionnelle, particulièrement si le Québec veut devenir indépendant. «La nation crie doit participer directement et entièrement à la discussion de toute question qui pourrait avoir des répercussions sur son territoire traditionnel ou qui pourrait modifier la formation constitutionnelle du Canada et du Québec.»

Le Grand Conseil des Cris blâme aussi le gouvernement fédéral de ne pas se préoccuper davantage de les protéger, advenant l'accession du Québec à la souveraineté. «Que fait le Canada maintenant que nos droits sont menacés dans le contexte de la séparation éventuelle du Québec? Il garde le silence.» Selon les Cris, le Canada doit honorer ses obligations légales de protéger les droits et terres des Cris.

Le mémoire du Grand Conseil des Cris portait surtout sur la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ainsi que le contexte historique dans lequel elle a été négociée et signée.

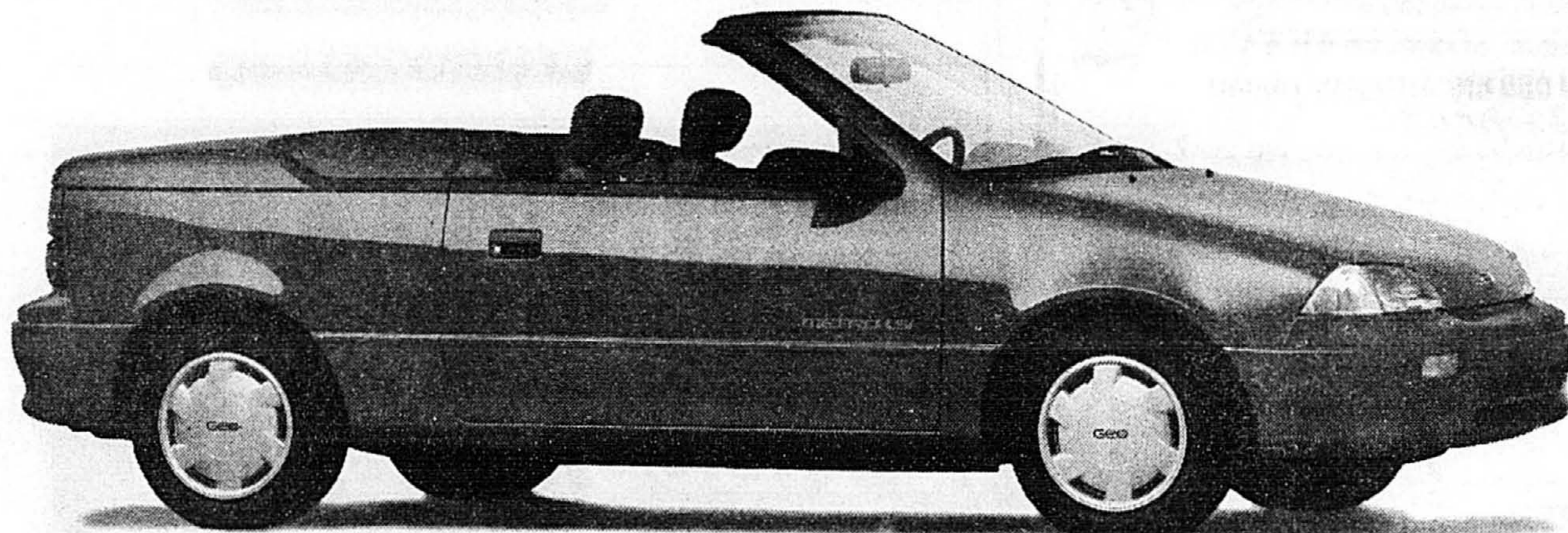
Les Cris estiment que leurs droits ne sont pas éteints et que la Convention de la Baie James a été signée parce qu'ils n'avaient guère le choix: la communauté était isolée et pauvre et avait besoin d'investissements pour l'éducation, les soins de santé, les routes, l'entretien sanitaire.

DANS LA VIE, ON N'A PAS



TOUJOURS LE CHOIX!

L'ÉVÈNEMENT GEO VOUS DONNE MAINTENANT LA LIBERTÉ DE CHOISIR



Geo Metro Cabriolet 1992

- Boîte manuelle 5 vitesses avec surmultiplication
- Sac gonflable côté conducteur
- Économie d'essence impressionnante:
 - 4,4 litres/100 km (64 milles au gallon)**
 - sur la grande route
 - 5,5 litres/100 km (51 milles au gallon) en ville
- Garantie GM TOTAL^{MC} 3 ans/60 000 km[†] sans franchise

SEULEMENT
8 992\$*



Geo Storm 1993

- Moteur 1,6 L, 90 chevaux, à injection électronique multipoint
- Boîte manuelle 5 vitesses avec surmultiplication
- Sac gonflable côté conducteur
- Suspension sportive indépendante aux quatre roues
- Radio AM-FM stéréo
- Garantie GM TOTAL^{MC} 3 ans/60 000 km[†] sans franchise

SEULEMENT

199\$

PAR MOIS**
EN LOCATION



Geo Tracker 1992

- Moteur 1,6 L, 80 chevaux, à injection électronique
- Boîte manuelle 5 vitesses avec surmultiplication
- Quatre roues motrices
- Freins arrière antiblocage (ABS)
- Garantie GM TOTAL^{MC} 3 ans/60 000 km[†] sans franchise

SEULEMENT

199\$

PAR MOIS**
EN LOCATION

remise de
750\$
aux diplômés^{††}

Geo Assistance^{†††}
ROUTIÈRE 24 HEURES

VOS CONCESSIONNAIRES
CHEVROLET
Geo
Oldsmobile
PARTICIPANTS

*Taxes et transport en sus. Tous les rabais taxables GM inclus. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux modèles de base 1992 en stock.
**Prix basé sur un bail de 48 mois, avec versement initial de 1 000\$, transport et préparation inclus. Premier versement et dépôt de garantie de 300\$ remboursable requis. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5¢ du kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit.
Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules Tracker 1992 et Storm 1993 neufs en stock. **D'après le guide de consommation de carburant 1992 de Transport Canada. †Selon la première éventualité.
††Rabais accordé aux étudiants selon les critères établis par le manufacturier.
†††L'Assistance routière Geo est offerte sur les modèles Geo 1993.
Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité.
Tous les détails chez votre concessionnaire. Certains équipements peuvent être en supplément.

Rouyn-Noranda: « Mardi prochain, on ferme! »

CAMILLE-BEAULIEU
collaboration spéciale
ROUYN-NORANDA

■ Cinq mois après le débrayage général qui a paralysé la municipalité d'Amos pendant plusieurs heures en janvier dernier, Rouyn-Noranda, à son tour, jouera la *Belle au bois dormant*, mardi prochain le 1^{er} juin. C'est encore le transfert, vers Val d'Or, de services gouvernementaux qui a mis le feu aux poudres.

Commerces, bureaux, ministères, tout travail sera suspendu de 10 à 13 h, mardi prochain, dans Rouyn-Noranda et dans les municipalités environnantes, à l'exception évidemment des services essentiels. Les organisateurs espèrent regrouper quelque 10 000 manifestants au parc Mouska, en bordure du lac Osisko. On prévoit même un blocus intégral de la ville, d'où nul ne pourra sortir ou entrer pendant les manifestations.

Les autorités municipales de Rouyn-Noranda (27 800 habitants), appuyées par l'ensemble des 16 municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda (42 263 habitants), les chambres de commerces, la SIDAC (Société d'initiative et de développement des entreprises commerciales) de Rouyn-Noranda, ont décrété ce gel général de trois heures dans l'espoir de forcer le ministre des Forêts, M. Albert Côté, d'annuler le déménagement à Val d'Or de la base régionale de la Société de conservation actuellement située à McWatters en banlieue de Rouyn-Noranda.

Excitement comme le mouvement de débrayage de janvier dernier qui voulait protester contre le déménagement vers Val d'Or d'un bureau de district du ministère des Transports depuis toujours localisé à Amos.

Les autorités d'Amos avaient profité de l'occasion pour exposer plusieurs dossiers, comme celui de l'écoulement des copeaux des quatre scieries de la ville, et de la route vers la baie James; causes selon elles, du déperissement économique de la municipalité. Cette mobilisation pour la survie d'Amos avait drainé plus de 5000 manifestants dans les rues de la petite ville de 15 000 habitants, qui fut longtemps le chef-lieu de l'Abitibi. Un succès incontestable sur le terrain, suivi cependant de relativement peu d'effets par la suite.

Le transfert d'un poste de la Société de conservation du nord-ouest québécois ne représente évidemment pas une question de vie ou de mort pour l'économie de Rouyn-Noranda. La Société ne figure même pas parmi les employeurs les plus importants. La ville accuserait durement cependant, en période de récession, la perte de 57 emplois jumelés à un budget annuel de 12 millions \$.

Les autorités de Rouyn-Noranda veulent surtout exprimer leur raz-le-bol intégral à la suite d'une série d'interventions gouvernementales, trop souvent à leur avis, en faveur de Val d'Or. Fief

du ministre régional et ministre du Revenu, Raymond Savoie.

Ces dernières années Val d'Or l'a emporté sur Rouyn-Noranda lors de batailles homériques pour la localisation de la mine-laboratoire Canmet (une institution du centre canadien de recherches minérales), et du bureau de district du ministère de l'Énergie et des Ressources-secteur mines. Rouyn-Noranda a aussi perdu, au profit du Lac-Saint-Jean, une partie du Centre régional d'Hydro-Québec pour la baie James. Enfin, Val d'Or, et d'autres villes d'Abitibi-Témiscamingue, réclament sans cesse une plus grande décentralisation du cégep régional et de

l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), dont les campus principaux sont à Rouyn-Noranda. Les chicanes de clochers, qui font partie du folklore régional, ont donc pris une virulence particulière ces derniers mois.

Le ministère des Forêts adoptait définitivement en décembre dernier un projet de rationalisa-

tion des Sociétés de conservation au Québec. Pour confier à un seul organisme, plutôt qu'à sept comme auparavant, la coordination de la prévention et de la lutte aux incendies forestiers dans la province.

Trois bases ont ainsi été éliminées: Rimouski, Duchesnay et Bernières. Deux ont été relocalisées: celle de Saint-Honoré vers Rober-

val, et celle de Mc-Watters vers Val d'Or. Ne resteront que quatre bases pour desservir l'ensemble du territoire: Val d'Or, Roberval, Baie-Comeau et Maniwaki.

Le ministère espère de la sorte engranger des économies annuelles d'environ 4 millions \$, même si l'opération de restructuration représente au départ un déboursé d'environ 6 million \$.

COLLÈGE *Ahuntsic*

Cours aux adultes
Préinscription automne 1993
Date limite : 18 juin

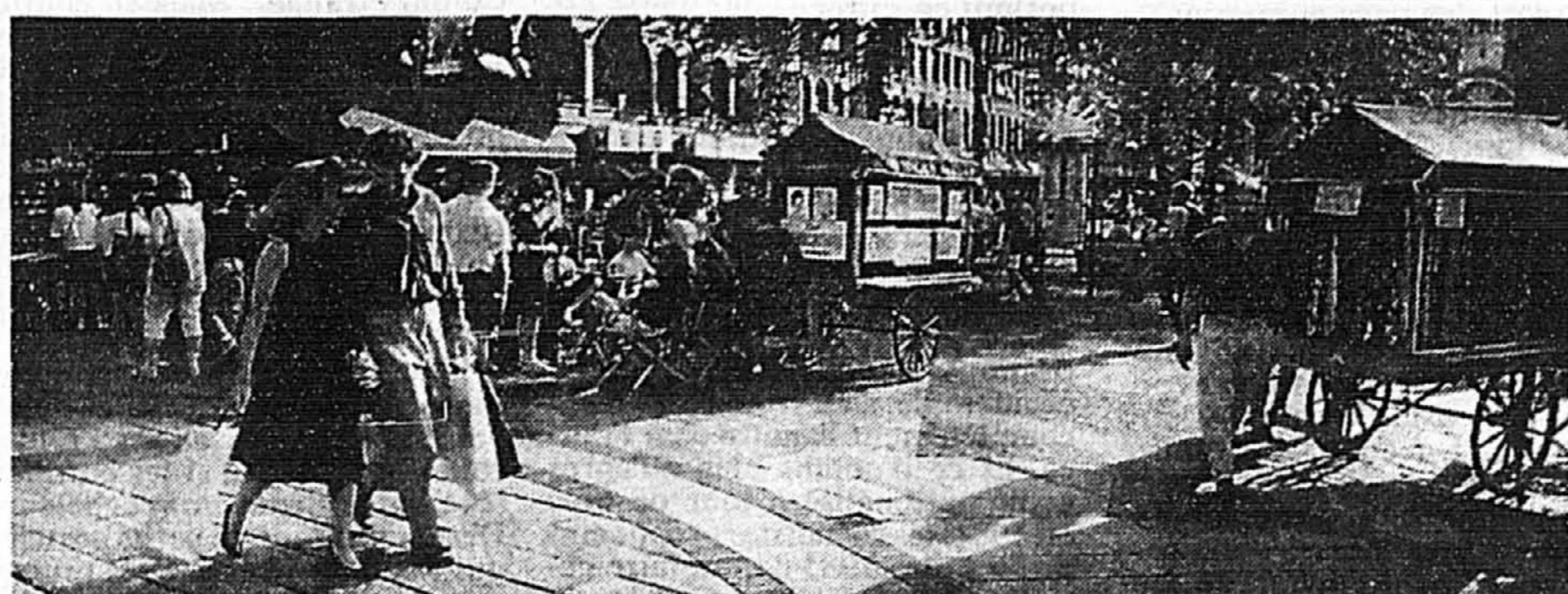
Évitez les files d'attente

Inscrivez-vous dès maintenant aux cours offerts par le Service de l'éducation permanente. Présentez-vous au local A-1320 pour obtenir la documentation requise pour votre choix de cours. Possibilité de prendre rendez-vous avec un aide pédagogique.

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 9 h à 20 h.



COLLÈGE AHUNTSIC - Éducation permanente
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél. : (514) 389-5921 ou 389-1407 - Métro Jarry ou Crémazie



22 RESTAURANTS, 13 GALERIES, 112 BOUTIQUES ET, EN PLUS, 250 ANNÉES D'HISTOIRE.

Boston, une histoire remplie d'émotions! Boston a tout pour plaire: promenez-vous dans la place du marché Faneuil Hall qui a été restaurée pour offrir 147 restaurants, galeries et boutiques; savourez un cappuccino dans le quartier italien du Nord de la ville ou visitez les points historiques sur Beacon Hill. Boston est une ville accueillante et charmante comme aucune autre grande ville! Vous y passerez des vacances dont vous vous souviendrez longtemps!

Faites-moi parvenir des renseignements sur les vacances au Massachusetts.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____
Poster au: Massachusetts Office of Travel and Tourism
100 Cambridge Street, 13th Floor, Dept. 900
Boston, MA 02202 USA Code 919

MASSACHUSETTS

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

**LIQUIDATION
2 DERNIERS JOURS**

2 000 000 \$

• LOGICIELS • MATÉRIEL ET
ACCESSOIRES D'INFORMATIQUE.

60 À 90% DE RABAIS

5825, ch. Côte-de-Liesse
(angle aut. Transcanadienne)

OUVERT: les sam. et dim. de 9 h à 17 h.

UNE LIQUIDATION DES ENCANTEURS TRAPID
731-6443

SERVICE DE DÉCORATION À DOMICILE GRATUIT
Laissez nos spécialistes vous conseiller sur le choix de stores, tentures, voilages, couvre-lits, douillettes et plus!
331-1300

VENTE DE STORES

OFFRE DE DURÉE LIMITÉE
NOUS PAIERONS
LES TAXES DE 7% ET DE 8%
SUR TOUS LES STORES FAITS
SUR MESURE ET EN MAGASIN

STORES VERTICAUX "CHÂTEAU" POUR PORTES-PATIOS
78" X 84"
Couleurs assorties

29⁹⁹

PAS DE TAXES

TOILES À ROULEAUX
Grandeurs et couleurs assorties

33 1/3% DE RABAIS!

A partir de **2⁶⁶**

PAS DE TAXES

STORES VERTICAUX POUR PORTES-PATIOS VALENCE INCLUSE
75" X 84", 30mm d'épaisseur
Disponible en magasin seulement

A partir de **49⁹⁹**
P.V.C.
Blanc, Ivoire et gris

PAS DE TAXES

STORES VERTICAUX BouClair **Faits sur-mesure**
Épargnez jusqu'à **20%**

Lamelles en P.V.C. de 2" et de 3 1/2" de large. Couleurs et styles variés... uni, gaufré et à motifs.

48h

PRÊTS EN SEULEMENT

STORES HORIZONTAUX PRÊTS-À-EMPORTER
En P.V.C., lamelles de 1"
Prix cour.: 6,99\$ à 42,99\$
PRIX SPÉCIAL À PARTIR DE:

1⁹⁹

(18" X 45")
Blanc, ivoire, gris.

(marchandise régulière)

25% DE RABAIS!

Grand choix de grandeurs et de couleurs:
(blanc, ivoire, gris, noir, lilas, rose, bleu)

Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 5 juin 1993.

DOLLARD 3119, boul. des Sources 533-4711	MONTRÉAL-NORD 5630 Henri-Bourassa 327-1113	ST-LEONARD 4305, rue Jean-Talon 725-9175	REPENTIGNY 85 Brien 654-2619
LASALLE 363, ave. Dollard 365-7337	ST-CONSTANT 400, route 132 635-8407	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 180, boul. St-Joseph 348-1145	

BouClair

* Magasins de St-Jean, de St-Constant, de St-Hyacinthe et de Granby, fermes le dimanche.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE
Nos magasins sont maintenant ouverts à compter de 10h, du lundi au vendredi, le samedi, à compter de 9h et le dimanche de 12h à 17h.

ROSEMÈRE Place Rosemère 979-3881	LAVAL 1720, boul. des Laurentides 667-3120	LAVAL 3350, boul. St-Martin 687-8480
CHOMÉDEY 965, boul. Curé-Labelle 973-8208	TERREBONNE 1350, ch. Moody 471-9494	AUSSI À GRANBY ET À ST-HYACINTHE

Les privatisations sonnent le glas du dirigisme économique français

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale
PARIS

■ Pour le meilleur ou pour le pire, on vient d'assister en France à l'enterrement définitif d'une idée qui dominait — comme dans la plupart des pays européens — depuis la fin de la guerre: l'économie «dirigiste», ou la propriété par l'État de vastes secteurs de production.

La liste des 21 grandes sociétés à privatiser rendue publique mercredi par le gouvernement Balladur n'a constitué une surprise pour personne, puisque le programme de la droite indiquait que «toute société du secteur concurrentiel» avait vocation à être privatisée. Du coup, aux douze «privatisables» prévues lors de la cohabitation 86-88 se sont ajoutés neuf nouveaux noms, dont certains constituent de vrais symboles.

La Régie Renault était l'incarnation même de l'entreprise publique de l'économie de l'après-guerre; l'Aérospatiale et la SNECMA (moteurs d'avion) appartenaient à un secteur, civil et militaire, que personne en France n'imaginait, il y a quelques années encore, géré par le privé; Air France, en situation de quasi-monopole dans le pays, paraissait lié à l'État pour l'éternité. Idem, dans un genre plus anecdotique, pour la SEITA, qui détient le monopole absolu de la vente de cigarettes... et d'alumettes!

Le programme — déjà substantiel — de privatisations de 86-88 touchait de grands secteurs industriels, mais nationalisés en 81, ou alors les grandes banques de dépôt, ou les géants de l'assurance. Avec l'inclusion de Renault ou d'Air France, on vient de renverser le grand tabou de la politique française depuis un demi-siècle. Comble du comble: on évoque aujourd'hui la possibilité d'ajouter à la liste France Télécom, c'est-à-dire la totalité du téléphone et des télécommunications françaises.

Banalisation par une vague généralisée

Le virage est d'autant plus significatif que l'annonce faite mercredi, qui en d'autres temps aurait jeté dans la rue des centaines de milliers de personnes, les syndicats et la gauche entière, n'a pratiquement suscité aucune réaction tranchée, mise à part une indignation très résignée de la CGT, centrale électorale, et de toute façon ralliés depuis plusieurs années à l'économie de marché, les socialistes se contentant de critiques de détail ou de vagues avertissements. Après tout, les gouvernements de Rocard, Cresson et Bérégovoy avaient depuis 1988 ouvert le capital des «nationalisées» au capital privé, et réalisé quelques privatisations partielles.

Ce nouveau train de privatisations est impressionnant puisque, selon les estimations moyennes, il représenterait un montant global de 300 milliards de francs (environ 70 milliards de dollars). L'équivalent de quelque 3,5 p. cent du Produit intérieur brut. Mais il s'agit en réalité d'un programme à long terme, étalé sur plusieurs années: l'objectif actuel du gouvernement paraît se situer

Pire que les Ninja pour l'environnement français: les tortues de Floride

Associated Press
PARIS

■ Jusqu'à un demi-million de bébés tortues de Floride issues des élevages américains étaient importées en France chaque année jusqu'en 1991. La mode Ninja aidant, beaucoup d'enfants sont séduits par des «miniatures» bon marché tout en ignorant leurs besoins.

Résultat: une très forte mortalité (plus de 80 p. cent) et beaucoup d'abandons. Les rescapées, qui poursuivent leur croissance jusqu'à leur mort, pèsent à l'âge adulte plus de deux kilos pour une taille de vingt centimètres et réclament des installations coûteuses. Elles finissent à la SPA, dans un bassin de Musée (qui sera tôt ou tard «nettoyé») ou...

Dans une mare où ces robustes ogresses prospèrent allégrement aux dépens des tortues d'eau nationales (cistudes et émydes) et de la faune aquatique en général. De petites colonnes d'envahisseurs sont signalées un peu partout, notamment dans le Midi, en Ile-de-France et dans la région bordelaise.

Accusées de transmettre la salmonelle, les tortues de Floride avaient été interdites à l'importation en 1991. Sous la pression des importateurs, un arrêté autorise à nouveau leur entrée dans l'Hexagone. Détail piquant: aux États-Unis, leur patrie, le commerce des tortues de Floride de moins de dix centimètres est interdit à cause du risque de salmonelles.

Pendant qu'une étude de l'impact écologique des tortues d'eau américaines relâchées dans l'Hexagone est en voie, la limitation des importations a été réclmée.

autour de 80 milliards de francs (presque 20 milliards de dollars) pour les années 93-94. Dont la moitié pour l'automne prochain, dans la mesure où le permet la conjoncture économique et boursière.

En fait, ce programme de dénationalisation, s'il est le plus important en Europe pour 93-94, est du même ordre de grandeur que celui prévu en Grande-Bretagne qui, après 13 ans de privatisations tous azimuts, privatisera encore pour 71 milliards de francs, dont... la poste. En Italie, où le secteur public est encore tout-puissant, on prévoit 65 milliards de privatisations pour les deux années à venir. La vague de privatisations, généralisée en Europe occidentale, s'est trouvée du coup complètement banalisée en France. Et ce d'autant plus qu'après avoir nationalisé à tour de bras en 1981, les socialistes se sont empressés, dès 1983-84, de faire gérer le secteur public... selon les règles du privé (productivité, mises à pied, alliances, etc.).

Des entreprises «préparées»

Si les syndicats se sont montrés résignés, et la gauche muette, les milieux financiers ont réagi favorablement au plan de privatisation, qui leur semble avoir bénéficié de l'expérience de 86-88, et des exemples étrangers. Ainsi les «noyaux durs» d'actionnaires,

qu'on avait un peu trop «donné» à des amis du parti chiraquien il y a six ans, seront-ils constitués par une commission plus autonome. Comme on prévoit que l'épargne populaire manifesterait peu d'enthousiasme, par ces temps de récession, on a fait sauter la limite des 20 p. cent pour ce qui est du capital étranger. Mais en contrepartie on a prévu un système des «golden shares» à la britannique, donnant en fait au gouvernement un droit de veto sur des prises de contrôle par l'étranger de secteurs sensibles ou stratégiques (exemple l'Aérospatiale). Donc une procédure qu'on juge plutôt «balancée» dans les milieux économiques.

Pour l'instant, pas la moindre inquiétude sur la question de savoir si ces privatisations «réussiront», c'est-à-dire si les entreprises vendues trouveront acheteurs. Des six millions de petits porteurs qui s'étaient jetés sur les privatisées de 86-87, on va retomber à un chiffre beaucoup plus modeste l'automne prochain, les épargnants de base ayant été plus qu'échaudés par le krach boursier d'octobre 87, qui en avait poussé beaucoup à vendre à perte. Ils ne reviendront sans doute pas cette année.

Il n'en reste pas moins que les actions de la plupart des privatisées de 86-87 constituent aujourd'hui des affaires en or pour ceux qui les ont achetées à leur prix de

vente: plus de 200 p. cent pour Alcatel, 300 p. cent pour Matra. Sauf exception, personne n'a perdu d'argent à long terme. Ce qui constitue un bon précédent.

L'autre facteur d'encouragement tient au fait qu'on a «préparé» et qu'on continue à le faire, les entreprises à leur privatisation. Et qu'on mettra sur le marché cet automne celles qui ont été déjà assainies: bonne productivité, dégraissage des sureffectifs, endettement raisonnable. Toutes les entreprises mentionnées pour le premier train sont performantes et bénéficiaires: la Banque nationale de Paris, les assurances AGF et UAP, le pétrolier Elf-Aquitaine, les industriels Rhône-Poulenc, et peut-être Péchiney.

Dans un second groupe, on trouve des entreprises plutôt saines, mais qui ont encore besoin de quelques restructurations pour être «présentables» et «attractives».

Restent finalement des entreprises plus complexes, à productivité trop faible. Air France, qui regroupe aussi Air Inter et UTA et a des participations dans Sabena ou en Tchécoslovaquie, est un géant pas trop bien portant, qui a fait 700 millions de dollars de pertes l'an dernier. Sa privatisation-symbole a donc été annoncée mercredi pour prendre date. Mais le passage à l'acte demandera encore plusieurs bonnes années d'«assainissement».



VENEZ CÉLÉBRER NOTRE 55^e ANNIVERSAIRE

VENTE



PENTAX ESPIO

- La plus petite caméra zoom 2X
- Zoom puissance 35 à 70 mm
- Macro

MINI PRIX



PENTAX ESPIO 115

- La plus petite caméra zoom 3X
- Zoom puissance 38 à 115 mm
- Macro
- Auto exp. et flash
- Exposition multiple

MINI PRIX

CONSOMMATEUR ET PROFESSIONNEL • CAMÉRAS • FILMS
• DEVELOPPEMENT • AUDIOVISUEL • ÉLECTRONIQUE

NOUVEAU MEGA-MAGASIN CENTRE-VILLE

385, RUE STE-CATHERINE Ouest **499-0690**
(ouest de Bleury) • Ouvert 7 jours

1108, BOUL. DE MAISONNEUVE O. 5488, RUE SHERBROOKE OUEST
(MÉTRO PEEL) **844-1766** (OUEST DE DÉCARIE) **489-8401**



PARTEZ AU VOLANT D'UN LEADER

Seulement
16 495\$*

 **36 GARANTIE**
pare-chocs à pare-chocs
60 SANS FRANCHISE

AEROSPORT 93

INCLUANT

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Moteur V6 de 3 litres ■ Climatiseur ■ Boîte automatique 4 vitesses ■ Freins antiblocage aux roues arrière ■ Version 5 passagers avec deux fauteuils Capitaine | <ul style="list-style-type: none"> ■ Radio AM/FM stéréo avec montre ■ Coussin gonflable côté conducteur ■ Essuie-glace à balayage intermittent ■ Servofreins/Servodirection ■ Essuie-glace/lave-glace et dégivreur de lunette arrière |
|---|--|

+ GROUPE DÉCOR SPORT SANS FRAIS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Jantes en aluminium ■ Becquet avant | <ul style="list-style-type: none"> ■ Marchepieds ■ Bandes décoratives |
|--|---|

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: CERTIFICAT RABAIS DE 750\$ VALABLE POUR TOUS LES MODÈLES NEUFS DE VOITURES ET DE CAMIONNETTES FORD ET MERCURY. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR TOUS LES DÉTAILS.

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DU QUÉBEC

*OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE APPLICABLE AUX MODÈLES 1993. VENTE AU DÉTAIL À PARTIR DU STOCK DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. PRIX ÉTABLI SELON LE P.D.S.F. DE L'AEROSTAR XL 1993 (4 x 2) 5 PASSAGERS AVEC GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 631A ET GROUPE D'OPTIONS DÉCOR SPORT 552. TRANSPORT, IMMATRICULATION ET TAXES APPLICABLES EN SUS. LE CONCESSIONNAIRE PEUT VENDRE À PRIX MOINDRE. REMISES DU CONSTRUCTEUR ET DU CONCESSIONNAIRE INCLUSES DANS LE PRIX. †CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.

ENCORE PLUS POUR VOUS!

